

Revue Scientifique du Tchad

Série A - décembre 2018

Editions CNRD

PREFACE

Le présent numéro de la Revue Scientifique du Tchad aborde les domaines suivants : Histoire économique, Lettres modernes, Education et Histoire Contemporaine.

L'article d'Armi Jonas et de Zakaria Beine traite de la place de la femme rurale dans deux régions du Tchad, à savoir le Mayo-kebbi et le Ouaddai et surtout du rôle qu'elle joue dans les activités du secteur primaire qui dépend exclusivement du domaine rural. Alors qu'elles représentent plus de la moitié de l'ensemble de la population tchadienne, les femmes sont marginalisées et ne jouissent pas des conditions favorables d'accès à la terre pour le redéploiement de leurs activités productives. Cette étude tente de comprendre le problème et fait des propositions de solutions à la délicate question du statut foncier de la femme tchadienne, actrice de premier plan de la production de richesses en milieu rural.

Ibrahima TRAORE dans son article intitulé « Capital culturel des parents et rendement scolaire des enfants : analyse de la cohorte des Centres d'Animation Pédagogique de la Commune V du District de Bamako » nous fait savoir qu'au Mali, l'enseignement est généralement fait dans une langue étrangère considérée comme médium de transmission. La maîtrise de cet outil d'enseignement est plus que nécessaire dans l'acquisition du savoir chez les apprenants. Les spécialistes des sciences de l'éducation et de la formation et autres sociologues sont parvenus de manière presque unanime à attribuer les causes de l'échec scolaire aux facteurs directement liés à l'école (causes endogènes) et aux conditions socioéconomiques (causes exogènes).

L'article de Nourène Souleymane Nourène « Confusion entre enseignement dans un pays officiellement bilingue » et « école bilingue » dans le système éducatif tchadien pose l'épineuse question de l'enseignement bilingue au Tchad. Le pays est officiellement bilingue depuis la Charte fondamentale d'Hissène Habré promulguée en 1982 mais aucune directive précise qui indique la voie à suivre n'a jusqu'ici été donnée, à savoir quelle école bilingue pour le Tchad ? L'article tente de démêler les écheveaux et propose les pistes de réussite.

L'article de Makaye Moursal est une réflexion axée sur l'œuvre de Nénonon Noël Ndjékéry, dramaturge tchadien de la diaspora, à savoir *Goudangou ou Les Vicissitudes du pouvoir*, qui porte sur le théâtre du pouvoiret qui traite du mythe du « président à vie ». Le personnage éponyme Goudangou en est le prototype. Il s'agit du discours social et politique tournant autour du phénomène sempiternel de « Présidence à vie ». À l'ère de la démocratisation, ce phénomène devient récurrent, voire mythique, et constitue un ancrage politique dans les sociétés postcoloniales. À l'instar des populations du monde, celles d'Afrique vivent au quotidien, le drame du mythe du « président à vie ». L'article examine et analyse ce mal existentiel, ce mal du siècle à travers cette œuvre.

Ndigmbayel Reoular Urbain fait une étude sur les enfants des zones lacustres en Afrique subsaharienne en générale et au Tchad en particulier qui ne sont pas intéressés par l'école. Les résultats de l'étude montrent qu'il y a cinq principaux obstacles à la scolarisation des enfants dans l'IPEP du Lac Iro : les obstacles historiques, politiques et structurels, économiques, ainsi que les pesanteurs socioculturelles et les causes liées au système scolaire lui-même. Quelques solutions ont été proposées pour minimiser les obstacles à la scolarisation dans ces zones.

Abdoulaye Djibrine Moussa et Adam Hassane Dehye revisitent, pour ainsi dire, l'histoire coloniale du Tchad avant l'indépendance. Après avoir conquis l'Afrique, les Européens l'investissent et se la partagent. En 1940, le Général Charles de Gaulle, chef de la France-Libre à cette époque, fait appel à ses colonies pour l'aider à libérer son pays. Le Tchad est l'un des premiers pays Africains à répondre à l'appel. La France libérée, de Gaulle accorde l'indépendance aux Etats africains dont notamment le Tchad.

Meilleurs vœux pour l'année 2019 !

Pr Khalil ALIO

SOMMAIRE

	Pages
01- Femme rurale et question foncière au Tchad : cas des régions du Ouaddaï et du Mayo-kebbi	4 - 19
<i>Armi Jonas et Zakara Beine</i>	
02- Capital culturel des parents et rendement scolaire des enfants : analyse de la cohorte des Centres d'Animation Pédagogique de la Commune V du District de Bamako	20 - 29
<i>Ibrahima Traoré</i>	
03- Confusion entre « enseignement dans un pays officiellement bilingue » et « école bilingue » dans le système éducatif tchadien	30 - 39
<i>Nourene Souleymane Nourene</i>	
04- Inscription du mythe du « Président à vie » dans la fable dramatique de Nétonon Noël NDjékéry	40 - 49
<i>Moursal Makaye</i>	
05- « Mieux vivre ensemble » et exploitation de l'idéologie de la différence au Tchad	50 - 57
<i>Vaidjiké Dieudonné</i>	
06- Les obstacles à la scolarisation des enfants dans les zones lacustres en Afrique subsaharienne : le cas du Lac Iro (Tchad)	58 - 72
<i>Ndigmbayel Reoular Urbain</i>	
07- 58 années d'existence avant l'indépendance du Tchad : essai d'une analyse rétrospective »	73 - 81
<i>Abdoulaye Djibrine Moussa et Adam Hassane Dehye</i>	

Femme rurale et question foncière au Tchad : cas des régions du Ouaddaï et du Mayo-kebbi

Armi Jonas, Département d'Histoire-Université Adam Barka d'Abéché.

Zakara Beine, Département d'Histoire-Université de N'Djamena.

Résumé

La discrimination de la femme est l'une des questions les plus débattues, ces 20 dernières années de par le monde et, en particulier dans les Etats africains dont le Tchad.

Pays parmi les plus pauvres de la terre, l'économie du Tchad est dominée par les activités du secteur primaire qui dépendent exclusivement du domaine rural lequel emploie plus de la moitié de la population. Ce qui veut dire que le domaine foncier est la principale source d'emploi. Mais l'accès à la terre, support essentiel de ces activités productives, est soumis aux déterminants d'ordre social, sociétal et culturel. Pays soumis jusque-là presque totalement à la tradition, malgré les avancées significatives depuis le déclenchement du processus de démocratisation de la vie socio-économique et politique du pays, les femmes sont encore presque à la marge des mutations sociétales.

Alors qu'elles représentent plus de la moitié de l'ensemble de la population tchadienne, les femmes sont marginalisées et ne jouissent pas des conditions favorables d'accès à la terre pour le déploiement de leurs activités productives.

Cette étude est une contribution à la compréhension du problème mais aussi une esquisse de proposition de solutions à la délicate question du statut foncier de la femme tchadienne, actrice de premier ordre de la production de richesses en milieu rural.

Mots-clés : femme, agriculture, économie, foncier rural, travail.

Abstract

The discrimination of women is one of the most debated issues in the last 20 years in the world, and particularly in African states, including Chad.

As one of the poorest countries in the world, Chad's economy is dominated by primary sector activities that depend exclusively on the rural area, which employs more than half of the population. This means that land is the main source of employment. But access to land, the mainstay of these productive activities, is subject to social, societal and cultural determinants. Countries, which until now have been almost totally in the tradition, despite significant progress since the beginning of the process of democratization of the socio-economic and political life of the country, women are still almost at the margin of societal changes.

While they represent more than half of the total population of Chad, women are marginalized and do not enjoy favorable conditions of access to land for the deployment of their productive activities.

This study is a contribution to the understanding of the problem but also a sketch of proposing solutions to the delicate question of the land status of the Chadian woman, a leading actress of wealth production in rural areas.

Keywords: woman, agriculture, economy, rural land, labor.

Introduction

Le Tchad est un vaste pays sahélo-saharien dont l'économie est essentiellement rurale avec l'agriculture et l'élevage comme principaux secteurs de production. Cette vocation économique n'a pas changé après l'avènement de la production pétrolière il y a plus d'une décennie. Le taux de la population vivant en milieu rural est de 78%¹. Parmi ces ruraux, les femmes sont les plus nombreuses², non seulement en raison de leur poids démographique naturel³ mais surtout à cause du rôle qu'elles jouent dans ce secteur vital de l'économie nationale. Cette prépondérance numérique féminine dans les activités productives du monde rural découle de la division sociale du travail telle que connue et vécue dans la plupart des sociétés tchadiennes.

En effet, dans ces sociétés, la femme se caractérise par la triple fonction de production, de reproduction et de distribution. D'où son omniprésence dans tous les aspects et à chaque étape de la vie de la communauté.

Mais malgré ce rôle moteur, le statut de la femme rurale en particulier au Tchad est loin de rimer avec des concepts tels que partenariat, autosuffisance, autonomie, propriété. C'est de ce constat que découle cette étude intitulée « Femme rurale et question foncière au Tchad : cas des régions du Ouaddaï et du Mayo-Kebbi ».

1- Contexte pratique et explicatif

Cette partie s'intéresse à la présentation de nos zones d'étude sous leurs aspects physique, humain et économique. Elle élucide aussi les concepts clés utilisés dans cette étude. Ce qui conduit à découvrir les peuples du Mayo-Kebbi et ceux du Ouaddaï dans leur organisation sociale où le foncier joue un rôle déterminant.

1.1- Cadre géographique, humain et économique

Le Tchad est un vaste pays qui couvre une superficie de 1 284 000 Km² pour une faible population de 11 039 873 habitants, selon les données du dernier recensement Général de la Population et de l'Habitat qui s'est déroulé en 2009⁴ (INSEED, 2009). L'on note, selon les mêmes sources, une mauvaise répartition de la population sur le territoire national. En effet, la partie septentrionale est caractérisée par la plus faible densité de populations alors que la moyenne nationale est de 8,6 habitants/km². Cette densité se renforce au fur et à mesure que l'on descend vers le sud du pays qui renferme la moyenne la plus élevée du pays.

La répartition déséquilibrée de la population s'explique principalement par les facteurs naturels et donne du Tchad l'image d'un pays divisé en trois zones climatiques : la partie septentrionale est le domaine saharien, caractérisé par la faiblesse des précipitations, l'étendue de dunes de sables et une faible végétation qui se réfugie dans les dépressions appelées ouadis.

Le centre est le domaine sahélien marqué par des précipitations moyennes tournant autour des isohyètes 500 mm à la lisière Nord et 900 mm à la lisière Sud de cette zone climatique.

¹Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), Deuxième Recensement Général de la Population et l'Habitat (RGPH2), N'Djamena, 2009, p. 63.

² Selon le dernier recensement démographique de 2009, les femmes représentent 50,6% contre 49,4% d'hommes.

³ Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, op cit.

⁴ Ibid.

La végétation se présente sous la forme d'une savane arbustive composée essentiellement des épineux. Enfin, la partie méridionale est le domaine soudanien, marquée par de fortes précipitations allant de 1200 mm à 900 mm à la limite Nord. Sur le plan de la végétation, c'est le domaine de la savane arborée et des forêts. Ce découpage naturel correspond en réalité à des zones agro-climatiques auxquelles correspondent des types d'activités précis. La zone désertique est le domaine de l'élevage nomade du dromadaire qui constitue la principale activité des populations. A cet élevage nomade s'ajoute la culture du palmier-dattier. La disponibilité des ressources en eau permet le développement de belles palmeraies en plein désert. La zone sahélienne est le domaine du grand élevage bovin mais aussi ovin, caprin et équidés. En plus de l'élevage, cette bande sahélienne se prête à diverses cultures, qu'elles soient sous pluies ou irriguées. Quant à la zone soudanienne, elle est le domaine agricole par excellence où foisonnent diverses cultures. L'agriculture constitue donc la principale activité des populations qui à certains endroits l'associent au petit élevage sédentaire de bovin, ovin, caprin et de la volaille. L'intérêt de cette présentation de la géographie physique et économique est de faire connaître le Tchad comme étant un pays aux diversités naturelles très marquées. Ces diversités dictent, elles aussi, une diversité d'activités productives dont les principales sont l'agriculture et l'élevage auxquels il convient d'ajouter la pêche en raison de l'existence de nombreux cours d'eau, de fleuves et de lacs dont le principal est le Lac Tchad.

1.2 - Cadre conceptuel et théorique

Si les débats qui se sont focalisés sur la marginalisation de la femme, sa discrimination ou même sa chosification⁵ ont exploré les différents domaines dans lesquels elles se manifestent, peu de travaux ont mis l'accent sur la dimension foncière de la question. Ce qui constitue une lacune aux études foncières dans la mesure où toutes les activités productives au centre desquelles se trouve la femme ont pour fondement le foncier qui non seulement concerne la terre et tout ce qu'elle renferme de ressources (terre arable, pâturage, eau, minerais,...) mais « désigne, d'une manière générale, l'ensemble des relations que des individus et des groupes d'individus entretiennent avec l'espace physique, et, plus particulièrement, avec la terre, considérée en tant qu'objet de travail »⁶.

De plus, sur le plan social, l'organisation foncière est en quelque sorte le reflet de l'organisation ou de la structuration d'une société donnée⁷. Ainsi, on peut, à travers l'observation de l'organisation et des pratiques foncières, déceler s'il s'agit d'une société hiérarchisée, castée ou égalitaire. La détention prioritaire des terres par un groupe, une catégorie sociale au détriment d'un autre peut en être un signe. C'est dire toute la complexité du foncier qui inclut la dimension de relations à la terre d'une part, mais surtout entre les acteurs utilisateurs de la terre d'autre part. La définition qui suit complète la précédente et introduit une dimension intéressante au foncier, à savoir l'appropriation de « ce qu'on appellera « le foncier » [...] est constitué à la fois par la terre et les ressources naturelles qui y sont directement attachées, et l'ensemble des relations entre individus et groupes pour l'appropriation et l'utilisation de ces ressources »⁸.

⁵ H. Lambatim, 2004, « Femmes et foncier au Tchad », in *La question foncière au Tchad*, Actes du colloque international de N'Djamena, pp. 21-33.

⁶ A. M. Bonfiglioli, 1989, *Terres de vie: Réflexions sur le foncier au Tchad*, Projet Nationale d'Elevage, N'Djamena., p. 3.

⁷ J. P. Magnant, 1987, *La terre sara terre tchadienne*, Paris, l'Harmattan.

⁸ Club du Sahel et CILSS, 1994, Actes de la conférence régionale sur la problématique foncière et la décentralisation au Sahel, Praia, p. 34.

Sur le plan théorique, cette étude fait appel dans un premier temps au fonctionnalisme qui « conçoit la société comme un être vivant, dont chaque organe doit remplir sa fonction par rapport à un tout organique »⁹. Ramenée à notre étude, cette théorie permet de décrire toutes les fonctions remplies par la femme rurale au Tchad et spécifiquement en matière foncière. De plus la distinction faite par les tenants de cette théorie entre la nature des problèmes sociaux constitue une autre justification de l'opportunité de cette théorie. En effet, Merton et Nisbet¹⁰ ont introduit « la distinction entre les problèmes sociaux manifestes et les problèmes sociaux latents. Les problèmes sociaux manifestes sont ceux qui sont généralement reconnus comme des problèmes. Les problèmes latents sont des conditions qui ne sont généralement identifiées comme problèmes, bien qu'en fait elles soient en désaccord avec les intérêts et les valeurs des gens »¹¹.

Sur cette base, le statut foncier marginal de la femme rurale tchadienne peut être considéré comme un fait social latent dans la mesure où cette question apparaît encore normale « bien qu'apparaissant en désaccord avec les intérêts et les valeurs des gens »¹².

Ensuite, l'approche féministe se présente comme étant adaptée à l'analyse du statut foncier de la femme en ce qu'elle « dénonce la recherche traditionnelle sur les problèmes sociaux parce qu'elle a été jugée comme partielle et partielle précisément parce qu'elle exclut de l'analyse les rapports sociaux de sexe »¹³. Or, le foncier est le lieu par excellence de l'expression des rapports sociaux de sexe parce que c'est sur la base des considérations liées au genre que la femme se trouve dans la posture actuelle dans le domaine du foncier.

1.3-Le Mayo-Kebbi et le Ouaddaï : deux régions aux contrastes marqués

Cette étude sur la Femme rurale et la question foncière au Tchad se focalise sur le Mayo-Kebbi et le Ouaddaï. Ce sont deux régions du Tchad, situées respectivement aux extrémités Ouest et Est du pays. Ce sont également des zones géographiques que tout oppose tant au niveau climatique que sur le plan des us et coutumes. Ces deux régions sont représentatives de la diversité socio-anthropologique et économique du Tchad.

Le Ouaddaï géographique est situé à l'Est du Tchad et partage une large frontière avec le Soudan. Cette région correspond à l'aire d'expansion du royaume du Ouaddaï qui représente l'une des entités politiques précoloniales du Bassin tchadien. C'est une région de grande diversité ethnique renfermant des peuples aussi divers que les Arabes, les Massalit, les Dadjo, les Zaghawa, les Kodoyes, les Tama, etc.¹⁴. Sur le plan culturel, le Ouaddaï est marquée par l'influence de l'islam qui régit la presque totalité des aspects de la vie des populations. C'est une région d'élevage par excellence mais aussi d'agriculture et de commerce. Mais au plan des ressources naturelles, c'est un espace de rareté, donnant lieu à des compétitions pour l'accès aux ressources. Enfin, marqué par l'instabilité politique qu'a connue le Tchad, le Ouaddaï est aussi caractérisé par l'instabilité de ses hommes qui n'hésitent pas recourir à la stratégie économique de migration saisonnière volontaire.

Quant à la région du Mayo-Kebbi, elle est située au sud-ouest du Tchad et partage une bonne partie de ses frontières avec le Cameroun. Sur le plan démographique, c'est l'une des régions les plus peuplées du Tchad et présente une densité largement supérieure à la moyenne nationale.

⁹ Bachmann et Simoni, 1981

¹⁰ R. Merton et R. Nisbet, 1961, *Contemporary Social Problem*, Harcourt, Brace and World, (2e éd.).

¹¹ H. Dorvil, et R. Mayer, 2001, *Les approches théoriques*, <http://bibliothèque.uqac.ca/>. Site consulté le 26 mars 2018.

¹² Ibid.

¹³ H. Dorvil, et R. Mayer, 2001, p. 12.

¹⁴ J. Armî, 2012, « Abéché, porte de l'Orient », *Atlas Jeune Afrique*, Paris, Jaguar, p. 123.

Cette population nombreuse se caractérise aussi par son hétérogénéité puisque le Mayo-Kebbi est une région pluriethnique. On y trouve des peuples aux origines et langues aussi diverses que les Ngambaye, les Mousseye, les Massa, les Zimé, les Kim, les Toupouri, les Moundang¹⁵.

A la densité et à l'hétérogénéité démographique de la région s'ajoute une diversité du milieu naturel qui se caractérise par la grande disponibilité des ressources agricoles, halieutiques, pastorales et cynégétiques. Ce qui en fait une région d'abondante vie économique.

Du point de vue religieux, le Mayo-Kebbi est marqué d'une part par l'influence des religions traditionnelles et d'autre part par le christianisme qui y fit son entrée concomitamment à la colonisation française au début des années 1900. Mais comparée à d'autres régions du Tchad, la région du Mayo-Kebbi se présente comme celle où l'influence de la tradition est assez forte sur l'individu. En effet, malgré la grande diversité ethnique, il y a un fond commun d'attachement aux valeurs ancestrales qui règlent encore la plupart sinon l'ensemble de l'existence des peuples du Mayo-Kebbi.

En somme, il s'agit de deux contextes différents, suivant les réalités naturelles, économiques et sociales dont l'intérêt permet de saisir la variabilité de la situation foncière de la femme tchadienne.

1-4- De la division du travail au statut juridique de la femme en milieu rural et ses conséquences dans le Mayo-Kebbi et le Ouaddaï

La division sociale du travail affecte un certain nombre de tâches à la femme en milieu rural. Qu'elle soit du Mayo-Kebbi ou du Ouaddaï, la femme rurale est attachée aux tâches domestiques et aux travaux agricoles. Ces activités la placent au centre de tout ce qui a trait à la production de quelle que richesse que ce soit et elle est l'élément moteur qui anime toute la vie du foyer et de tout son entourage.

L'instabilité politique dont est caractérisée l'histoire du Ouaddaï depuis l'indépendance a fait de cette région le lieu de recrutement par excellence des éléments des différents mouvements armés qui se sont succédé. Le départ massif des hommes au maquis fait que dans la plupart des cas, les femmes deviennent des chefs de ménage, condamnées à assumer aussi bien leurs tâches traditionnelles que celles dévolues en principe aux hommes. De plus, vivant en zones de conflits, elles constituent, avec leurs enfants, les premières victimes.

Une autre particularité du Ouaddaï est aussi la mobilité de ses hommes. Si souvent les mouvements humains dans cet environnement sont liés aux facteurs climatiques et sécuritaires, il ne faut pas ignorer les mouvements humains volontaires, aux motivations économiques. C'est à ce type de migrations que se livrent de nombreux Ouaddaïens qui pendant de nombreux mois voire toute une année, abandonnent femmes et enfants pour aller en quête du mieux-être, soit à l'intérieur du pays, soit au Soudan voisin et même au Congo, au Gabon...

Pendant toute cette absence, la femme devient chef de ménage, organisant et gérant les activités agricoles et assurant les tâches domestiques en attendant le retour du mari. C'est ainsi que l'on constate une prépondérance des femmes dans les activités agricoles qui leur semblent délaissées par les hommes au profit de la migration pour les activités commerciales. C'est ce qui est très remarquable dans l'étude menée dans les ouadis, lieu de prédilection des cultures maraîchères : « Les exploitations des bas-fonds de Doukour aménagé et celui de Mandjoko non aménagé sont dominés par des nombres importants des femmes (66% à Doukour et 82,35% à Mandjoko). C'est pourquoi nous pouvons dire que les bas-fonds sont presque féminisés¹⁶.

¹⁵ J. Cabot, *Le bassin du Moyen-Logone*, Paris, ORSTOM. 1965.

¹⁶ Tidjani Assouni, 2009, « Valorisation des bas-fonds pour un développement rural durable : le cas de Doukour et de Mandjoko », thèse de Master II en Géographie, Université de N'Gaoundéré, p. 112.

Si cela ne gêne personne et n'est pas souvent dit, cette longue absence de l'homme du foyer entraîne la surcharge de la femme et la met dans l'impossibilité de dégager du temps pour mener des activités qui lui permettent de s'épanouir (alphabétisation, vie associative,...).

Au Mayo-Kebbi où le milieu naturel offre des facilités, l'accès aux ressources vitales ne pose pas les mêmes difficultés que dans le Ouaddaï, espace de rareté et d'âpres luttes pour l'accès aux ressources.

Chez les populations nomades, en plus des tâches énumérées ci-haut, c'est à la femme que revient la responsabilité de monter et de démonter la tente qui doit les abriter pendant leur escale à tel ou tel endroit. Au Ouaddaï, cela ne s'arrête pas seulement aux sociétés nomades mais concerne aussi des groupes sédentaires où les travaux de construction des maisons, fussent-ils en matériaux précaires, relèvent d'une activité féminine. Dans ces sociétés, l'on a de la peine à identifier clairement les tâches réservées aux hommes. Tout se passe comme si l'essentiel de leur temps est consacré au repos en train de prendre du thé et de jouer aux échecs traditionnels ou aux cartes. L'élevage des dromadaires et des petits ruminants ne mobilise pas un grand nombre de personnes. C'est pourquoi nombre des hommes sont « condamnés » au repos, vu que les autres tâches relèvent de la femme qui s'en occupe entièrement. Bref, intense activité des femmes mais tendance au repos des hommes.

C'est ce qui justifie la décision significative prise au courant de l'année 2014 par le gouverneur de la région de Sila qui consiste à renverser la tendance, c'est-à-dire, obliger les hommes à aller au champ et les femmes à rester à la maison.

Cette tendance est contraire au Mayo-Kebbi où la femme, même si elle a de multiples tâches, ne doit pas être la première à aller au champ mais plutôt l'homme qui non seulement est le premier à aller au champ mais doit être le dernier à rentrer. De plus, les travaux les plus durs tels que le défrichage des champs et le labour à la charrue relèvent presque exclusivement de l'homme parce que la femme de par sa constitution physique doit être ménagée. Donc, pour un homme, rester à la maison, sauf pour cause de maladie, et laisser sa femme aller au champ est une image intolérable. L'essentiel du travail agricole dans ses aspects nécessitant le plus d'efforts physiques est réalisé par l'homme.

L'un des rôles assignés à la femme rurale est la fonction reproductrice. En effet, les sociétés tchadiennes dans leur ensemble sont des sociétés natalistes. D'où toute l'importance accordée à la femme comme mère. La chose la plus attendue après le mariage ce n'est pas l'entente entre le couple et la bonne gestion du foyer mais de savoir si la nouvelle mariée est tombée enceinte. En cas de retard ou d'absence de grossesse dans les délais acceptables, l'époux commence par subir les pressions de sa famille voire de tout l'entourage. La jeune femme de son côté subit la même pression et son image et ses relations avec sa belle famille commencent à se dégrader. En pareilles circonstances, l'attention est beaucoup plus focalisée sur la femme parce que dans les sociétés traditionnelles du Mayo-Kebbi et partant dans toutes celles du pays, l'homme n'est jamais stérile, toute stérilité vient de la femme et le sort de la stérile dans n'importe quelle société rime avec rejet, solitude, raillerie.

Cette stérilité réelle ou supposée de la femme conduit très souvent l'époux à divorcer d'avec sa femme et à épouser une deuxième femme, censée lui donner une descendance. Dans d'autres cas, l'homme garde la femme stérile et en épouse une autre, devenant ainsi polygame de gré ou de force puisque généralement c'est la pression de l'entourage qui conduit le jeune marié à prendre la décision qui ne vient pas absolument de lui.

Dans l'ensemble, la femme rurale des deux régions est sujette à de nombreuses tâches ; ce qui fait dire qu'elle est la première à se lever et la dernière à se coucher. Cette part prépondérante de la femme rurale dans le processus de production et de reproduction suppose une participation plus importante à la création de richesse qui se double de la responsabilité combien exaltante de donner la vie.

Mais en matière de jouissance des retombées de ces activités et de son rôle de première importance, la femme rurale est loin d'être logée dans la même enseigne que l'homme qui en a davantage et elle, réduite au rang d'être ne pouvant pas posséder, jouir librement et se satisfaire du fruit de son labeur puis avoir son mot à dire en cas de prise de décision engageant l'avenir de son foyer ou de toute la nation entière.

Ces différents domaines où les femmes rurales du Ouaddaï et du Mayo-Kebbi sont mal loties méritent d'être examinés, des conclusions tirées et des perspectives de solution ouvertes.

2- Perception locale du genre et ses impacts spécifiques sur la femme rurale

Le contexte socioéconomique et culturel rend problématique le statut de la femme tchadienne en général et celle de nos zones d'étude en particulier. Cette situation de (quasi) marginalisation se manifeste des formes aussi variées que le statut juridique en matière foncière ou à la question d'accès à l'éducation. D'où la nécessité des réflexions et propositions tendant à améliorer le quotidien de la femme tchadienne, surtout celle vivant en milieu rural.

2.1- Statut foncier, matrimonial et successoral

Comme dans la plupart des sociétés d'Afrique noire, la terre est un bien communautaire légué par les ascendants à la génération actuelle qui doit, elle aussi, la transmettre à la génération future. Il s'agit d'un bien précieux, exempt de toute appropriation individuelle et de toute aliénation. C'est cette conception qui prévalut dans le Mayo-Kebbi jusqu'à ce que l'avènement de la colonisation française et sa politique de mise en valeur coloniale à travers la culture du coton introduite au début des années 1920, déclenche des mutations profondes dans ce domaine. La conjugaison des facteurs tels la démographie galopante, les sécheresses récurrentes au Sahel et les migrations des autres régions vers le Mayo-Kebbi conduisirent à une évolution rapide des conceptions et pratiques foncières. Désormais, la terre et les ressources qu'elle renferme ne sont plus considérées comme des biens sans limite dont on peut jouir sans retenue et la céder facilement à qui en fait la demande sans contrepartie.

De là émerge l'idée d'une appropriation durable, voire définitive, de la terre. Mais de façon générale, il n'y a pas au Mayo-Kebbi une situation de saturation foncière, excepté quelque peu en pays toupouri, au point que la terre représente un véritable objet de compétition. Au Ouaddaï, le régime foncier est quelque peu différent du fait de l'influence islamique et de la présence d'un sultanat précolonial dont les vestiges n'ont pas complètement disparu. Ainsi, le sultan est le propriétaire éminent des terres dont il confie la répartition et la gestion à ses représentants locaux.

Contrairement au Mayo-Kebbi où l'accès à la terre est plus ou moins souple et peu discriminatoire, au Ouaddaï il est exclusif c'est-à-dire seul le Ouaddaïen à droit à la terre et pas l'étranger.

S'agissant de la femme, on ne peut parler de son statut foncier sans parler de sa situation matrimoniale qui détermine aussi son statut successoral. En effet, au Ouaddaï l'on note la pratique presque généralisée du mariage endogamique, exception faite chez les peuples tels Goranes et les Zaghawa qui se marient en dehors de leurs lignages. Tandis qu'au Mayo-Kebbi, il s'agit des peuples qui pratiquent le mariage exogamique, le jeune étant obligé d'aller prendre femme en dehors de son cercle familial dans la mesure où toute connaissance ou soupçon de lien de parenté avec la fiancée met un terme à tout projet de mariage. Dans ce cas de figure, la femme est considérée comme une étrangère dans la famille de son époux et ne peut à ce titre prétendre à la propriété foncière. De la même manière, elle est aussi vue dans sa propre famille comme étant destinée à partir dans un autre groupe au moment de se marier. Donc, d'un côté comme de l'autre, la femme au Mayo-Kebbi a un statut précaire qui a de sérieuses répercussions sur sa stabilité sociale.

Mais il convient de préciser que la notion de propriété foncière individuelle et définitive est étrangère aux sociétés du Mayo-Kebbi. L'homme n'est qu'un usufruitier de la terre qu'il aura à léguer à sa descendance à sa mort mais c'est la mise en valeur qui garantira aux ayants-droit la propriété permanente de cette terre si non elle retombe dans le domaine communautaire et réattribuée aux autres membres de la communauté qui en font la demande.

C'est dire qu'en réalité, le statut foncier de la femme au Mayo-Kebbi n'est pas si différent de celui de l'homme en ce que celle-ci a la possibilité de cultiver son lopin de terre, d'avoir son jardin potager et même d'avoir son grenier, symbole de la prévoyance, de l'autonomie et de la sécurité alimentaire. Généralement, l'homme s'occupe de la culture de céréales qui permettent d'avoir la « boule »¹⁷ et la femme de la culture des oléagineux et légumineuses (arachide, sésame, gombo, oseille,...) pour avoir la sauce. Ce qui représente sur le plan alimentaire, un aspect de la division sexuelle du travail.

De ce qui précède, un lien étroit est à établir entre type de mariage, statut foncier et règles de succession. En effet, les règles de succession au Ouaddaï sont régies par la loi islamique qui permet à la fille d'hériter de ses parents le ¼ de ses biens, y compris la terre. C'est ce que confirment nos enquêtes sur le terrain. De nombreux témoignages et déclarations corroborent le respect de ce principe. Le premier témoignage est celui de AM-SOSSAL MAHAMAT, une agricultrice de 39 ans :

L'agriculture est la principale activité que je pratique. Je fais aussi le petit commerce. Sincèrement j'ai assez de terres parce que j'ai hérité un vaste espace laissé par ma mère. J'ai mon champ propre et j'y cultive ce que je veux. J'ai environ une quarantaine de chèvres que j'ai héritée de ma mère. Je suis libre de vendre, d'abattre ou de donner¹⁸.

Le second témoignage est celui de Madine Adam, une commerçante de 32 ans qui associe cette activité principale à beaucoup d'autres :

Le commerce est l'activité qui me rapporte beaucoup d'argent. L'élevage en est la seconde. Je ne peux pas dire que j'ai assez de terres mais les récoltes de mon champ me permettent de nourrir la famille. J'ai mon champ. Je fais la culture de mon choix. Dieu merci ! J'ai quelques bœufs et beaucoup de chèvres et de la volaille. J'ai un mari qui s'ingère peu dans mes affaires. Je peux vendre et donner¹⁹.

Souvent celles qui n'ont pas de terres sont celles dont les parents sont encore vivants. La femme peut aussi hériter de son mari mais dans ce cas, la priorité est accordée aux enfants du défunt puis leur mère ensuite. Tout se règle généralement à l'amiable, sans grandes discordances quand on sait que c'est une affaire de famille, le défunt étant généralement un oncle ou un cousin.

La situation est tout autre au Mayo-Kebbi où est pratiqué le mariage exogamique. Dans cette région, la femme n'hérite généralement pas de son mari et dans une certaine mesure de ses parents. En matière de succession, la femme du Mayo-Kebbi apparaît très défavorisée. Au lieu d'hériter, elle est plutôt héritée au même titre que les autres biens. La situation de la veuve au Tchad méridional, décrite par Djikoloum Benan, rend exactement compte de ce que subit celle du Mayo-Kebbi. En effet, cet auteur note qu' :

« On observe que dans la plupart des ethnies tchadiennes, le dernier soupir du mari déclenche une situation d'enfer pour le conjoint, enfer créé et attisé par les membres de la grande famille du défunt.

¹⁷ Pâte à base de farine de céréale servant d'aliment de base à tous les Tchadiens et appelée sous ce nom à cause de sa forme circulaire.

¹⁸ Entretien du 04/06/2014, Zanapte.

¹⁹ Entretien du 05/06/2014, Abougoudam.

La douleur immédiate suscitée par la perte d'un être « cher » fait place à la cruauté du sort qui l'attend : un statut qui réduit la veuve à l'état de choses avec, de surcroît, le risque de l'éloignement de la progéniture ; pire, la veuve, considérée hélas comme un objet de droit, n'a aucune vocation successorale»²⁰.

Les notes de Djikoloum Benan traduisent en effet les difficultés que rencontre la femme du Sud. L'affirmation de cet auteur est corroborée par le témoignage de cette veuve de 56 ans qui réside en pays Zimé. En effet, illustrant sa situation, cette veuve affirme que :

Mon époux ne m'a pas permis de posséder un champ et je n'ai pas assez d'argent pour en acheter [...] C'est la tradition, la femme n'a pas droit à l'héritage des terres de ses parents ni de son époux. La femme est trop marginalisée dans le domaine foncier.

Elle n'est même pas considérée comme une personne. Je propose que les autorités prennent cette affaire en main pour aider les femmes et surtout les veuves, car nous sommes quelque fois menacées par les parents de nos époux défunts²¹.

Cette chosification de la femme est imputable à la dot dont la compréhension et le contenu n'ont rien à voir avec la conception occidentale où elle revêt un caractère symbolique et est apportée par la famille de la jeune mariée. Au Mayo-Kebbi, la dot représente une véritable fortune que la famille du jeune homme doit verser aussi bien en espèces, en nature qu'en prestation de services, en contrepartie ou en compensation du vide qui est créé par le départ de la fille de sa famille.

Chez des peuples tels que les Massa, les Toupouri et les Moundang, la dot est versée en têtes de bétail et l'on exige souvent jusqu'à 12 bœufs sans compter les autres dépenses subsidiaires. Ce qui représente en milieu rural une fortune colossale puisque la valeur monétaire de 12 bœufs dépasse largement un million de francs CFA. Ce qui fait dire que cette transaction matrimoniale est à assimiler à la vente de la femme par sa famille à sa belle-famille.

Dans ces conditions, la femme est comme achetée au même titre que les autres marchandises ou bêtes de somme que le mari se procure pour ses travaux champêtres. L'expérience montre que les femmes acquises au prix fort ne peuvent revendiquer quoi que ce soit à leurs époux qui ne tardent pas à leur rappeler les efforts qu'ils ont consentis pour les « acquérir ». La femme venue dans ces conditions représente pour l'époux une main-d'œuvre qui doit être exploitée à fond pour compenser le coût exorbitant de la dot. Aucune attention n'est accordée à sa santé ou à sa tenue vestimentaire. La polygamie est souvent la règle et l'époux devient en quelque sorte un contremaître qui supervise les travaux champêtres de ses femmes mais ne le fait pas lui-même. Tout malaise de la femme est considéré par l'époux comme signe de paresse ou une simulation et les conséquences sont fâcheuses : de nombreux cas de décès du fait de cette négligence et mortalité maternelle du fait de l'absence de visites prénatales.

De plus, au décès de l'époux, la femme entre dans le patrimoine qu'il a légué et est héritée par l'un de ses frères cadets. D'où la pratique du lévirat qui n'est pas sous-tendu par les mêmes arguments que le lévirat juif. En effet, les juifs pratiquaient le lévirat pour assurer la descendance à l'époux défunt qui n'a pu laisser de descendant avant de mourir. Or, au Mayo-Kebbi, les justifications trouvent leur source dans la dot dont le montant est considéré comme le prix de la femme.

²⁰ B. Djikoloum Benan, 2002 « La condition de la veuve dans le droit positif tchadien des personnes et de la famille », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 54 N°3, p. 81.

²¹ Ilek Madeleine, entretien du 31/05/2014, Pala.

En effet, « mariée à la suite d'une transaction, la dot, elle fait partie du patrimoine du mari et, après lui, de son héritage ; l'héritier du conjoint défunt, désigné par le conseil de famille, le plus souvent en dehors de ses descendants, peut donc épouser la veuve ou la proposer à un autre homme au sein du clan. La veuve n'est aux yeux des parents de l'époux qu'un être déchu qui peut être dépouillé de tous ses enfants et de tous ses biens »²².

La pratique du rapt de femmes est un phénomène ancien mais qui sévit encore dans les sociétés du Mayo-Kebbi comme dans celles du Ouaddaï. En effet, le propos n'est pas de décrire le phénomène dans la manière dont il se déroule et se pratique mais de le relever comme étant une pratique dégradante pour la femme qu'on peut enlever et se l'arracher comme un vulgaire objet.

Bref, la femme du Ouaddaï ainsi que celle du Mayo-Kebbi accèdent d'une manière ou d'une autre au foncier dont les règles d'appropriation exclusive et définitive ne sont pas répandues. Mais le défi pour elles, c'est de s'émanciper de certaines normes sociales qui leur sont défavorables au rang desquelles peuvent être cités la dot, le mariage précoce, l'analphabétisme pour ne citer que celles aux conséquences les plus fâcheuses.

2.2- Situation de la femme rurale dans le domaine de l'éducation

D'une manière générale, le Tchad est classé parmi les pays ayant les taux de scolarisation les plus faibles au monde. Les données de nos enquêtes sur le terrain confirment cette tendance de l'ignorance féminine en milieu rural. Par exemple, sur un échantillon d'une quarantaine de femmes, seules trois d'entre elles ont atteint le niveau d'étude secondaire. Mais la situation n'est pas la même selon que l'on se trouve au Ouaddaï ou au Mayo-Kebbi. En effet, la carte scolaire du Tchad présente la région du Mayo-Kebbi comme étant la plus scolarisée du pays. Pour cette région, l'écart de genre en matière de scolarisation s'est réduit considérablement en peu de temps, grâce aux actions de sensibilisation et d'appuis multiformes entrepris par l'Etat tchadien et surtout par la GTZ²³ dont l'un des volets est consacré à l'éducation de base et surtout à la scolarisation de la fille.

Au Ouaddaï, la situation en matière d'éducation est tributaire de l'histoire politique du Tchad. En effet, entité politique précoloniale, le Ouaddaï résista farouchement à la colonisation française. Mais la France finit par s'imposer militairement à partir de 1909, après avoir neutralisé militairement toute résistance armée sur le sol ouaddaïen. Dès lors, la résistance devint culturelle et se manifesta par le refus de l'école française, considérée comme instrument de transmission des valeurs occidentales, de la religion chrétienne et propre à détourner l'enfant de la foi musulmane.

C'est ce qui explique le faible taux général de scolarisation en langue française dans cette région malgré une politique volontariste en la matière menée par la France dont l'une des preuves est la construction à Abéché dès les années 1950 du lycée national franco-arabe. L'impact de cette réalisation est marginal et la préférence en matière d'éducation est accordée à celle qui se passe en langue arabe, généralement dans les écoles coraniques.

Si la situation est acceptable en milieu urbain grâce à l'existence de nombreux *madrassa*²⁴ permettant l'alphabétisation en arabe, elle est catastrophique en milieu rural. C'est ce qu'en témoigne le faible taux de scolarisation, surtout au sein de la gente féminine. Mais de façon générale, la femme rurale tchadienne est désavantagée sur le plan de l'accès à l'éducation comme prôné par l'UNESCO.

²² B. Djikoloum Benan, op. cit., 2002, p. 83.

²³ Organisme de coopération allemande.

²⁴ Ecole moderne arabophone. Il désigne parfois l'école coranique traditionnelle dont le terme le plus indiqué est *massik*, mot qui fait allusion au lieu de culte musulman.

Ceci à cause de nombreux facteurs limitant qui sont entre autres, la division sociale du travail, le mariage précoce et tous leurs corollaires de négation de nombreux droits à la femme.

S'agissant du premier facteur limitant, en l'occurrence la division sociale du travail, celle-ci est faite en défaveur de la femme. En effet, celle-ci se voit imposer, depuis sa tendre enfance jusqu'à l'âge scolaire et la majorité un ensemble de tâches propres à la soustraire à la scolarisation. Ces principales tâches, communes à toutes les femmes rurales du Tchad et celles d'ailleurs, sont la corvée d'eau, la recherche de bois de chauffe, la cuisine, le soin des plus jeunes enfants, la garde de troupeaux de moutons et chèvres.

Toutes ces activités occupent l'essentiel voire la totalité du temps de la femme rurale dont l'emploi de temps journalier de l'aube au crépuscule n'inclut ni le temps de repos ni celui des études ou de loisirs. Dans les deux contextes géographiques et écologiques en question, à savoir le Mayo-Kebbi et le Ouaddaï, le poids de ces activités n'est pas ressenti de la même manière par les femmes de ces régions. Il est clair que dans le Mayo-Kebbi qui dispose d'importantes ressources vitales, la femme ne parcourt pas la même distance ou ne puise pas de l'eau d'un puits de même profondeur que celle du Ouaddaï.

Le mariage précoce constitue l'un des handicaps majeurs à l'instruction de la jeune fille parce qu'il met un terme à tout espoir de voir la fille s'épanouir aussi bien sur le plan physique qu'intellectuel. C'est un peu comme un fruit dont le mûrissement a été interrompu et qui agace les dents de celui qui le mange; c'est aussi comme une fleur dont l'éclosion a été perturbée, empêchant les pétales de se déployer pour donner l'éclat de toute sa beauté.

Si la pratique du mariage précoce est de faible ampleur dans le Mayo-Kebbi, il en va autrement du Ouaddaï où la pratique est répandue voire généralisée. En effet, la jeune fille est généralement envoyée en mariage dès l'âge de 9 à 12 ans. Cela est possible et se passe facilement d'autant plus qu'il s'agit de mariage endogamique où il est simplement question que oncles et tantes s'entendent pour que la cousine regagne son cousin de mari.

Parmi les arguments qui sous-tendent le mariage précoce, figure en bonne place celui de régler a priori le problème de l'immoralité sexuelle. Or, cette démarche engendre a posteriori le problème qu'on pensait résoudre au départ. En effet, pour cause d'incompatibilité d'humeurs, conséquence d'un choix qui n'a pas bénéficié du libre consentement des mariés, le divorce est récurrent dans les milieux où se pratique le mariage précoce. Et comme le divorce est admis en islam, les jeunes femmes divorcées et remariées sont légion au Ouaddaï. Cette instabilité matrimoniale n'est pas de nature à valoriser la femme aussi bien sur le plan physique, économique que moral.

Sur le plan physique, les conséquences du mariage précoce sont nombreuses mais la conséquence la plus catastrophique pour la femme est l'accouchement difficile qui conduit à la fistule, maladie caractérisée par l'incontinence urinaire ou fécale chez la malade. Dans cette situation, la femme souffre non seulement physiquement mais aussi et surtout psychologiquement parce que victime du rejet aussi bien de la part de son époux que de sa famille et de sa société. Cette maladie sévit donc dans les régions où est pratiqué le mariage précoce et le Ouaddaï apparaît comme l'une de ces régions à taux de fistuleuses assez élevé. En témoigne la création du village des fistuleuses au sein de l'hôpital régional d'Abéché.

Au bout du compte, en matière d'accès à l'éducation et dans le domaine du mariage, la femme rurale du Ouaddaï est défavorisée, comparée à sa sœur du Mayo-Kebbi dont l'âge du mariage se situe, pour les cas les plus précoces, autour de 13 à 14 ans.

De plus, la religion chrétienne dont les lois morales rejettent le divorce et la polygamie, constitue pour les femmes du Mayo-Kebbi issues de ce milieu un atout majeur qui les met à l'abri des tourments que peuvent causer ces pratiques dont le terme consacré pour le qualifier est « violences basées sur le genre ».

En effet, suivant les préceptes bibliques, le partage de responsabilité entre les époux et les enfants est clairement opéré. Le respect de la répartition des tâches et des responsabilités dans ce domaine règle le problème de « conflit de genre » et instaure un partenariat dynamique entre l'homme et la femme aussi bien dans le domaine de la production et de la gestion des ressources vitales que dans celui de l'éducation des enfants.

La soumission qui est recommandée à la femme ne renvoie aucunement à la servilité mais plutôt à l'obéissance de l'épouse à laquelle répond l'amour de l'époux. Le jeu de rôle à ce niveau constitue une véritable source d'harmonie et de stabilité du foyer qui est supposé être le lieu d'épanouissement par excellence pour le couple et non un bague pour l'homme ou surtout pour la femme.

Aussi, observe-t-on une participation plus importante de la femme rurale du Mayo-Kebbi au processus de réflexion et de prise de décision concernant sa famille et sa société. L'on peut citer en exemple le dynamisme associatif qui caractérise les femmes rurales du Mayo-Kebbi, et même au niveau national²⁵, à travers le foisonnement d'associations de productrices.

L'autre exemple est celui de l'association des femmes rurales à l'élaboration des Plans de Développement Local (PDL), l'un des aspects de l'intervention de la coopération allemande dans le Mayo-Kebbi.

Si par le passé, l'on ne pouvait concevoir que la femme s'asseye et prenne la parole en présence de l'homme, la situation a beaucoup évolué grâce, d'une part aux actions de sensibilisation menées aussi bien par les ONG, les associations de la société civile et par le ministère de l'action sociale et de la famille. D'autre part, les progrès de la scolarisation représentent un levier important dans le recul des pesanteurs socioculturelles sous lesquelles ploie la femme rurale. Il est remarqué que dans les familles rurales où les enfants des deux sexes sont scolarisés, l'âge de mariage de la jeune fille est considérablement retardé au profit de la scolarisation.

La représentation de l'école par les parents a beaucoup évolué. En effet, dans un passé récent, l'école était vue comme un lieu de dépravation des mœurs, de prostitution et de banditisme. Dans ces conditions, accepter y envoyer son enfant et surtout sa fille est synonyme de l'envoyer à la prostitution. Or, on a à faire à des sociétés très attachées à la moralité en matière sexuelle où le père n'accepterait, sous le prétexte de la réussite ou de l'épanouissement de sa fille, prendre la lourde responsabilité de l'envoyer à la prostitution. Cette résistance à la reconnaissance des bienfaits de l'école a fait que de nombreuses filles en âge scolaire soient privées de ce droit fondamental.

Mais de nos jours la situation est loin d'être la même que celle qui est décrite ci-dessus. L'on note un engouement plus ou moins généralisé en milieu rural au Mayo-Kebbi pour la scolarisation de la fille. De plus, de nombreux parents n'hésitent pas à laisser leurs filles aller étudier loin d'eux quand elles ont terminé le cycle de collège en campagne. C'est la preuve de l'évolution de la représentation de l'école en milieu rural qui passe d'instrument de dépravation des mœurs et facteur de désordre social à celui de moyen d'épanouissement et d'insertion socioprofessionnelle de l'individu.

Cependant, ces avancées ne sont pas les mêmes pour la fille rurale du Ouaddaï qui n'est pas encore libérée du poids des activités productives et du mariage précoce. S'agissant des activités productives, les facteurs naturels représentent une sérieuse contrainte à l'allègement des activités de la femme rurale au Ouaddaï. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une région de faible pluviométrie mais constituée en grande partie de zone de socle où la nappe phréatique est en très grande profondeur, rendant très faible la probabilité de déboucher sur une source d'eau en cas de creusage ou de forage de puits d'eau.

²⁵ Zakaria Beine, « Le leadership féminin tchadien à l'épreuve de la *renaissance* du Tchad », in Boubou Mamoudou, Dominique Meva'a, Abomo, Ernest Messina Mvogo et Gilbert Mbeng Ndeng, *La renaissance africaine de la théorie à la matérialisation*, Edi-Cad, Douala, 2017, pp. 668-677.

Ce qui fait que l'eau soit justement l'objet de forte réglementation et son accès un véritable casse-tête aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. L'on comprend donc aisément pourquoi la femme est assignée à cette corvée, non seulement pour répondre aux besoins domestiques mais aussi pour abreuver les animaux dans un milieu où l'élevage est omniprésent.

Heureusement que la femme au Ouaddaï a trouvé en l'âne un allié et un compagnon fidèle dans ses tâches de transport de différentes charges (produits des récoltes, eau, bois de chauffe, foin,...). En effet, parmi les objets et tous les biens dont l'épouse est dotée au moment de son mariage, l'âne figure en bonne place pour répondre à tous les besoins de la femme en matière de transport. Ainsi, contrairement à la femme du Mayo-Kebbi qui porte sa charge sur la tête, celle du Ouaddaï la fait porter par l'âne qui, non seulement porte sa charge mais, la porte aussi. Ainsi, il n'existe pas de femme mariée qui n'ait pas d'âne, animal qui joue un rôle moteur dans le quotidien de la femme.

Au Mayo-Kebbi, grâce au projet d'hydraulique villageoise de la coopération allemande, le problème de l'accès à l'eau potable est résorbé pour de nombreux villages, libérant la femme de cette contrainte et lui donnant plus de temps à consacrer à d'autres activités. Son rendement et sa santé s'en sont trouvés améliorés.

2.3- De l'instruction comme porte de sortie pour la femme rurale

De ce qui précède, l'on peut conclure que l'ignorance et l'analphabétisme de la femme rurale constituent la principale cause de sa marginalisation dans divers domaines dont celui de l'accès à la propriété foncière en milieu rural justement. En effet, l'on ne peut réclamer des droits et en jouir si ces droits sont ignorés par soi-même. C'est ce qui semble être la situation dans laquelle se trouve la femme rurale au Mayo-Kebbi et au Ouaddaï qui en réalité, représentent l'iceberg de la situation de la femme rurale tchadienne en général.

Dans de nombreux cas, la femme rurale considère sa situation comme étant normale puisqu'il en a été toujours ainsi et toute initiative allant dans le sens de la remise en cause des pratiques néfastes à son encontre est assimilée à la perturbation de l'ordre social et comme telle devrait être étouffée. A propos de la femme, Bouquet résume bien cette situation lorsqu'il écrit dans son ouvrage qu'« elle est considérée comme un être inférieur par rapport à l'homme et ne doit pas faire ce que les hommes ont le droit de faire²⁶ ».

C'est pourquoi, il va sans dire que ce n'est que par l'instruction que la femme rurale peut prendre conscience et découvrir toute la force qu'elle représente et toute la place qu'elle occupe dans sa société au plan de la production et de la reproduction et par là-même exiger une participation plus importante au processus de prise de décision la concernant ainsi que sa société et partant, son pays.

Autrement, la femme rurale est obligée de camper dans une attitude de résignation parce que n'ayant pas les « outils » et les « armes » nécessaires pour saisir l'enjeu de ce qu'elle représente et se battre en conséquence. Il est clair que l'arme intellectuelle représente le moyen le plus efficace et le plus sûr pour permettre à la femme rurale de sortir de sa situation et jouir de tous les avantages liés à ce changement. Ce qui ne va pas être seulement à l'avantage de celle-ci mais de toute sa société. Le dicton qui dit « éduquer une femme c'est éduquer une nation » trouve ici sa pleine signification.

C'est dire aussi que la bataille en question ne saurait être contre l'homme, toujours bourreau désigné de tous les maux dont souffre la femme. Il est plutôt question de faire reculer, aussi bien chez l'homme que chez la femme et surtout chez cette dernière, les limites de l'ignorance au profit d'une éducation qui contribue à faire reculer effectivement les limites de l'ignorance sans pour autant être un facteur déstabilisateur de la société.

²⁶ Bouquet, C., *Les femmes et le pouvoir*, L'Harmattan, Paris, P.311.

L'un des risques de la recherche des voies et moyens pour sortir la femme tchadienne en milieu rural de sa situation est de considérer les traditions et coutumes comme étant dans leur ensemble, néfastes ou défavorables à la femme et de chercher à les enrayer systématiquement. Ce qui serait une erreur dans la mesure où de nombreuses valeurs traditionnelles tchadiennes constituent des facteurs de stabilité et d'harmonie sociale.

En effet, certaines pratiques et conceptions traditionnelles ont toute leur place dans la société tchadienne actuelle et ne doivent être systématiquement remises en cause au nom de la recherche effrénée de l'égalité homme/femme. Faire ainsi reviendrait à hypothéquer l'harmonie familiale et partant de toute la société dans un pays où les us et coutumes, ajoutés aux préceptes des religions révélées régissent fortement le quotidien des hommes et des femmes. Par exemple, dans les sociétés tchadiennes, qu'elles soient du Nord ou du Sud, musulmanes, chrétiennes ou animistes, la valeur de la femme dépend de la bonne tenue de son rôle d'épouse et de mère. Ainsi, toute réussite de la femme, que ce soit sur le plan professionnel ou dans le domaine économique lui confère respect et considération au sein de la société que si elle remplit ces critères.

Autrement, elle ne bénéficie pas de considération de la part de son entourage et ne saurait être associée à quel que processus ou instance de prise de décision que ce soit.

La priorité pour la femme rurale au Tchad, qu'elle soit du Mayo-Kebbi, du Ouaddaï ou d'ailleurs n'est pas tant l'accès à la propriété foncière mais plutôt d'être instruite, car l'instruction constitue sans nul doute, la voie royale pour la femme rurale, non seulement d'améliorer ses prestations aussi bien dans le domaine agricole que dans l'accomplissement de ses tâches domestiques qui désormais vont être planifiées et exécutées avec clairvoyance. C'est aussi par cette voie que la femme rurale pourra connaître ses droits et mieux les revendiquer si ces droits venaient à être bafoués comme il est remarqué en ce moment dans de nombreux domaines.

Il ya des faits qui montrent que dans certains cas, la femme rurale à qui on reconnaît des droits n'arrive pas à saisir la portée de ce privilège et les utilise de la mauvaise manière et mettant ainsi à mal le partenariat et l'harmonie qui devrait caractériser la vie de couple qu'ils mènent dans le foyer. En effet, de nombreuses femmes, parvenues à une certaine aisance matérielle ne font plus aucun cas de leur époux, celui-ci ne bénéficie plus de l'attention que son épouse lui accordait du temps où elle n'avait pas une indépendance financière. Cet abandon, subit, provoque souvent une réaction négative assortie de mesures allant dans le sens de l'interdiction à la femme de mener ses activités. Ce qui débouche souvent sur le divorce dont l'initiative vient parfois de la femme qui estime préférable de continuer à mener ses activités que d'être confinée dans le cadre du foyer. Une telle démarche est imputable à l'ignorance de la femme.

Finalement, l'accès à la propriété foncière par la femme rurale tchadienne constitue une épée à double tranchant. D'une part, cela peut permettre à la femme d'améliorer sa condition d'existence et partant celle de sa famille. Mais d'autre part, cela représente un facteur potentiel de troubles au sein de la famille et partant, de la société.

Dans les régions concernées par cette étude et dans le reste du pays, le problème foncier ne se pose pas avec acuité comme c'est le cas dans d'autres pays²⁷ où l'espace manque pour tous les hommes et cette situation entraîne de facto l'exclusion de la femme. Le réel problème est plutôt celui des contraintes naturelles, surtout au Ouaddaï et de la pauvreté généralisée de la masse rurale.

²⁷ Pays des Grands lacs par exemple (Ruanda, Burundi).

Nos enquêtes ont fort heureusement permis de découvrir que des nombreuses femmes sont propriétaires foncières en milieu rural principalement par voie d'héritage mais aussi par d'autres voies (achat, donation, location). Mais cela ne constitue aucunement un indicateur d'autonomie de la femme rurale, condamnée à se battre contre la rigueur du milieu naturel et contre certaines normes et pratiques sociales et sociétales qui lui sont défavorables. Au Mayo-Kebbi où le milieu naturel est généreux, l'on note davantage l'accès de la femme au foncier comme usufruitière mais pas comme propriétaire permanente, sa situation n'est pas aussi déplorable.

Conclusion

En somme, la situation générale de la femme rurale dans le domaine de la division sociale du travail, de l'éducation, de la santé de la reproduction n'est pas enviable. Mais son vrai problème n'est pas celui de l'accès à la propriété foncière puisque beaucoup d'entre elles y accèdent déjà. C'est plutôt les possibilités de mise en valeur de ces terres qui est le problème. Cette situation générale fait appeler aussi à des interventions de grande envergure pour permettre que la femme rurale soit libérée des contraintes imposées par la rigueur du milieu naturel et par les pesanteurs socioculturelles.

D'ailleurs, la notion d'appropriation foncière individuelle est étrangère aux sociétés du Mayo-Kebbi dans leur ensemble et à celles du Ouaddaï. D'une part, la terre est la propriété des dieux dont la gestion a été confiée aux premiers occupants au moment de prendre possession des lieux. Il s'agit donc d'un bien communautaire légué de génération en génération et dont on a à jouir que des fruits qu'elle porte. C'est un bien inaliénable qui est partagé entre les membres des lignages mais les parcelles qui cessent d'être mises en valeur retombent dans le domaine communautaire pour être attribuées à nouveau à ceux qui en font la demande²⁸.

C'est à quelques exceptions près les mêmes conceptions et pratiques foncières qui sont en vigueur et qui s'observent dans le Ouaddaï :

Dans la région, les terres dont la propriété du sultan du « Dar Ouaddaï » qui est le chef traditionnel, suprême de la communauté. En effet, le droit de propriété est un droit plus ou moins limité, car le sultan peut reprendre les terres vacantes et les attribuer à d'autres et avoir un simple droit de regard en celui de percevoir les redevances ou zakats collectés par les chefs de canton selon l'obligation de la coutume²⁹.

Il est à noter que, contrairement au Mayo-Kebbi où l'accès au foncier est relativement facile du fait de tradition d'hospitalité dont ils font preuve, il est très exclusif au Ouaddaï. Pour expliciter cette situation, Tidjani Assouni précise que « pour qu'un individu étranger accède à ces terres, il faut qu'il soit accepté et intégré au sein de la communauté après une observation plus ou moins longue. L'étranger peut, suite à un lien de mariage avec une fille, être intégré et considéré comme un membre de la communauté et doit avoir accès provisoirement à une terre d'exploitation»³⁰.

L'émergence de l'appropriation foncière individuelle et définitive est récente et consécutive à la colonisation française mais surtout à l'augmentation de la population et aux différents cheptels, à la dégradation et à la raréfaction des ressources naturelles, conséquences des sécheresses cycliques dans le Sahel. Mais il faut aussi citer l'instabilité politique comme facteur de migration des personnes qui partent s'établir dans les régions les plus sécurisées et les mieux dotées en ressources vitales.

²⁸ J.P. Magnant, 1986.

²⁹ Tidjani Assouni, op. cit, 2009, p. 96.

³⁰ Ibid., p. 95.

Bibliographies

1. Armi, J., 2012, « Abéché, porte de l'Orient », *Atlas Jeune Afrique*, Paris, Jaguar.
2. Bachmann, J.C. et Simonin, J., 1981, *Changer au quotidien : une introduction au travail social*, 2 tomes, Paris, Etudes vivantes.
3. Baïwong Djibergui A. R., 2002, Violence à l'égard des femmes, Intermon-Oxfam.
4. Banyara Yoyana, J. et Magnant, J.-P., 2013, *Introduction aux droits coutumiers au Tchad*, Paris, Afrédit.
5. Bonfiglioli, A.M., 1989, *Terres de vie: Réflexions sur le foncier au Tchad*, Projet Nationale d'Élevage, N'Djamena.
6. Bouquet, C., *Les femmes et le pouvoir*, L'Harmattan, Paris, 1963.
7. Cabot, J., 1965, *Le bassin du Moyen-Logone*, Paris, ORSTOM.
8. CEFOD, OFT, 2004, *La question foncière au Tchad*, Actes du colloque international de N'Djamena.
9. Djikoloum Benan, B., 2002 « La condition de la veuve dans le droit positif tchadien des personnes et de la famille », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 54 N°3, pp. 811-833.
10. Dorvil, H. et Mayer, R., 2001, *Les approches théoriques*, <http://bibliothèque.uqac.ca/>.
11. Durand, C., 1995, *Fiscalité et politique : les redevances coutumières au Tchad (1900-1956)*, Paris, L'Harmattan.
12. Fatou Diop Sall (dir), 2011, *Sénégal, Les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière*, IRDC, CRDI.
13. Houdeingar, D., 1991, « Le droit et l'accès à la terre en milieu rural au Tchad », Abidjan, Côte d'Ivoire.
14. Lambatim, H., 2004, « Femmes et foncier au Tchad », in *La question foncière au Tchad*, Actes du colloque international de N'Djamena.
15. Magnant, J.-P., 1987, *La terre sara, terre tchadienne*, Paris, L'Harmattan.
16. Merton, R., et Nisbet, R., 1961, *Contemporary Social Problem*, Harcourt, Brace and World, (2e éd.).
17. Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), Deuxième Recensement Général de la Population et l'Habitat (RGPH2), N'Djamena, 2009.
18. Nabia. Aché, S., 1988, « La condition juridique de la femme tchadienne au regard de l'ordre international français », Thèse de Doctorat, Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales, Paris II.
19. Saadatou, Ahmadou, M., 1987, « Promotion de la femme tchadienne », Mémoire de fin d'études du premier cycle, école nationale d'administration et de la magistrature, N'Djamena-Tchad.
20. Solkem, M., « La place et le rôle des femmes dans l'administration au Tchad », rapport, ministère de l'action sociale et de la promotion féminine, direction des études, de législation et de la planification des ressources humaines.
21. Tidjani Assouni, 2009, Valorisation des bas-fonds pour un développement rural durable : le cas de Doukour et de Mandjobo, Thèse de Master II en Géographie, Université de N'Gaoundéré.
22. Yonoudjoum, C. et Abdelsalam C., 1994, *La problématique foncière au Tchad*, Document préparatoire du sommet du CILSS, N'Djamena.
23. Zakaria Beine, « Le leadership féminin tchadien à l'épreuve de la renaissance du Tchad », 2017, in Boubou Mamoudou, Dominique Meva'a, Abomo, Ernest Messina Mvogo et Gilbert Mbeng Ndeng, *La renaissance africaine de la théorie à la matérialisation*, Edi-Cad, Douala.

Capital culturel des parents et rendement scolaire des enfants : analyse de la cohorte des Centres d'Animation Pédagogique de la Commune V du District de Bamako

Ibrahima TRAORE, Enseignant Chercheur, sociologue de l'éducation à la Faculté des Sciences Humaines et Sciences de l'Éducation de l'Université des Lettres, Langues et Sciences Humaines de Bamako-Contact : 76 32 03 52 / 66 16 33 16 - Email : mussotra@yahoo.fr

Résumé

Au Mali, l'enseignement est généralement fait dans une langue étrangère considérée comme médium de transmission. La maîtrise de cet outil d'enseignement est plus que nécessaire dans l'acquisition du savoir chez les apprenants. La familiarité avec de l'instrument de communication pédagogique est souvent liée au degré d'instruction des parents de l'apprenant qui varie d'un niveau à un autre. Les enfants issus des familles intellectuelle, semi-intellectuelle ou analphabète ne peuvent pas avoir les mêmes pré-requis linguistiques d'où la variation de la vitesse de compréhension du message transmis par les uns et les autres. Cette appropriation de la culture langagière a une influence sur le rendement scolaire chez les apprenants au niveau de l'école fondamentale. Le niveau d'instruction des parents est en adéquation avec l'intérêt que l'on accorde à l'éducation des enfants. Un parent de niveau intellectuel pointu trouve en l'école le tremplin le plus sûr pour une mobilité sociale ascendante et une réussite matérielle. Le degré de suivi des enfants dans leur cursus scolaire varie d'un niveau d'études des parents à un autre. Toutes ces considérations concourent jusqu'à un certain niveau à la réussite scolaire.

Mots clés : capital culturel, rendement scolaire, niveau d'instruction, suivi des parents, CAP.

Abstract

In Mali, teaching is usually done in a foreign language as a medium of transmission. The mastery of this teaching tool is more than necessary in the acquisition of knowledge among learners. Familiarity with the educational communication instrument is often related to the degree of education of the learner's parents, which varies from one level to another. Children from intellectual, semi-intellectual or illiterate families cannot have the same linguistic prerequisites, hence the variation in the speed of comprehension of the message transmitted by one and the other. This appropriation of language culture has an influence on the academic performance of learners at the primary and post-primary level. The level of education of parents is in line with the interest that is given to the education of children. A sharp intellectual parent finds in the school the surest springboard for upward social mobility and material success. The degree of follow-up of children in their school curriculum varies from one level of education and from one parent to another. All these factors contribute up to a certain level to the academic success.

Key words: cultural capital, academic performance, level of education, parental follow-up, C.A.P.

Introduction

Les spécialistes des sciences de l'éducation et de la formation et autres sociologues sont parvenus de manière presque unanime à attribuer les causes de l'échec scolaire aux facteurs directement liés à l'école (causes endogènes) et aux conditions socioéconomiques (causes exogènes). Certains d'entre eux trouvent que celles qui sont directement liées à l'institution scolaire semblent consistantes que celles provenant de l'extrascolaire. Bien que ces paramètres soient difficilement mesurables (la taille du revenu des parents, la taille et le régime matrimonial de la famille, le niveau d'instruction des parents de l'apprenant,) ils s'avèrent déterminants dans l'élucidation des causes du phénomène.

Parmi ces indicateurs externes, le niveau d'instruction des parents est plus facile à paramétrer par rapport aux deux autres à savoir la taille du revenu financier et le nombre de personne (membres directs et indirects) qui vit dans la famille de l'apprenant. D'une part, les avoirs d'un chef ou d'une mère de famille au Mali sont confidentiels et secrets à la limite. Une intelligence scientifique pourrait difficilement faire connaître le salaire et les autres apports d'un responsable de famille pour cause d'études. D'autre part, la composition des familles maliennes est multiforme, il existe des familles uniquement composées par les seuls membres directs : père, mère, enfants. En dehors de ce schéma, une autre configuration s'affiche, ce qui est d'ailleurs la plus fréquente compte tenu des liens de parenté. Les filleuls refont souvent la composition des familles maliennes d'où une autre difficulté de choisir le nombre d'enfants vivant dans la famille de l'apprenant comme indicateur pertinent.

Alors, le niveau d'instruction des parents semble abordable. Il s'agit simplement de savoir si les parents de l'apprenant sont d'un niveau fondamental, secondaire ou supérieur ou même illettrés et la répercussion de ce statut sur le rendement en milieu scolaire. Le niveau d'étude des parents est dénommé dans cette étude : culture familiale ou capital culturel de la famille. Il renvoie au trésor linguistique dont bénéficient les enfants susceptible d'être utilisé comme médium d'enseignement-apprentissage dans le milieu scolaire. Les élèves imbibés dans ce bain linguistique progressent mieux que ceux n'entendent la langue d'apprentissage que dans la seule cour de l'école.

Cet article vise à déterminer l'influence du niveau d'instruction des parents sur les résultats scolaires de leurs enfants.

Le rapport PASEC (2014) prouve à suffisance que les études portant sur le capital culturel des élèves impliquent généralement une analyse du niveau d'instruction de leurs parents (Murat, 2009). Cette variable est importante parce qu'elle renseigne, entre autres, sur les capacités du milieu familial à transmettre des bases de langage qui sont appropriées pour l'école, tout comme de ces capacités à accompagner les élèves dans leurs apprentissages et devoirs scolaires. Cette hypothèse est entièrement confirmée par Muller et Kerbow, (1993); Ryan et Adams, (1995.)

- Parents instruits : un atout scolaire pour enfants

Il a été démontré que le niveau d'instruction très limité ou son manque total chez les parents est considéré comme l'une des causes majeures de l'échec scolaire. Pour ces chercheurs, ci-dessus mentionnés, l'intérêt que l'on a pour l'école dépend considérablement du degré d'éducation scolaire. Le redoublement (première étape de l'échec) de la scolarité au niveau du primaire s'avère plus sensible au niveau d'instruction du père de l'enfant qu'à sa profession.

En outre, le niveau d'études des deux parents constitue un critère plus fiable que celui d'un seul, l'essentiel quant à la réussite de l'enfant, étant de disposer dans la famille un « stock » minimal d'instruction. Cela dit, à niveau de ressources global comparable, c'est dans la famille où la mère est la plus instruite que les enfants réussissent le mieux (De Singly, 1997).

L'éducation donnée par la famille prédispose d'autant moins à la réussite que ces familles appartiennent à une classe plus éloignée de la culture scolaire et la culture savante. Les enfants des familles appartenant à la classe distante de la culture scolaire réussissent moins aux examens. Ainsi, la réussite est tributaire à la proximité de la relation existant entre la famille et l'école. Certes la proximité de la culture familiale et celle de l'école est déterminante mais le suivi des parents est aussi de taille dans le processus d'apprentissage (Passeron, 1970).

- Analphabétisme des parents : un handicap pour l'apprenant

Un enfant qui est issu d'une famille analphabète a peu de chance de rivaliser scolairement avec celui qui vit dans une famille de parents instruits même s'ils commencent tous les deux leurs études au même âge, suivent les mêmes cours avec un même enseignant ; il n'en demeure moins que le premier continuera d'être privé de la plupart des avantages éducatifs dont dispose son camarade sans le savoir. Ce dernier, en effet, bénéficie des possibilités de conversations et de lectures qu'il trouve dans son milieu familial. Alors le premier a moins de chance de réussir que celui de la famille aisée et intellectuelle. Les parents intellectuels s'intéressent davantage aux apprentissages de leurs enfants car ils ont bien conscience du rendement élevé de l'instruction tandis que les parents illettrés sont moins lucides et manifestent une volonté désintéressée dans la plupart des cas (Illich, 1970). Les premiers ont vite compris que l'investissement le plus sûr est celui qu'on met dans l'éducation de ses progénitures parce que pour lui la mobilité sociale ascendante passe nécessairement par le biais de l'école. Les seconds trouvent qu'on est pas obligé de passer forcément par les bancs pour réussir dans la vie. Un enfant issu d'un milieu défavorisé n'a pas les mêmes acquisitions sur le plan cognitif et verbal que ceux des familles aisées. L'adaptation à l'école maternelle est en grande partie liée au degré de maîtrise du langage lequel dépend pour une partie importante de la qualité et de la quantité des échanges verbaux au sein de la famille. Cependant l'auteur ne souligne pas les enseignants comme source d'échec scolaire. A travers les activités éducatives et culturelles dans l'environnement familial avec l'appui d'un ou des parents, voire de la fratrie que l'on construit la socialisation scolaire. Pour lui, l'adaptation scolaire de l'enfant est favorisée par les activités éducatives du milieu familial, singulièrement dans ses relations avec les proches.

- Milieu familial favorise l'apprentissage scolaire

Dans les conditions actuelles, l'origine familiale prédit mieux que toute autre variable dans la recherche de causes de l'échec ou de la réussite scolaire. Ils sont convaincus de l'efficacité de l'action de la famille sur la performance scolaire de l'apprenant. Cette action révélatrice d'autant plus que la famille, première instance de la socialisation de l'enfant joue un rôle non négligeable pour asseoir la réussite de l'élève. Ici, la famille a une place de choix dans la sécurisation affective, le soutien, la confiance et l'encouragement de l'apprenant. La fréquentation d'une bonne ou mauvaise école importe peu dans la performance scolaire de l'élève, c'est au contraire le milieu familial qui peut être préjudiciable à la performance de ce dernier. Cela pourrait se manifester par l'apport de la culture intellectuelle des parents à travers leur perspicacité à situer les valeurs scolaires dans l'éducation familiale. La famille est prédictive dans la réussite scolaire. A travers ses méthodes et activités, elle expose l'enfant à la réussite scolaire. A un niveau élevé du statut de la famille, les parents seront un exemple pour l'enfant, par conséquent, ils le soutiennent, l'aident. Les parents de statut inférieur manifestent un faible niveau d'aspiration.

La famille et école ne se sépare pas. Il faudrait que l'élève trouve toujours dans sa famille, non pas une surveillance exigeante et tatillonne du travail scolaire mais une ambiance euphorique autant attentive qu'encourageante.

Les parents qui donnent satisfaction à l'enfant pour le monde scolaire sont des sources génératrices de réussite de celui-ci. De ce fait, il existe une corrélation parfaite entre la motivation pour les études et la réussite scolaire.

- Suivi parental : une motivation à la réussite

L'échec scolaire est la résultante de la démission des parents eux-mêmes. C'est justement cette fuite de responsabilité des parents qui engendre souvent des troubles de conduite scolaires telles que l'indiscipline scolaire, la délinquance qui sont toutes facteurs de la déperdition scolaire. Les parents démissionnaires sont beaucoup plus exposés à l'échec parce qu'ils constituent de véritables repères pour les enfants et doivent l'orienter et se montrer plus déterminés à ses côtés pour qu'il réalise le meilleur rendement scolaire possible. L'absence de contrôle ou le laxisme parental de son côté a également des effets négatifs sur les résultats scolaires. Ce qui suppose que la négligence parentale engendre l'insuccès de l'enfant à l'école. Alors le non contrôle des parents influe sur les résultats scolaires de l'élève. Mais l'association de ce suivi à la motivation et à l'encouragement de l'élève peut rendre ce résultat positif. La place qu'occupe la mère dans le suivi (réussite) scolaire des enfants est prépondérante surtout si elle est encore instruite. Les mères de famille consacrent plus de temps à aider leurs enfants à surmonter certaines difficultés d'apprentissage (Héran, 1994) comparativement aux pères. Le niveau de formation de la mère influe considérablement dans la réussite scolaire de l'enfant en processus d'apprentissage des connaissances livresques.

Nous comprenons ainsi que le milieu culturel de l'enfant a plus de poids que les conditions de vie matérielle bien qu'ils soient corrélés. La bonne performance enregistrée du côté des élèves des familles instruites est due au soutien qu'apportent les parents à leurs progénitures en dehors des heures de cours. Les parents souhaiteraient que leurs enfants aient un niveau d'instruction minimum équivalant à celui dont ils ont bénéficié, voire le dépasser.

Souvent, un enfant n'apprend pas parce qu'il est carrent mais parce qu'il n'a pas de sens pour l'école. Dès le plus jeune âge, le fait de vivre dans un milieu culturellement riche est déterminant. Si l'enfant ne lit pas, n'écrit pas parce que la famille ne lit et écrit non plus (Berger, 1979). Les enfants des parents instruits bénéficieraient donc d'un encadrement adéquat. En effet, les représentations des parents face à l'école, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'instruction, expliqueraient la qualité de l'encadrement, qui débouche au bout du compte aux bonnes performances scolaires de l'élève.

- Une mère instruite influe la réussite

L'enquête réalisée par l'INSEE en 2004, indique que le niveau d'études de la mère est un des facteurs les plus déterminants sur les compétences de l'enfant, alors que celui du père a plus d'influence sur son niveau scolaire. Il existe une certaine catégorie de mères qui sont de véritables « pro » de l'éducation de leurs enfants, « les femmes de cadres supérieurs[...]rencontrent tous les maîtres, connaissent tous les manuels, tous les emplois du temps », elles interviennent sans cesse auprès des enseignants et cherchent à orienter, les poussent à un enseignement prématuré de la lecture, demandent qu'on donne des devoirs à faire à la maison, bien que ce soit officiellement interdit à l'école élémentaire. Elles surveillent scrupuleusement le travail fait en classe. Les enseignants travaillant dans les zones favorisées connaissent bien ce problème et se plaignent en permanence d'avoir les parents d'élèves « sur leur dos ».

La retombée du poids des mères de famille dans la réussite scolaire est vérifiée. Il convient cependant de ne pas oublier que la trajectoire scolaire d'un individu dépend non seulement de ses traits de personnalité, mais aussi du style éducatif maternel, les attitudes éducatives, du milieu socioculturel et d'adaptation familiale à la poursuite des études supérieures par l'enfant par exemple. Le niveau d'instruction pousse incontestablement à accorder à l'éducation une énergie supplémentaire comme ces parents savent que l'école est un tremplin pour leurs progénitures.

- La culture de la famille détermine le suivi

La culture familiale se concrétise à un certain niveau par l'accompagnement des parents dans les tâches éducatives. Ce qui fait dire Macaire (1979) que l'œuvre si difficile et si nécessaire de l'éducation sera grandement facilitée si une collaboration de confiance s'établit entre le maître et les parents. S'ils s'ignoraient, il serait difficile pour ne pas dire impossible d'obtenir de bons résultats. Il est vrai qu'un manque de collaboration entre le maître et les parents joue négativement sur les résultats. Mais les moyens dont disposent les parents aussi bien que l'atmosphère qui y règne d'abord au sein de la famille et ensuite de l'institution scolaire sont à prendre en compte dans l'étiologie de l'échec scolaire. La corrélation entre le niveau d'études des parents et les résultats scolaires semblerait beaucoup plus vérifiée si la langue d'enseignement est l'outil de communication privilégié au sein des ménages. Cette hypothèse est corroborée par les résultats du PASEC (1999). Ce dernier a montré que les enfants qui bénéficient de l'occasion de s'exprimer en français en dehors de l'école, surtout dans leur famille, accusent de bonnes performances scolaires par rapport à ceux qui n'en trouvent pas l'occasion.

1- Méthode

Dans une approche mixte, la présente recherche s'est déroulée dans la ville de Bamako précisément en Commune V où trois (03) Centres d'Animation Pédagogique ont été retenus sur un total de six (06) que compte l'Académie d'Enseignement Rive Droite. L'étude a porté sur une population scolaire des deux sexes (masculine et féminine) fréquentant les classes du second cycle de ces circonscriptions scolaires. Le choix des CAP de Torokoro, Baco Djicoroni et de Kalaban Coura se justifie par leur effectif considérable respectif. Aussi, la connaissance de ces localités a certes guidé le choix pour cette aire. Quant aux établissements, le choix s'est effectué de façon raisonnée en tenant compte du poids qu'ils représentent (nombre d'élèves) et des critères public/privé, ceci dans l'optique de diversifier la population d'enquêtes afin d'augmenter les chances d'appréhender différentes caractéristiques liées à l'appartenance sociale. Ainsi, ce sont les classes des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année du second cycle qui ont été retenues puisque nous estimons qu'à ce stade, la connaissance acquise par ces élèves permet logiquement de dire exactement le niveau d'instruction de tel ou tel parent. Un échantillon de mille trois cents trente-deux (1.332) élèves composés des enfants issus de quatre(4) catégories de parents : les parents illettrés, les parents du niveau d'études fondamental, secondaire et supérieur habitant dans les quartiers populaires ou résidentiels. Les élèves enquêtés sont de parents : agriculteurs, ouvriers, commerçants, fonctionnaires, professions libérales, retraités. Vu les objectifs visés par l'étude, la méthode de la combinaison des outils semble la plus appropriée. Deux instruments de collecte de données ont été retenus : le questionnaire, le guide d'entretien.

Le questionnaire a été administré à l'ensemble des élèves constituant l'échantillon d'enquête. L'objectif visé par cet outil de collecte de données est de recueillir des informations sur le niveau d'instruction provenant de la source enquêtée permettant de quantifier les résultats.

Par ailleurs, des entretiens semi- dirigés ou structurés sont menés avec des personnes ressources afin d'obtenir de plus informations et de cerner la perception des sujets sur l'influence du niveau d'instruction des parents sur les résultats scolaires de leurs enfants.

2- Analyse des résultats

- Prédominance des langues maternelles dans les familles

De prime à bord, les résultats mettent en exergue la prédominance des langues maternelles au détriment de la langue officielle (langue française) dans les familles où le niveau d'études des parents n'excède pas le fondamental. En dehors de la classe, les élèves s'expriment très rarement en français. L'usage de ce medium s'arrête juste à la porte de l'établissement scolaire (voire à la porte de la salle de classe). Bien que la pédagogie convergente existe dans certaines écoles (effet de mode) où on apprend à la fois en français et dans une autre langue nationale. Nous remarquons que la langue nationale Bambara est la plus parlée au Mali. Presque toutes les ethnies en parlent à quelque exception près. Seuls les 3,55% de nos enquêtés parlent français à domicile. Ils sont issus tous de familles intellectuelles (de père et de mère/tuteur et tutrice instruits) pour la plupart. Généralement, ce sont les parents qui sont les premiers à commencer la conversation ou à poser des questions en français. Les enfants issus de ces familles bénéficient de cet héritage intellectuel ou culturel qui est un atout majeur pour l'amélioration scolaire. Son influence sur le rendement est évaluable.

Mais la langue, en dépit de ces nombreux efforts consentis et à l'heure où le Mali insiste sur le paramètre de la réduction de la pauvreté en vue d'améliorer le rendement scolaire, force est de constater que l'éducation malienne connaît toujours d'énormes difficultés (malgré la création d'un département de l'Education Alphabétisation et Langues Nationales) qui affectent les performances scolaires. En effet, la culture de l'école et du personnel scolaire (le français comme langue parlée à l'école) est souvent éloignée de la culture familiale des élèves des milieux peu favorisés (langues maternelles parlées à la maison) à laquelle s'ajoutent leurs conditions socio-économiques.

- La taille de la famille influence la langue

A l'analyse de nos données statistiques, on s'aperçoit que plus la taille de la famille augmente, plus la fréquence des langues maternelles est dominante (83%) chez les enfants, alors qu'elle diminue au fur et à mesure que la taille de la famille diminue. Cette situation est rendue possible par l'environnement socioculturel propre à chaque famille. Avec la taille de la famille, le problème d'encadrement langagier devient difficile. Contrairement aux familles où les membres sont moins nombreux, la prédominance des langues nationales est récurrente. Les familles à effectif réduit dérivent du modèle occidental, elles témoignent d'un certain niveau de vie socioéconomique alors que les familles nombreuses, issues du modèle africain, concentrées dans les milieux populaires, concernent des personnes moins dotés de capitaux culturels favorables à la scolarisation. Dans ces conditions, ce n'est pas le nombre de personnes vivant en famille qui influence les performances, mais bien plutôt ce qui entraîne un nombre réduit de personne au sein des familles. On pourrait estimer que dans les familles peu nombreuses, les parents soutiennent plus les enfants sur le plan scolaire.

- La corrélation profession-langue parlée

Les résultats de notre étude indiquent que 30,77% des élèves enquêtés ont un père ou un tuteur agriculteur, une catégorie socioprofessionnelle exerçant un travail physique, 13,02% sont issus d'une famille d'ouvriers c'est-à-dire que le parent est soit manœuvre, planton, gardien, magasinier, soudeur, jardinier, mécanicien, chauffeur, réparateur etc.

Nos enquêtes ont révélé que 26,04% des élèves ont un père ou tuteur fonctionnaire considéré comme salarié relativement nantis. Les parents commerçants occupent une place importante (18,93%). Ils évoluent généralement dans informel tandis que seulement 7,69% ont un père exerçant une profession libérale (architecte, pharmacien, avocat, notaire, huissier, architecte...) et 3,55% un père ou tuteur retraité. A travers donc ces données, on s'aperçoit que la majorité des élèves viennent de pères ou de tuteurs agriculteurs suivis des fonctionnaires, des ouvriers, des professions libérales et enfin des retraités. Ces chiffres n'ont rien de surprenant car ils ne font que refléter les caractéristiques générales des pays dit en de développement, marquées par une situation de précarité de l'emploi, de la pauvreté, d'économie agropastorale, artisanale, ouvrière... Par contre, le pourcentage relativement élevé des élèves de parents fonctionnaires (26,04%) peut s'expliquer par le fait que l'étude s'est déroulée dans des écoles relevant des quartiers urbains et périurbains. Le phénomène de l'exode rural aidant, les parents d'élèves qui ne connaissent le travail de la terre se livrent au maraichage dans zones urbaines et aux abords des cours d'eau. Dans les familles où les parents ou tuteurs sont des cadres (fonctionnaires ou profession libérale), le médium d'enseignement n'est y pas étrangère contrairement aux familles ouvrières.

- Prédominance des mères de famille illettrées

Nous apercevons que 59,76% des élèves enquêtés ont une mère ou une tutrice n'ayant aucun niveau d'instruction (illettrée ou analphabète), 21,89% ont une mère ou tutrice de niveau primaire, 11,24% sont d'un niveau d'instruction secondaire et 7,10% ont une mère de niveau supérieur. Plus on avance en niveau d'instruction, plus le nombre de mère ou de tutrice diminue. De ces chiffres, il apparaît clairement que plus le niveau d'instruction de la mère ou de la tutrice est élevé plus les enfants ont tendance à redoubler moins car pour les niveaux de scolarisation supérieur, secondaire, primaire des mères ou tutrices et les non scolarisées, les pourcentages des élèves qui n'ont pas encore redoublé sont respectivement de 89%, 57,14%, 33,33% et 20,44%.

Des conditions socio-économiques particulièrement favorables ont certes rendu réels l'engagement et la détermination de la mère ou de la tutrice pour la réussite de son enfant ou de son filleul. Mais également dans cette réussite, le niveau d'instruction de celles-ci a été déterminant parce qu'il explique l'efficacité du suivi à domicile dans l'optique d'obtenir de bons rendements. Le niveau d'inscription de la mère ou de la tutrice reste un capital culturel latent qui réside continuellement dans la famille. Cet héritage culturel est souvent assimilable au médium d'enseignement (Ichou, 2010; Duru-Bellat et Van Zanten, 2009). Il s'est avéré que les mères ou les tutrices d'élèves ayant atteint un certain niveau intellectuel épargnent les enfants de certaines tâches domestiques susceptibles de porter atteinte à leur apprentissage.

- La taille de la famille et le suivi scolaire

La répartition de la situation matrimoniale des familles des enquêtés en fonction du nombre total de personnes vivant dans la famille de façon permanente à la charge des parents. Ces résultats indiquent que 55,03% des sujets enquêtés viennent de familles polygames tandis que moins de la moitié vit dans des familles monogames (49,97%). Nous remarquons également que 49,97% des élèves sont dans des familles de moins de 06 personnes, 55,03% dans des familles de 6 à 10 personnes. Sans être surpris par ces chiffres, il existe une relation entre le statut matrimonial et la taille de la famille. En effet, les familles polygames sont majoritairement plus nombreuses que les familles monogames. La différence de taille et de charge entre familles polygames et familles monogames, mérite que l'on tienne donc compte de cette situation dans l'étude de l'influence du statut matrimonial de la famille d'appartenance des élèves sur les performances scolaires.

Le suivi des enfants à la maison est plus facile dans les familles les moins nombreuses que dans les familles nombreuses (familles polygames). Les cours de renforcement des acquis (cours privé à domicile) sont plus fréquents dans les familles de petite taille. L'achat des livres et autres matériels d'apprentissage est moins prioritaire dans les familles de grande taille. En somme nous comprenons que plus la taille de la famille est élevée plus les dépenses y afférentes deviennent exorbitantes. Un enfant bien nourri, vivant dans une famille connaissant la valeur de l'école est un enfant qui a plus de chance de réussir (Philippe Renard, 2007). Au niveau des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) de Commune V du District de Bamako, les admis à l'examen Diplôme d'Etudes Fondamental 2015 qui a enregistré un taux d'admission national de 33,01%, il est constaté que 69% des admis viennent des familles monogames et les autres 31% de familles polygames.

- Le niveau d'instruction des parents et le travail domestique des enfants

Le travail domestique des élèves est un phénomène récurrent. Pour trouver des solutions adéquates afin d'améliorer le rendement scolaire, il convient de ce fait, d'examiner l'influence des travaux domestiques sur les résultats scolaires. En effet, une majorité des élèves enquêtés pratiquent les travaux domestiques (81,07%). Ils proviennent presque tous des familles où le niveau d'instruction des parents n'excède pas le fondamental contre seulement 18,93% qui n'effectue ces activités extra scolaires. Ces derniers sont issus des familles où le niveau d'instruction des parents est secondaire ou supérieur. Cette réalité se justifie aussi par une situation financière. Les élèves issus de parents démunis sont les plus exposés aux travaux domestiques. Cette situation peut s'attester de façon générale de l'absence du personnel domestique dans les familles mais également de l'insuffisance de ressources financières à se procurer les services d'un employé de maison (*boy ou servante*). Aussi, certains parents ne tiennent pas compte du statut d'élève de leurs enfants et approuvent que ceux-ci fassent les travaux domestiques. Pour eux, les travaux domestiques constituent une formation à la vie active pour leurs enfants. C'est pour toutes ces raisons que les travaux (cuisine, vaisselle, balayage, recherche d'eau à la fontaine, conduite des animaux au pâturage, lavage et repassage d'habits...) sont confiés aux enfants. Ils ne sont pas le plus souvent allégés et planifiés afin de leur permettre d'avoir suffisamment de temps pour étudier. C'est souvent une véritable rupture entre les pratiques et habitudes scolaires et celles du milieu familial des élèves de parents démunis. Ces occupations extra scolaires jouent sur le temps consacré aux études et par conséquent sur les performances scolaires des élèves qui sont victimes des travaux domestiques (Pilon, 2003). Même si Dembelé (2014) trouve dans son étude sur le travail des enfants et la scolarisation au Mali que les enfants qui cumulent le travail et la scolarisation parviennent à obtenir de bons résultats comparativement aux enfants n'ayant d'autre activité que l'école. Cette étude ne concerne qu'une cohorte infime parce que nous savons bien que le temps d'apprentissage est capital dans le processus d'acquisition scolaire. Un parent d'élève efficace est celui qui parvient à aider l'apprenant à maximiser le temps d'apprentissage réel, c'est-à-dire le temps pendant lequel les élèves sont actifs en termes d'apprentissage au moment où ils sont en famille.

3- Discussion

Le niveau d'instruction des parents détermine les performances scolaires de leurs enfants. En d'autres termes, la proportion des élèves qui réussissent augmente au fur et à mesure que le niveau de scolarité de leurs parents s'élève. Dans les familles où les parents ont un niveau élevé (cadres moyens ou supérieurs), il est certain que la formation des enfants soit une priorité. Ils pensent que la réussite sociale y est même liée.

La promotion sociale se voit par le rétroviseur des institutions scolaires ou universitaires. Alors l'investissement le plus sûr devient celle qu'on fait dans la formation des enfants. L'aisance matérielle peut devenir source de motivation pour beaucoup d'enfants issus des familles aisées. La disposition des matériels didactiques peut être la base d'un rendement scolaire consistant.

En sociologie de l'éducation, nombreux sont les résultats de recherches qui établissent des relations entre le niveau d'éducation des parents et les rendements scolaires de leurs enfants (Philip FOSTER, 1966 ; Bourdieu et Passeron, 1964). Nos résultats donnent de ce fait, des indications sur le lien que le niveau d'instruction des parents entretient avec les résultats scolaires des élèves enquêtés. Après l'analyse de nos enquêtes, il existe une mise en relation entre le niveau d'instruction des parents et les performances scolaires de leurs enfants, on s'aperçoit que les enfants des différents niveaux scolaires de parents ou de tuteurs ayant un niveau d'instruction insuffisant peuvent redoubler ou avoir une moyenne inférieure à 10. Par contre, ceux dont les parents ou les tuteurs ont un niveau d'instruction élevé sont plus performants et redoublent moins que les autres.

Conclusion

Le niveau d'instruction des parents influe sur la langue parlée à la maison. La culture langagière induit à un engagement effectif dans la réussite de l'élève parce qu'elle peut être considérée comme une relève du médium pratiquement utilisé par les enseignants en classe. Les enfants issus d'une famille où le niveau d'instruction des parents est excédent, entendent et parlent souvent le français. Cette langue ne leur est pas étrangère et constitue un capital important dans le processus d'apprentissage. Par contre d'autres ne pratiquent cette langue que dans la cour de l'école. Cette inégalité plaide à l'avantage des premiers et n'est pas sans conséquence sur le rendement scolaire. Au regard des performances observées, le niveau d'étude des parents ou des tuteurs ici est un facteur déterminant de la réussite scolaire. Les élèves ayant obtenu de meilleures performances et ayant redoublé moins, sont ceux-là qui ont un parent ou un tuteur scolarisé qui apporte de ce fait, un plus dans le suivi et l'encadrement scolaire de l'élève. Plus le parent est instruit, plus il aide l'enfant à optimiser son temps d'apprentissage à la maison. Il ne fait l'objet d'aucun doute qu'il existe un lien entre la culture familiale et le rendement scolaire puisque la proportion des élèves qui réussissent mieux augmente au fur et à mesure que le niveau de scolarité de leurs parents s'élève.

Bibliographie

- 1- Akoué, M-C.(2007). *Le redoublement des filles dans les classes de 3^{ème} des écoles secondaires de Libreville au Gabon*. Québec : Facultés des Sciences de l'Éducation. Département des Fondements et Pratiques en Éducation. Thèse de doctorat. Bocoum, I. (2013). *Les déterminants de l'efficacité des établissements d'enseignement secondaire général au Mali*. Thèse de Doctorat en Education et Formation non publiée, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- 2- Bouaré, I. ; Koné F.Y. ; Kuepie, M. & Sidibé, L. (2012). *Les déterminants de la fréquentation scolaire au Mali : Entre caractéristiques socioculturelles et économiques et le statut de l'enfant dans le ménage*. INSAT-SMR, Mali.
- 3- Bouaré, I., Kuepie, M. & Misangumukini, N. (2010). *Environnements économique et éducatif des ménages et échec scolaire des enfants au Mali*. INSAT-SMR, Mali.
- 4- Bourdieu, P. & Passeron, J-C. (1964). *Les héritiers*. Paris : Minuit
- 4- Caille, J-M. & Vallet, L-A. (1996). *Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école française*. Revue Les dossiers de l'éducation et de formation.

- 5- Clignet, R. (1974). *Liberty and Equality in the educational process. A comparative sociology of education*, New York, Wiley.
- 6- Dembelé, M. (2014). Travail et scolarisation : modes d'affiliation des enfants au double emploi en milieu périurbain de Kalaban-Coro(Mali). Dakar : CODESRIA.
- 7- De Singly, F. (1997). *La mobilisation familiale pour le capital scolaire*. In F. Dubet (dir.)
- 8- Durand, M-H. (2006). *Les enfants non scolarisés en milieu urbain : une comparaison de déterminants intrafamiliaux, interfamiliaux et les effets de voisinage dans sept capitales ouest africaines*. DIAL, document de travail N°2.
- 9- Duru-Bellat, M. & Van Zanten A. (2009). *Sociologie du système éducatif : Les inégalités scolaires*. Paris : PUF.
- 10- Gardner, J. W. (1966). *Homme neuf, Homme nouveau*. Paris : La Chapelle-Montligeon.
- 11- Gras, A. (1974). *Sociologie de l'éducation : textes fondamentaux*. Paris: Larousse.
- 12- Héran, F. (1994). *L'aide au travail scolaire : les mères persévèrent*. INSEE Première, N° 350.
- 13- Hussen, T. (1963). *Socials determinants of the comprehensive school*, international Review of education, vol.9.
- 14- Ichou, M. (2012). *Rapprocher les familles populaires de l'école : Analyse sociologique d'un milieu commun*. Paris : Caisse nationale d'allocations familiales, Dossiers d'étude N°125.
- 15- Kalamo, A. (2011). *Des déterminants de performances scolaires à la fin de l'enseignement élémentaire au Sénégal : cas de l'Inspection Départementale de l'Education de Vélingara, dans la région de Kolda*. Master en Education et Formation, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- 16- Kantabaze, P-C. (2010). *Déperditions scolaires dans le secteur de l'élémentaire au Burundi : cas de la mairie de Bujumbura*. Thèse de Doctorat en Sciences de l'éducation non publiée, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- 17- Pilon, M. (2003). *Le confiage scolaire en Afrique de l'Ouest. Gender and Educational for all: the leap to equality*. Editions Seuil, Paris.
- 18- Passeron, J.-C. (1970). *Sociologie des examens*. In Education et Gestion. Paris : PUF.
- 19- Renard, P. (2007). *L'enseignement base de en Afrique noire : Pédagogie de grands groupes et formation des maîtres*. In L'éducation en débats : analyse comparée, volume 12.
- 20- Verba, D. (2006). *Echec scolaire : travailler avec les familles*. Paris : Dunod.

Confusion entre « enseignement dans un pays officiellement bilingue » et « école bilingue » dans le système éducatif tchadien

Nourene Souleymane Nourene

Ecole Normale Supérieure de N'Djamena, Département d'Histoire

Mail : nourenesouleymanenourene@gmail.com - Tél : (00235) 66 34 63 69 / (00235) 99 25 91 89

Résumé

Etant parmi les tous derniers pays à adopter le bilinguisme officiel en 1982, l'éducation au Tchad se cherche encore une stratégie pour se conformer à cette nouvelle donne. Le pays étant devenu officiellement bilingue, comment traduire cette nouvelle réalité dans les faits dans le domaine de l'éducation ? Telle est la question qui n'a pas trouvé jusqu'à là une réponse précise malgré les multiples séminaires qu'organise régulièrement le Ministère de l'Education Nationale depuis des années. A la différence des autres pays officiellement bilingues, où dans les écoles publiques le citoyen peut apprendre dans l'école de son choix parmi les deux langues officielles ou aller dans une école bilingue, le système éducatif tchadien impose tout simplement l'école bilingue pour tous dans les écoles publiques. Cet article nous permet de voir quelles sont les chances de réussite d'un tel choix.

Mots clés : Tchad, éducation, bilinguisme officiel, école, langue.

Abstract

Being among the all last countries to adopt official bilingualism in 1982, the education in Chad still seeks a strategy to conform to this news gives. Country having become officially bilingual, how to correspond to this new reality in the facts in the field of education? Such is the question which did not find until there a precise response in spite of the multiple seminars that regularly organize the Ministry for National Education since years. With the difference of the other officially bilingual countries, where in the public schools the citizen can learn in the school from his choice among the two official languages or go in a bilingual school, the education system tchadien quite simply imposes the bilingual school for all in the public schools. This article enables us to see which are the chances of success of such a choice.

Key words: Chad, education, official bilingualism, school, language.

Introduction

Une école bilingue est une école où « l'enseignement est dispensé en deux langues, dont l'une est normalement, mais pas toujours, la première langue des élèves » (Sigan, 1986:43) ; ou une école qui se caractérise par « l'enseignement complet ou partiel d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques dans une langue seconde ou étrangère » (Brohy, 2008:3).

De telles écoles existent dans presque tous les pays du monde qu'ils soient bilingues ou monolingues. L'école bilingue en tant que telle n'a donc aucune relation de cause à effet avec le bilinguisme officiel d'un pays. Mais une confusion est faite dans le système éducatif tchadien entre le fait que le pays est officiellement bilingue et l'école bilingue.

Au lieu de faire l'économie de « réinventer la roue » en s'inspirant des autres pays qui nous ont devancés dans le domaine du bilinguisme officiel dans le système éducatif, le Tchad a adopté un bilinguisme qui est unique en son genre dans un système éducatif qui oblige tout citoyen à apprendre les deux langues officielles en imposant l'école bilingue pour tous. Ce genre de bilinguisme, bien qu'idéal, il est irréalisable faute d'adhésion (car il ne satisfait ni les francophones ni les arabophones), mais aussi faute de moyens humains et matériels.

Souvent, l'argument avancé est de bâtir une nation linguistiquement homogène par le « bilinguisme pour tous » afin de faire régner la paix, en évitant d'avoir deux genres de citoyen qui évolueraient parallèlement dans le domaine linguistique.

Mais l'argument tiendrait-il debout quand on sait que le Tchad avec ses cent dix langues (Chapelle, 1986:39) n'était jamais homogène dans le domaine linguistique et cela n'a posé aucun problème comme le constate si bien Jean Chapelle: « Ils ne parlent pas la même langue, ils n'ont pas la même religion, la même culture, ni le même mode de vie, mais ils vivent dans le bassin tchadien et sont destinés à y vivre ensemble et à y former une nation » (Ibid., 1986:5).

Aussi, l'homogénéité linguistique par le « bilinguisme pour tous » garantirait-telle la paix quand on sait que le Rwanda avec la langue *kinyarwanda* parlée par 99% de la population et la Somalie avec la langue *somali* parlée par 98% de la population ont connu de pires atrocités qu'aucun autre pays n'a connues ces dernières décennies. Nous pensons que la paix est plutôt garantie par le respect du choix de l'autre et non par une quelconque homogénéité linguistique.

Et puis notre pays a-t-il les moyens de cette politique de rendre bilingues tous les établissements d'enseignement? La réponse est négative, faute de ressources humaines. Car il manque déjà des enseignants dans les écoles francophones de même que dans les écoles arabophones ; et souvent recours est fait aux maîtres dits communautaires qui constituent plus de 2/3 du corps enseignant du Ministère de l'Education Nationale pour tenir les écoles (Ministère de l'Education Nationale, 2012-2013).

Ces maîtres communautaires représentent 65,1% dans les écoles publiques, 91,5% dans les écoles communautaires et 74% dans les écoles privées. La représentation est encore beaucoup plus faible quand il s'agit des enseignants arabophones ou bilingues. Les enseignants arabophones ne représentent que 8,6% et ceux bilingues 0,6%, donc très peu pour satisfaire les besoins en matière d'enseignement bilingue (Ibid.).

Pour étudier la chance de réussite de ce bilinguisme dans l'enseignement au Tchad, nous nous sommes basés sur la documentation écrite, les statistiques du Ministère de l'Education Nationale ainsi que la documentation en ligne.

1.1. Les textes de base de la mise en œuvre du bilinguisme dans l'éducation au Tchad

Le gouvernement a décidé de traduire dans les faits sa stratégie de bâtir une nation homogène, à travers le décret N°071/PR/PM/MEN/95 du 09 février 1995 portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien. Ce décret stipule en son article 1 que « Le français et l'arabe sont les langues d'enseignement en République du Tchad. L'enseignement de la langue arabe est laïc et obligatoire. Il est dispensé dans toutes les écoles publiques et privées ».

Concernant les établissements d'enseignement arabe du primaire comme du secondaire, l'article 2 dispose qu' « aux fins des dispositions du présent décret, tous les établissements publics d'enseignement arabe deviennent bilingues ». Aussi, dans ces établissements bilingues, l'article 8 souligne que « de la sixième jusqu'en classe terminale, toutes les matières scientifiques sont enseignées en français ».

Pour les établissements francophones du primaire comme du secondaire, l'article 10 mentionne que « dans l'enseignement du 1^{er} ordre, le cours de l'arabe commence dès le CE1. Il est exclusivement consacré à l'étude de la langue parlée et écrite selon les horaires et programmes actualisés ».

La loi N°16/PR/2006 du 13 mars 2006 portant orientation du système éducatif au Tchad qui est le dernier texte en date concernant la législation scolaire au Tchad n'a pas remis en cause ce décret portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien.

Cependant, ce système éducatif tel qu'élaboré, non seulement il ne fait pas l'unanimité mais il est irréalisable. Pour illustration : le nombre des enseignants qui ont encadré les élèves des écoles primaires au titre de l'année scolaire 2012-2013 est de 37.336 enseignants toutes catégories confondues, comme nous le montre le tableau qui suit. Mais la catégorie des enseignants non fonctionnaires, appelés communément maîtres communautaires, reste dominante, avec 76% du nombre des enseignants. Ces maîtres communautaires sont généralement des individus avec ou sans formation pédagogique, recrutés et pris en charge soit directement par les parents d'élèves, soit par l'Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education (APICED) ou autres associations de développement (Ministère de l'Education Nationale, 2012-2013).

Ces maîtres communautaires représentent 65,1% dans les écoles publiques, 91,5% dans les écoles communautaires et 74% dans les écoles privées. La représentation est encore beaucoup plus faible quand il s'agit des enseignants arabophones ou bilingues. Les enseignants arabophones ne représentent que 8,6% et ceux bilingues 0,6%, donc très peu pour satisfaire les besoins en matière d'enseignement bilingue (Ibid.).

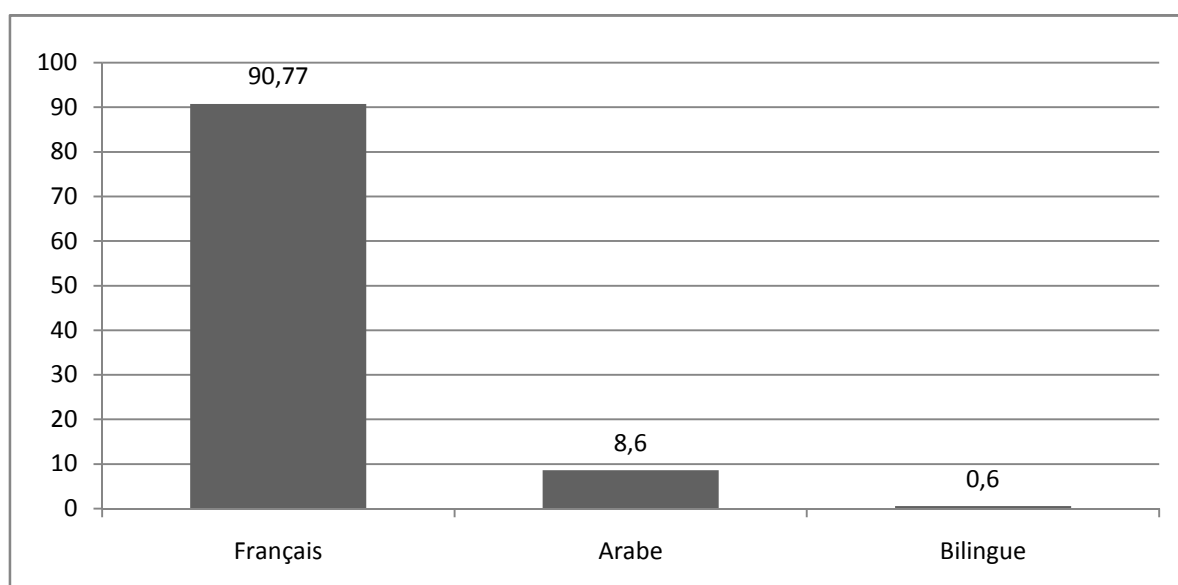
Tableau n°1: Nombre des enseignants du primaire selon la langue d'enseignement

Région	Français			Arabe			Bilingue			Total
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	
Barh el gazal	246	32	278	73	12	85	1		1	364
Batha	714	89	803	276	69	345	29	5	34	1182
Borkou	150	6	156	31	4	35	2		2	193
Chari baguirmi	934	125	1059	77	19	96	4		4	1159
Ennedi	181	16	197		1	1				198
Guera	1353	246	1599	124	38	162	10		10	1771
Hadjer lamis	764	79	843	200	32	232	11		11	1086
Kanem	594	29	623	35	6	41	16		16	680
Lac	495	46	541	130	5	135	5	3	8	684
Logone occidentale	2838	467	3305	16	7	23	1	2	3	3331
Logone orientale	3284	361	3645	7	4	11	2		2	3658
Mandoul	2518	318	2836	8	6	14	1		1	2851
Mayo kebbi est	2706	261	2967	40	10	50	4	1	5	3022
Mayo kebbi ouest	2558	240	2798	5		5	3		3	2806

Moyen chari	1968	537	2505	8	3	11	1	1	2	2518
Ouaddaï	805	177	982	216	189	405	27	14	41	1428
Salamat	401	25	426	123	24	147	2		2	575
Sila	359	25	384	198	37	235	3		3	622
Tandjile	2799	304	3103	23	7	30	9		9	3142
Tibesti	77		77	3		3	1		1	81
Ville de n djamena	2587	1551	4138	464	527	991	44	16	60	5189
Wadi fira	576	50	626	117	41	158	11	1	12	796
Total général	28907	4984	33891	2174	1041	3215	187	43	230	37336

Source: *Annuaire statistique de l'éducation 2012/2013*

Graphique n°1: Proportion des nombres des enseignants de l'enseignement primaire selon la langue d'enseignement



1.2. Les arabophones boudent

Plus de vingt ans après la signature du décret portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien, il y a eu très peu de changement. Car la majorité des écoles arabophones sont restées arabophones. Selon le recensement scolaire effectué par le Ministère de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2012/2013, il ressort que selon la langue d'enseignement, 89,50% des écoles sont francophones, 6% sont arabophones et 4,5% sont bilingues au niveau de l'enseignement primaire (voir le tableau n°2 ci-dessous).

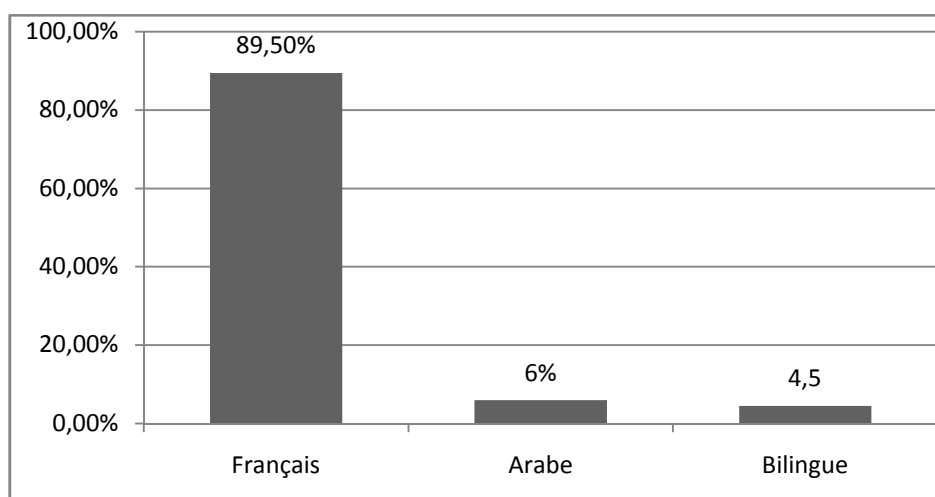
Cependant sur le terrain nous constatons que ce pourcentage des écoles bilingues est loin de refléter la réalité. Car la majorité écrasante de ces 4,5% des écoles dites bilingues, ne les sont que de nom. En réalité, elles enseignent le français en tant que matière à enseigner consacré à l'apprentissage de la langue française (avec beaucoup de difficultés faute d'enseignants francophones) et non comme langue d'enseignement d'une partie des matières comme l'indique le décret N°71 mentionné ci-haut. En fait, les arabophones, dans leur majorité, trouvent que ledit décret fait la part belle à la langue française ; de même la carence du personnel enseignant francophone a dissuadé ceux d'entre eux qui sont favorables au décret, de l'appliquer dans leurs écoles.

Tableau n° 2: Nombre des écoles du primaire selon la langue d'enseignement

Région	Français	Arabe	Bilingue	Total
Barh el gazal	102	34	26	162
Batha	346	114	73	533
Borkou	43	1	2	46
Chari baguirmi	435	4	30	469
Ennedi est	33			33
Ennedi ouest	44		2	46
Guera	577	6	22	605
Hadjer lamis	412	60	31	503
Kanem	480	16	11	507
Lac	267	120	25	412
Logone occidentale	794		11	805
Logone orientale	1 007	3	10	1.020
Mandoul	853	3	3	859
Mayo kebbi est	836	4	8	848
Mayo kebbi ouest	671	2	2	675
Moyen chari	730	2	15	747
Ouaddaï	542	103	105	750
Salamat	234	21	6	261
Sila	149	84	38	271
Tandjile	910	3	15	928
Tibesti	45			45
Ville de n djamena	416	62	58	536
Wadi fira	359	32	38	429
Total général	10.285	674	531	11.490

Source: Annuaire statistique de l'Education Nationale 2012/2013

Graphique n°2: Proportion des nombres des écoles primaires selon la langue d'enseignement



Aussi, dans les rares écoles bilingues qui existent, les élèves ne sont pas forcément bilingues, si bien qu'ils sont généralement soit bons en français soit bons en arabe, mais pas les deux à la fois. La maîtrise des deux langues au niveau requis n'existe que dans quelques cas rares.

Par ailleurs, les manuels utilisés jusqu'à un passé récent à l'enseignement primaire dans ces écoles provenaient de différents pays étrangers ou voisins du Tchad, notamment la Libye, le Soudan, l'Arabie Saoudite et l'Égypte. Le Centre National des Curricula (CNC) tchadien a comblé ce vide en confectionnant un programme unifié (traduit dans les deux langues) et en opérant un choix de livres à utiliser par tous, dans l'enseignement primaire (UNESCO, BID, 2006:20).

1.3. Les francophones dénoncent

Si les arabophones ont boudé dans les faits en ne tenant pas compte du décret n° 071 /PR/PM/MEN/95 du 09 février 1995 portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien, des voix se sont élevées dans les milieux culturels francophones pour dénoncer ledit décret qui rend obligatoire l'enseignement de l'arabe dans les écoles francophones et trouvent en cela une menace.

Ainsi, Beyem Roné qui a déjà publié un article intitulé « le bilinguisme: un grand pas vers l'Etat arabo-musulman »³¹, écrit dans son ouvrage *Tchad, l'ambivalence culturelle et l'intégration nationale* ce qui suit: « Les Sudistes doivent... se donner le courage d'affirmer clairement leur refus de l'arabe et de l'arabisation du pays » (Roné, 2000:313).

Djendoroum Mbaïninga qualifie cela d'une politique d'acculturation à long terme du Sud chrétien. Mais, pour l'heure, de quel bilinguisme parle-t-on ? s'interroge-t-il. Et de répondre que par des compromis boiteux, les arabophones ont réussi à imposer leur langue de communication et de travail (Mbaïninga, 2015).

Séverin Georges Guetta, dans un article intitulé ironiquement « nos ancêtres les arabes » trouve que « l'instauration de l'arabe, comme langue officielle au même titre que le français, n'était pas seulement l'expression d'une communauté, la communauté islamo-nordiste, qui se sentait exclue du pouvoir, mais aussi et surtout, était une manœuvre pour rattraper le retard dans le domaine éducatif ». (Guetta, 2001:16).

Nguenambaye Ndoua Manassé, coordinateur de la 14^{ème} édition de la semaine nationale et coordonateur du Réseau culturel et artistique pour la formation et la francophonie, fait son constat en ces termes : « la langue française est menacée de deux façons au Tchad. D'abord nous sommes dans un pays bilingue, mais nous réalisons que c'est l'arabe qui prend le dessus » dit-il. Et la deuxième raison qu'il évoque est « qu'avec l'ère pétrolière, on demande le plus souvent aux employés de parler l'Anglais » (Ndoua, 2009).

2. Comparaison de l'enseignement bilingue au Tchad avec celui d'autres pays officiellement bilingues

Comme précisait Darbelnet (1976:14) au sujet du bilinguisme, « la situation de chaque pays bilingue ne peut être pleinement appréciée que si l'on regarde par-delà ses frontières ». C'est pourquoi nous citons ci-dessous des exemples de pays qui ont inscrit comme le Tchad le bilinguisme officiel dans leurs constitutions notamment le Cameroun, le Canada, la Belgique et la Suisse.

Il y a lieu également de préciser ici au passage, que les pays du Maghreb: l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ne sont pas des pays constitutionnellement bilingues. Ils ont uniquement l'arabe comme langue officiel et utilisent le français dans l'éducation comme seconde langue.

³¹ - Article publié dans un ouvrage collectif du Centre Culturel Al-Mouna en 1998 intitulé: *Contentieux linguistique arabe/français au Tchad*.

2.1. Le Cameroun

Le Cameroun est historiquement le premier pays africain à adopter le bilinguisme officiel (français-anglais) pour des raisons liées à l'histoire. En effet, ce double héritage culturel remonte à la période coloniale, quand le Cameroun était simultanément dirigé par la France et l'Angleterre, comme territoire sous mandat de la Société des Nations, puis comme territoire sous-tutelle de l'Organisation des Nations-Unies.

République unitaire décentralisée, le Cameroun a adopté un système éducatif à deux volets (l'un anglophone et l'autre francophone) qui coexistent en conservant chacun sa particularité. Ce bilinguisme camerounais est régi aujourd'hui par la Loi N°98/004 du 14 avril 1998, portant orientation de l'éducation au Cameroun qui stipule en son article 15 que :

« (1) Le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme.

(2) Les sous-systèmes éducatifs sus-évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications. »

2.2. Le Canada

Comme au Cameroun, le Canada a adopté le bilinguisme officiel pour des raisons d'ordre historique. En effet, « l'Acte de l'Amérique du Nord britannique » de 1867 a fait de l'anglais et du français les langues officielles de cette monarchie constitutionnelle. La politique du gouvernement en matière de bilinguisme est orientée vers la préservation et l'épanouissement séparé des deux groupes linguistiques fondateurs de la Confédération. Le gouvernement fédéral estime qu'il n'est pas de son ressort d'obliger les Canadiens à apprendre les deux langues officielles. Sa principale priorité est de veiller à ce que ses services soient offerts aux citoyens dans les deux langues officielles. Dans le système éducatif, chaque groupe linguistique met en place et contrôle ses propres institutions d'enseignement (Mboudjeke, 2015).

2.3. La Belgique

La Belgique comporte deux sortes d'entités : les communautés, dont l'élément constitutif est la langue, et les régions dont l'élément déterminant est le territoire. Cette organisation politique et territoriale est le résultat de l'évolution historique de la nation belge et des conflits d'intérêts générés par des groupes représentant des valeurs socioculturelles différentes. L'Etat fédéral ne conserve que trois prérogatives en matière d'enseignement : la fixation du début et de la fin de la scolarité, les conditions minimales pour la délivrance des diplômes et le régime de retraite (De Bouttemont, 2004:101-108).

2.4. La Suisse

La Confédération helvétique est composée de vingt-six cantons, de plus de trois milles communes et son organisation en trois niveaux (fédéral, cantonal et communal) se retrouve dans la structure de son système éducatif. Au carrefour de trois cultures européennes, le pays a quatre langues officielles: allemand, français, italien et romanche. Il n'y a pas de Ministère Fédéral de l'Education en Suisse qui chapeaute l'ensemble du système scolaire. La direction et l'administration de l'enseignement cantonal incombent au gouvernement du canton et à son département de l'Instruction publique qui est une sorte de Ministère de l'Education.

Ainsi la Suisse possède vingt-six systèmes scolaires différents et vingt-six « ministres » de l'Education qui se regroupent dans une structure de collaboration volontaire : la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique (Plumelle, 2003: 133-139).

Conclusion

En survolant les systèmes éducatifs du Cameroun, du Canada, de la Belgique et de la Suisse, nous constatons ce qui suit :

- 1- Il y a un point commun entre ces Etats et le Tchad. Il s'agit du fait que le bilinguisme est adopté pour des raisons qui relèvent de l'histoire.
- 2- Dans tous ces Etats, qu'il soit d'Etat républicain décentralisé comme le Cameroun ou des monarchies fédérales pour les autres, il y a un point commun entre eux qui est celui de donner la liberté au citoyen d'apprendre dans la langue de son choix, dans un cadre de bilinguisme officiel. Ce qui n'est pas le cas pour le Tchad où nous constatons que tout citoyen a l'obligation d'apprendre les deux langues.
- 3- Dans ces Etats, les langues officielles se caractérisent par la territorialité. Cependant, heureusement pour le Tchad, cette caractéristique n'existe pas. Car il existe des écoles francophones dans le sud comme dans le nord, de même qu'il existe des écoles arabophones dans le nord comme dans le sud du pays. Cette caractéristique de non territorialité des deux langues officielles, met le Tchad à l'abri d'une quelconque division au nom de la langue. Il n'y a pas lieu donc d'avoir peur de l'existence de deux genres d'école dès lors que le contenu des programmes enseignés est le même.

Nous pensons que le Tchad réussirait mieux son système éducatif dans un cadre de bilinguisme officiel en s'inspirant des expériences des autres pays qui l'ont précédé dans ce domaine. La société tchadienne qui est une société multiethnique composée d'une centaine de langues correspondant à autant de langues, n'a pas besoin d'être uniformisée linguistiquement par un « bilinguisme pour tous ». Car si l'homogénéité linguistique servirait à quelque chose, elle aurait évité au Rwanda et à la Somalie les atrocités qu'ils ont connues.

Nous constatons que le décret N°71 portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien a été signé en 1995, mais 23 ans après, ce système d'enseignement, non seulement n'a eu aucune chance d'être effectif, mais continue d'entretenir la polémique tant chez les francophones que chez les arabophones.

Nous pensons donc que notre pays peut appliquer le bilinguisme officiel comme ailleurs dans les pays officiellement bilingues, tout simplement, en :

- rendant bilingue son administration à travers la mise en place des secrétariats bilingues dans ses différentes structures administratives (l'administrateur lui-même n'est pas obligé d'être bilingue) ;
- en rendant bilingues ses outils de communication officiel ;
- en laissant le citoyen choisir parmi trois sortes d'écoles (françaises, arabes et bilingues) où il peut apprendre dans la langue de son choix, tout en veillant à ce que le contenu des programmes enseignés soit le même ;
- et en créant des centres d'apprentissage des langues où ceux qui sont intéressés d'apprendre en plus, l'une ou l'autre langue peuvent le faire librement.

Le système éducatif de bilinguisme officiel que le Tchad a choisi non seulement ne fait pas l'unanimité et continue d'entretenir la polémique, mais il est aussi irréaliste matériellement. C'est aussi l'avis d'éminentes personnalités politiques et linguistiques tchadiens.

Nous citons entre autres : Antoine Bangui ancien ministre qui pense que le problème du bilinguisme ne se pose pas seulement au Tchad et les exemples des pays où l'on pratique non seulement le bilinguisme mais le multilinguisme devraient nous éclairer écrit-il. Il cite les exemples du Canada, de la Suisse, de la Belgique et autres où la liberté du choix de la langue est laissée à l'appréciation de chacun selon sa sensibilité. Il souligne qu'un décret ne suffit pas pour généraliser la pratique d'une langue en précisant que les professeurs, les matériels didactiques et les infrastructures ne s'improvisent pas (Bangui, 1998:80-83).

Nagoum Yamassoum, ancien ministre pense également que les problèmes de mise en œuvre du bilinguisme au Tchad s'expliquent par l'incapacité du Ministère de l'Education Nationale d'appliquer les dispositions du décret sur le bilinguisme à cause du nombre insuffisant des enseignants. Nagoum Yamassoum se demande pourquoi ne pas envisager en définitive la seule solution qui ne frustrerait personne, à savoir une forme de développement séparé qui permettrait à chacun de parler et d'apprendre la langue de son choix d'autant plus que vivre ensemble c'est d'abord s'entendre conclut-il (Yamassoum, 1998:119-120).

C'est le cas aussi du linguiste Adoum Khamis, qui pense qu'il faut plutôt laisser la latitude à chacun d'apprendre la langue de son choix et ce, après avoir constaté qu'au Tchad, il y a trois attitudes: les parents qui refusent l'école en français, ceux qui la refusent en arabe et ceux qui préfèrent l'école bilingue. Ainsi, Adoum Khamis pense qu'il doit y avoir trois possibilités pour éduquer et former sans aucune contrainte: il propose que ceux des parents qui choisissent le français envoient leurs enfants à l'école francophone, que ceux des parents qui choisissent l'arabe envoient leurs enfants à l'école arabophone et ceux qui choisissent le français et l'arabe envoient leurs enfants à l'école bilingue. Adoum Khamis souligne que si l'Etat laisse le choix au citoyen tchadien en matière de langue, personne n'aura le droit de l'accuser de vouloir imposer le bilinguisme à qui que ce soit (Khamis, 1996:123).

Bibliographie

1. Alingué, J., 1998:194, « Communication », in Tchad, le contentieux linguistique arabe-français, N'Djamena, Centre Al-Mouna.
2. Annuaire statistique de l'Education Nationale 2012/2013, Ministère de l'Education Nationale, Ndjamen.
3. Brohy, C., et Gajo, L., 2008, *L'enseignement bilingue*, Suisse, Grel.
4. Cécile de Bouttemont, C., 2004, « Le système éducatif belge », Revue internationale d'éducation de Sèvres [En ligne], 37 / décembre 2004, mis en ligne le 18/11/2011 consulté le 29 août 2017. URL : <http://ries.revues.org>.
5. Chapelle, J., 1986, *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, Harmattan.
6. Darbelnet, J., 1976, *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*, Québec, Presses Universitaires de Laval.
7. Décret N°71/PR/PM/MEN/95 du 09 février 1995 portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien, Ministère de l'Education Nationale, Ndjamen.
8. Guetta, S., G., 2001, « Nos ancêtres les arabes », hebdomadaire le temps, N°239 du 31 janvier-06 février 2001, P16.

9. Khamis, A., 1996, « Le bilinguisme une richesse inestimable », in Tchad, conflit nord sud mythe ou réalité, Ndjamen, Centre Al-Mouna.
10. Loi n° 16/PR/2006 du 13 mars 2006 portant orientation du système éducatif au Tchad, Ministère de l'Education National, Ndjamen.
11. Loi n°98/004 du 4 avril 1998, d'orientation de l'éducation au Cameroun, <http://portal.unesco.org/education/en/files/12704/10434093270/Cameroun1.doc/cameroun1>. Doc consulté le 27/02/2018.
12. Mbaïasso, A., 1990, L'éducation au Tchad, Paris, Karthala.
13. Mbaïninga, D., 2015, « Tchad: L'arabisation ouvre-t-elle la voie à l'islamisation? », Journal Courrier international, <http://www.courrierinternational.com/article/1998/09/24/l-arabisation-ouvre-t-elle-la-voie-a-l-islamisation>, consulté le 08 mai 2015.
14. Mboudjeke, J., 2015 « Bilinguisme, politiques et attitudes linguistiques au Cameroun et au Canada », *Revue électronique internationale de sciences du langage Sudlangues* N°6, <http://www.sudlangues.sn/sudlang@refer.sn>, consulté le 08 mai 2015.
15. Ndoua, N., 2009, « semaine de la langue française et de la francophonie », célébrée du 16 au 23 mars 2009 à Ndjamen, www.Africaefuture.org-syna.postel.html, consulté le 28 novembre 2015.
16. Plumelle, B, 2003 « l'éducation en suisse », revue internationale d'éducation de sèvres en ligne], 33 septembre 2003, mis en ligne le 23 novembre 2011, consulté le 28 août 2017. url : <http://ries.revues.org>.
17. Roné, B., 2000, Tchad, l'ambivalence culturelle et l'intégration nationale, Paris, l'harmattan
18. Sigan, M., 1986, *Education et bilinguisme*, Paris, Unesco.
19. UNESCO, BID, 206, Programme cadre pour la promotion de l'éducation bilingue au Tchad, l'harmattan.
20. Yamassoum, N., 1998, « Du malentendu linguistique à l'opposition de deux inféodations », in Tchad, le contentieux linguistique arabe-français, Ndjamen, Centre Al-Mouna.

Inscription du mythe du « Président à vie » dans la fable dramatique de Nétonon Noël NDjékéry

Moursal Makaye

Université de N'Djaména - E-mail : moursalmakaye@gmail.com

Résumé

La présente étude est une réflexion axée sur le discours social et politique tournant autour du phénomène sempiternel de « Présidence à vie ». À l'ère de la démocratisation, ce phénomène devient récurrent, voire mythique, et constitue un ancrage politique dans les sociétés postcoloniales. À l'instar des populations du monde, celles d'Afrique vivent au quotidien, le drame du mythe du « président à vie ».

À cet effet, Nétonon Noël Ndjékéry, dramaturge tchadien de la diaspora, jette un regard littéraire sur ce mal existentiel, mal du siècle. Son œuvre *Goudangou ou Les Vicissitudes du pouvoir*, qui porte sur le théâtre du pouvoir, traite du mythe du « président à vie ». Le personnage éponyme Goudangou en est le prototype. L'action dramatique se déroule dans la république de Zizania où Goudangou, après avoir accédé à la magistrature suprême par la force des armes, s'autoproclame « Président à vie ». L'exercice du pouvoir politique inscrit dans les structures dramaturgiques donne lecture de l'expression d'un système de gouvernance antidémocratique. La symbolique des toponymes, les discours de pouvoir sont la preuve d'une existence de dictature, d'une violation flagrante des droits humains dans les sociétés représentées en texte. Le « rendez-vous révolutionnaire du peuple avec l'Histoire » dénoue l'action et casse le mythe de « président à vie ». Se fondant sur les travaux des théoriciens sur la poétique du texte de théâtre, les actes de langage et les structures actantielles, les résultats de cette présente étude démontrent que les sociétés postcoloniales vivent le mythe du « président à vie », lequel mythe n'est qu'une illusion, un leurre. Tout pouvoir politique inscrit dans la durée du temps peut s'effondrer.

Mots-clés : Mythe de « président à vie », pouvoir, esthétique du théâtre, rendez vous révolutionnaire,

Abstract

This analysis concerns the deconstruction of the myth of « life President ». Like the other playwrights of the diaspora whose works deal with dramatization of power, "Goudangou or the Vicissitudes of Power" by Nétonon Noël Ndjekery discusses the myth of Life President. The theatrical action under study happens in the Republic of Zizania where Goudangou self-proclaims "Life President", after seizing the Presidency by the use of weapons. The practice of political power included in the theatrical structure of this drama is the metaphorical expression of the rejection of power sharing. The symbolism of the names and the power discourse are a proof of the existence of a dictatorship, a blatant violation of Human Rights in the societies represented in the text. The revolutionary encounter of the people in History solves the action and breaks the myth of "Life President."

The present study is grounded in the works of theorists on the poetics of theatrical text, speech acts and speech act structures. Its results show that Goudangou represents the metaphor of the rejection of power sharing as a knock-on illusion of life President.

Keywords: *Myth of life President, power, theatrical esthetical devices, revolutionary encounter of the people, History.*

Introduction

Nénonon Noël NDjékéry est l'écrivain du pouvoir par excellence. Toutes ses productions littéraires (pièces de théâtre, romans, nouvelles) restent attachées à la question du pouvoir. *Goudangou ou Les Vicissitudes du pouvoir* est sa première pièce de théâtre écrite (1980) et rééditée en 2011 aux éditions Sao (Tchad). Cette œuvre ne se lit pas comme les autres pièces de théâtre classiques ou de la tragédie grecque. L'esthétique théâtrale brechtienne qui travaille la fable dramatique permet à Nénonon Noël NDjékéry de procéder à un travail d'idéalisation, de stylisation. L'auteur y mêle réalisme et fiction donnant vraisemblablement un caractère fictif à sa pièce. *Goudangou ou Les Vicissitudes du pouvoir* se démarque donc, de par sa structure formelle, du dogme aristotélicien, mais elle se lit comme toute autre pièce de théâtre du fait de sa conformité au schéma dramatique (exposition-nœud-péripétie-dénouement). À cet effet, nous aborderons les actes de langage susceptibles de déconstruire les discours de pouvoir, puis nous analyserons l'espace d'exercice dictatorial du pouvoir qui invite le peuple à un « rendez-vous avec l'Histoire ».

1-Goudangou, « Président à vie » : l'illusion du refus de partage du pouvoir

Goudangou ou Les Vicissitudes du pouvoir donne son nom au titre de la pièce à l'exemple des pièces de théâtre classiques comme *Cinna* ou *La Clémence d'Auguste* de Pierre Corneille ou *Le Tartuffe* ou *L'Imposteur* de Molière. Ces titres reliés par « ou », conjonction de disjonction fascinent le lecteur, mais ne satisfont pas sa curiosité. Ce procédé d'écriture qui travaille ce dramaturge invite le lecteur au suspense, au sentiment d'attente. *Goudangou ou Les Vicissitudes du pouvoir* débute avec les didascalies initiales qui présentent l'ordre de passage en scène des personnages et renseignent sur leurs rôles. Ce qui est conforme aux règles de l'écriture dramaturgique.

Littéralement, ce titre « Goudangou » renvoie à une déformation de l'arabe tchadien « Gou da gou » qui veut dire en français « la force, c'est la force ». D'emblée, ce nom caractérise et cristallise en lui-même les attributs du pouvoir. Dans la république de Zizania, ces attributs habitent la personne de Goudangou. Ce nom est représentatif du fait que le dramaturge homogénéise les toponymes en Goudangou. Les édifices, les artères, l'aéroport et autres infrastructures de la république de Zizania forment un tout homogène et portent, à cet effet, le nom de Goudangou. En réalité, le syntagme nominatif « Goudangou » sert d'icône toponymique dans cette république de Zizania. Tout se réfère à Goudangou. Et ce même personnage s'affuble de sobriquets, il cumule de fonctions et s'arroge le titre de « président à vie ». Aussi s'entoure-t-il des hommes de main, un réseau de relations qui lui donnent acte d'allégeance.

Le lecteur réalise ainsi que tout se cristallise autour du personnage de Goudangou. Il est vraisemblablement convaincu par l'hypothèse d'une surestimation humaine, d'une figuration de culte de la personnalité. Le dramaturge utilise donc les ressources de l'esthétique théâtrale comme l'art de la vraisemblance afin de dérouler l'image que représente Goudangou en république de Zizania. Mis à part le dialogue, le texte dramatique possède deux couches scripturales à savoir les narrations de la voix off et les indications scéniques (didascalies). Ces dernières, même si elles participent à l'élaboration de la référence spatiale et temporelle, elles permettent de déconstruire la personne de Goudangou. Les traits caractéristiques-physiques, moraux, psychologiques de ce personnage décrits dans le texte participent du culte de la personnalité.

Goudangou présente un caractère ambivalent. Il est réputé bon lutteur, car « *champion de lutte militaire* » (GVP, 75), mégalomane, narcissique, suspicieux. Sous ses dehors de rudesse, il est un personnage instinctif, émotif, peureux, prêt à rendre son pouvoir. En réalité, qui est-il ? Madina souligne cet homme est arrivé au pouvoir à la faveur d'un coup d'état.

MADINA - *Voilà un peuple qui était tout miel pour toi quand tu as pris le pouvoir* (GVP, 44).

Ce propos est extrait du Tableau VI. L'action se déroule chez Madina. Celle-ci converse avec son amant (Goudangou) au sujet de l'exercice du pouvoir en Zizania. Elle fait le constat sur les jours d'allégresse qu'avait ressentis le peuple aux premières heures de la prise du pouvoir par Goudangou. À cet égard, Goudangou représente l'homme providentiel qui a sauvé son peuple. Aussi Madina semble-t-elle dire que cette providence n'a été que de courte durée. L'homme providentiel ovationné pendant un certain moment de son règne ne fait plus l'unanimité du peuple.

Le lecteur se rend compte que l'histoire du coup d'État est, ici, racontée et non représentée. La narration se substitue à la représentation pour cacher certains faits horribles à l'exemple de la prétendue guerre qu'a menée Goudangou pour prendre le pouvoir. C'est pourquoi le dramaturge recourt à la notion de l'invisible « *qui permet un effet d'atténuation qui rendra supportable d'entendre raconter ce qu'on ne tolérerait pas de voir représenté* » (Roubine, 2010 : 30). Ainsi, le lecteur ignore les détails de la guerre qui sont passés sous silence au profit de la narration, du raconté. En somme, le dramaturge ne s'écarte pas des règles de la vraisemblance extraordinaire; celle qui exclut le champ de l'horrible. Il ne représente pas de manière satisfaisante la guerre avec ses horreurs en scène. « *Le vrai doit y être assujetti quitte à cesser, pour cela, d'être vrai !* » (Roubine, 25). Ce procédé technique permet une effusion cathartique chez le public.

Cependant, le dramaturge utilise d'autres procédés d'écriture pour dérouler le portrait, les habitudes de Goudangou en république de Zizania. Il utilise une sorte d'instance narrative sous la dénomination de « *voix off* », une personne hors scène qui se substitue aux présentateurs pour donner des informations sur Goudangou et de son pouvoir. Ce dernier apparaît en scène « *en tenue de maréchal* » (GVP, Tableau IV, 21), un officier général qui a la dignité la plus élevée dans la hiérarchie militaire. Autre insigne du pouvoir soulevé par les didascalies est le port de la canne. Lorsque Goudangou trouve chez Madina en ébats amoureux, il « *laisse tomber sa canne* » (GVP, Tableau VI, 37). « *Ils s'étreignent. Puis Goudangou ramasse sa canne et sort précipitamment...* » (GVP, Tableau VI, 46). La canne est cet objet-bâton qui guide l'aveugle dans ses déplacements. Dans la symbolique des objets, la « *canne* » dont le dramaturge fait mention dans le texte est un attribut du pouvoir. En fait, qui est Madina ? Quel attribut du pouvoir porte-t-elle en elle-même ?

Madina Lankara est cette dame qui a bénéficié d'un « *visa pour le Septentrion. À l'époque, elle vivait en concubinage avec un de nos compatriotes. C'est d'ailleurs, à ce dernier qu'elle doit sa boutique, son semblant d'instruction et cet accent bien de chez nous qu'elle cultive* » (GVP, 18), nous rappelle l'Attaché militaire installé en terre de Zizania. Le dramaturge ne fait pas mention sur la manière dont Madina a gagné les faveurs de Goudangou. Vu son charme en Zizania, elle semble se ressembler à « *Vénus* » (GVP, 26) déesse de la beauté et de l'amour. Son pouvoir est transcendant; il agit sur la pulsion libidineuse de Goudangou qui « *en est follement épris* » (GVP, 18). Chez elle, Goudangou perd l'exercice de son pouvoir. Son instinct de l'homme de pouvoir s'amoindrit et se fait supplanter par celui de Madina. Le dramaturge utilise le motif de « *canne* » pour évoquer le pouvoir que représente Goudangou. Donc, la métaphore de la « *canne tombée* » symbolise l'illusion, la fragilité du pouvoir de Goudangou susceptible de disparaître, de s'effondrer à tout instant.

Goudangou est ce « *maréchal* » qui se prend pour un « Président à vie ». Il confisque tous les droits humains. Histoire de s'éterniser au pouvoir. Il oblige ses collaborateurs à faire acte d'allégeances. Tous ses ministres lui font allégeance, y compris les hautes autorités militaires. D'ailleurs, Goudangou le confirme lui-même lorsqu'il s'adresse à Madina.

GOUDANGOU -*Mes ministres sont tous des toutous bien dressés et entièrement soumis au Grand Pasteur que je suis. Et as-tu jamais entendu chien de berger aboyer contre son maître ?* (GVP, Tableau VI, 37).

Goudangou fait montre de sa puissance. Il règne en maître, en un chef incontesté puisqu'aucun personnage ne puisse hausser le ton contre l'empire de son pouvoir. Il n'hésite pas à comparer « ses ministres » à des chiens qui doivent obéissance à leurs maîtres. Même les officiers ne sont pas de reste. À ce titre, Ndoumbang rapporte à Madina le zèle des militaires à faire allégeance au Guide, mais il déplore l'attitude d'un des leurs qui refuse de se soumettre à ce principe protocolaire.

NDOUMBANG -*Oui, Madame. [...], le lieutenant Salifou, inquiète beaucoup mes services. Il ne montre pas beaucoup de zèle patriotique devant le Guide comme s'empressement de le faire tous ses collègues. Jamais plus que le strict garde-à-vous réglementaire [...]. Mais son comportement reste tout de même inadmissible pour un officier qui a prêté serment de fidélité à l'Œil Droit du peuple* (GVP, 33).

Par « prêter serment de fidélité », il faut comprendre, faire allégeances. Dans le contexte d'étude, c'est faire allégeances à Goudangou, « président à vie ». Ndoumbang loue le dynamisme des collègues de Salifou qui se dévouent avec empressement au Guide ; celui qui consiste à adopter une certaine posture en guise de soumission à son chef. Ce spectacle dont l'unique finalité est de souligner la suprématie absolue du guide, et l'obéissance absolue des personnages.

Comme si cela ne suffisait pas, « Goudangou » parle visiblement de lui-même à travers la république de Zizania. Ce nom fait irruption sur les façades des lieux publics, les bâtiments, les rues etc. Cela relève en fait de l'esthétique du dramaturge qui donne et baptise ces lieux du nom de Goudangou. Cela s'appelle toponymes, nom (s) donné (s) aux lieux. En parlant des noms des lieux, l'écrivain roumain Iorgu Iordan indique que « *la toponymie peut être considérée comme l'histoire non-écrite d'un peuple, une vraie archive où l'on garde la mémoire de tant d'événements, actions et faits plus ou moins anciens ou importants qui se sont passés durant les siècles et ont impressionné en quelque sorte l'âme populaire* » (Iordan, 1963 : 2). Si tel en est le cas, Goudangou, fidèle à son mythe du président à vie, veut s'assurer une garantie contre l'oubli. Dans le contexte d'étude, ces toponymes renferment un caractère symbolique. Ils produisent du sens. Il s'agit d'un procédé de stylisation mis en place par Nétonon Noël NDjékéry pour produire un effet du réel afin de tenir en haleine le public. L'on baptise les lieux, les infrastructures sportives et hospitalières, les espaces routiers et aériens... du nom de Goudangou. L'espace-Zizania devient la propriété privée d'un seul homme. C'est pourquoi les Septentrionaux en balade touristique dans la ville de Zizania paraissent marqués par la dénomination de certains lieux en le nom de Goudangou.

L'ATTACHÉ MILITAIRE -*Je revenais de l'Aéroport International Goudangou. Et croisé Madame sur l'Avenue Goudangou, juste entre l'Hôpital central Goudangou et le Stade National Goudangou. Madame se rendait à l'Hôtel Flamboyant Goudangou* (GVP, 17).

L'AMBASSADEUR - *...dangou, évidemment ! Bientôt, tous les gourbis de ce pays porteront son nom. Ce matin encore j'ai dû assister à l'inauguration du Palais de Fêtes Goudangou* (GVP, 17).

Tous les lieux portent le nom de Goudangou. En un mot, les lieux sont homogénéisés puisque Goudangou passe pour une icône toponymique. Tout porte à croire que Goudangou construit habilement son culte de personnalité au travers duquel il entend produire un effet d'admiration vouée à sa personne. Ce culte donne l'illusion de force, du pouvoir afin d'écartier les zones d'ombres et étouffer ses éventuels ennemis. Il veut donc exister par tous les moyens pour s'assurer de la légitimité de son pouvoir. Cependant, Goudangou veut léguer un édifice pour l'Histoire, en guise de témoignage de sa grandeur prétendue éternelle. Il construit un palais baptisé en son nom. Ce palais représente un support de manifestation d'idolâtrie, constituée à cet effet, une preuve matérielle d'élévation de sa grandeur, de sa mégalomanie.

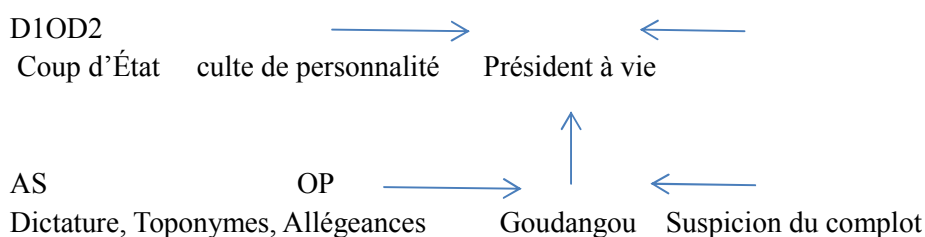
L'ATTACHÉ MILITAIRE- *Avec ce palais, Le Génie des Tropiques vient de baptiser l'un des derniers symboles de mégalomanie* (GVP, 17).

Avec le cumul des fonctions, son narcissisme atteint le summum de sa mégalomanie. À lui seul, il occupe plusieurs portefeuilles ministériels. Et les portefeuilles clés, les plus visibles dans une administration. L'Attaché militaire de la Zizania n'en revient pas. Il fait montre de la soif du pouvoir de Goudangou.

L'ATTACHÉ MILITAIRE - *Il cumule à lui tout seul le portefeuille des Affaires étrangères, de la défense, des Finances et du Commerce extérieur* (GVP, 13).

En tout état de cause, les toponymes n'ont rien d'innocent. Ils participent à dessein du culte de la personnalité, érigé, en toute conscience, comme outil de gouvernance. Le président Goudangou est plus qu'un chef, c'est un demi-dieu qu'il faut révéler. Il est mégalomane. Le culte de personnalité dont il fait l'objet, empêche l'émergence de toute individualité. En somme, Goudangou, « Président à vie », est un assoiffé du pouvoir. Le dramaturge a recours au procédé rhétorique qu'est l'ironie pour permettre une effusion cathartique. Le public se décharge de son émotion; il se rend véritablement compte de l'exercice mégalomane du pouvoir en terre de Zizania.

La configuration de l'action dans le schéma actantiel apporte d'amples détails sur l'intrigue :



Une force abstraite mande Goudangou à la conquête du pouvoir. Il s'agit du coup d'État (D1) qui le place à la tête de la république de Zizania. Pour bien asseoir la légitimité de son pouvoir, ce putschiste s'arroge le titre de président à vie. Et son vouloir est de demeurer toute vie « président à vie » (D2). En cela, il règne en dictateur, oblige le peuple à lui faire allégeances et monopolise le pays au travers des multiples dénominations des lieux en son nom. À ce niveau, il y a conjonction dans la réalisation de l'objet du désir, puisque cette force adjuvante (A) lui permet de bien dérouler son culte de personnalité (O). Goudangou s'accroche au pouvoir sans le partager, et réprime toute forme de trahison, de contestation ou de formations politiques. À tout instant, la suspicion (OP) l'habite et fait consolider le régime par un exercice dictatorial du pouvoir.

2- République de Zizania : espace d'exercice dictatorial du pouvoir

L'espace textuel s'appréhende comme le cadre d'accomplissement de la fiction, du déploiement des personnages. Nénon Noël NDjékéry dénomme Zizania, l'espace, le lieu de l'action ou du déroulement de la fable dramatique. « République de Zizania », dit-il. Et macro-espace, diront les sémioticiens. La structure spatiale de l'œuvre présente deux micro-espaces: Zizania septentrionale et Zizania orientale. Le lecteur découvre que le premier espace est le lieu par excellence de l'exercice du pouvoir de Goudangou. Le second est censé être le fief de la rébellion, espace d'expérimentation de l'horreur, de la barbarie et de la dictature de Goudangou. Dans le second cas, l'histoire est narrativisée et non représentée.

Certes, Goudangou est l'homme fort de la Zizania. Il dispose du droit de vie et de mort de son peuple. À tous les égards, la « villa » de Madina sert de cadre d'exercice du pouvoir de Goudangou. Le lecteur réalise que l'action se déroule dans la plupart des cas dans la « villa » de Madina. La voix off signale que cette villa est d'un certain confort, car dotée « *d'un salon avec meubles faux rococo* », « *d'une salle de bain* » et bien d'autres accessoires, mais marquée d'une « *sécheresse de coupure d'électricité* » (GVP, 47). Et le dramaturge n'a pas l'intention de faire vrai; il idéalise la villa de Madina. Un palais présidentiel digne de son nom n'existe pas dans le texte. Ce qui est contraire aux règles classiques de la bienséance. Le domicile d'un particulier ne peut en cas servir d'un palais présidentiel, à quelques exceptions près. Le dramaturge s'en passe donc des règles de la bienséance, chère à l'esthétique théâtrale classique. Selon Jean-Jacques Roubine, « *les bienséances affirment une nature aristocratique qui légitime par le cours des choses l'organisation de la société, sa hiérarchie... Il y a, dit-on, une allure spécifique aristocratique, une majesté royale (...) qui les distinguent de l'humanité commune* » (Roubine, 42). Le dramaturge crée donc un espace d'exercice de pouvoir qui n'a rien d'un palais présidentiel. Aussi met-il en scène un personnage dont l'allure n'est pas conforme aux façons propres d'un chef d'État, digne d'un président de la république. L'humanité de Goudangou est d'une essence différente des mortels ordinaires. Dans le texte, le lecteur appréhende que ce personnage, en sa qualité du président de la république de Zizania, évolue dans un environnement de trivialité, de bassesse et de cruauté.

La villa de Madina qui concentre la fable tragique est donc la figuration du palais présidentiel. Elle est le lieu de l'action dramatique du fait qu'elle cristallise les discours de pouvoir et de contestation des personnages. Si Goudangou utilise « la villa » de sa maîtresse pour ses délires sexuels, il n'oublie non plus de manifester l'exercice dictatorial de son pouvoir.

D'ailleurs, en république de Zizania, les chefs d'opposition ne peuvent prétendre à des sorties politiques. Rien que l'évocation de leurs noms est préjudiciable. Le dramaturge procède à l'ironie pour dérouler l'élan mégalomane de Goudangou. Il arrive à ce dernier de confondre Dalaba au nom d'un personnage. *Dalaba* est le nom donné à un village. Goudangou prend tout le monde pour ses opposants. Il s'oppose à l'émergence de toute individualité dont le prestige pourrait concurrencer son pouvoir. Madina, sa maîtresse, le fait dessiller puisqu'il maîtrise mal les confins de son régime. Elle le rassure en ces termes :

MADINA -*Pour un roi, mon chéri, tu connais mal ton royaume. Dalaba est un village de quarante-sept cases situées à trente kilomètres d'ici ...* (GVP, 40).

Il faut rappeler que Dalaba est un village suspecté. Il est supposé abriter les opposants au régime de Goudangou. Tout cela prouve que Goudangou n'entend pas partager le pouvoir avec quiconque. Histoire de bien de s'éterniser au pouvoir, comme il s'autoproclame « Président à vie ».

Ce qui le rend constamment suspicieux voire dictateur. Il utilise la violence de castration à ses opposants, « *pour leur ôter toute envie de manger dans la mêmealebasse que [lui]* (GVP, 80) ». Il réprime violemment par l'armée interposée l'ethnie qui semble rebelle à son pouvoir, à l'exemple de la « *rébellion des Xulas* » (GVP 91) qui a été matée par Salifou, chef des armées de terre. Il n'hésite pas un instant à éliminer physiquement les prétendus comploteurs, même ses hommes de confiance avec lesquels ils ont pris le pouvoir en Zizania.

GOUDANGOU-*Tu as, hélas, raison, braise d'amour! Ma propre expérience est édifiante sur ce point. Nous étions sept amis inséparables quand j'ai pris le pouvoir. Les six autres étaient pour moi autant de bras droits. Je n'ai pu dormir qu'après les avoir tous faits trancher. Ces chacals puants étaient constamment en train de comploter dans mon dos* (GVP, 81).

Ce discours est révélateur du fait qu'il dévoile la face cachée voire cruelle de Goudangou. Cet homme est un personnage inhumain. L'on sait que « *tout langage dramatique remplit une fonction performative car il n'intervient pas seulement pour communiquer une information ou un savoir; mais il s'accompagne d'une volonté d'action particulière. Un personnage parle pour faire faire quelque chose à quelqu'un* »³². Dans ses propos, Goudangou effectue un acte illocutoire de suspicion en ce sens qu'il envisage exterminer tous ceux qui font zone d'ombre et nuisibles à son pouvoir. Cette énonciation se réalise avec l'élimination physique des personnages, supposés comploteurs. C'est ainsi que le lecteur réalise que Goudangou effectue un acte perlocutoire dans la mesure où il obtient satisfaction ; il se débarrasse des potentiels prétendants au pouvoir. La dynamique des énoncés performatifs de John Langshaw Austin permet de déduire que les discours de Goudangou participent de l'acte perlocutoire. Ce dernier a horreur des actes de trahison, du complot. À cet égard, il devient inhumain. Il envoie à la potence sa femme légitime (Salimatou) et Vatanfou, le ministre de l'Intérieur. Puis, il étrangle sa maîtresse Madina et fait tuer son homme de confiance Ndoumbang, le Directeur de la Sûreté Nationale. Ces deux personnages sont supposés être des traîtres.

En tout état de cause, ces actes de barbarie justifient le musellement de la presse écrite. Goudangou utilise un procédé machiavélique pour faire obstacle à la vérité. Il prétexte la signature d'un décret pour étouffer la presse écrite. Du « *vil papier de toilette* », dit-il. En réalité, la raison est tout autre; il craint que la presse éclate au grand jour ses crimes odieux, ses faits délictueux. Il nous l'apprend dans un échange verbal avec Madina :

MADINA-*Tes ministres, passe encore ! Mais la presse internationale ?... Les professionnels de la calomnie vont encore te traiter de tous les noms car sur eux tu n'as aucune emprise.*

GOUDANGOU-*J'ai toujours le pouvoir d'interdire les journaux dans ce pays. Une petite signature au bas d'un décret suffit à transformer leurs feuilles noircies en vil papier de toilette* (GVP, 38).

En terre de Zizania, la presse écrite manque de liberté d'expression. « Radio Zizania » semble le seul média autorisé à faire des émissions. Elle sert à des fins de propagande, de louanges, car elle est au service d'un seul homme. En prélude, cette radio ouvre le journal radiodiffusé doublé en avant journal d'une diffusion protocolaire des expressions laudatrices. Du début à la fin, des sobriquets et pseudonymes émaillent le message de la radio louant ainsi la personne de Goudangou. Ce qui signifie que les journaux sont peu compatibles avec l'exercice du pouvoir de Goudangou, car ils représentent un danger permanent pour lui. D'où leur musellement par un semblant de signature de décret, d'illusion de censure.

³² LAZAR, Adrina, 2006, « La Pragmatique du discours dramatique », <http://w.w.w.diacrona.50/50/indexing/details/A5445>.

En tout état de cause, la symbolique du nom, des toponymes, le cumul de fonctions, le musellement de la presse et les actes de barbarie- tueries- étranglement-répression- manifestés en république de Zizania sont une confiscation des droits humains, par ricochet du refus de partage du pouvoir. La fable de Nétonon Noël NDjékéry se situe dans la même logique des pièces de théâtre qui ne s'écartent pas des canons esthétiques établis, notamment du schéma dramatique classique. De l'exercice personnel du pouvoir (exposition du problème), Goudangou consolide son règne en instaurant la dictature (nœud). Ce pouvoir de Goudangou représente aux yeux du peuple un événement ou une « Histoire » qui interpelle sa conscience en vue de lutter pour un changement du régime (péripiéties). D'où le rendez-vous avec l'« Histoire » qui participe du dénouement de la fable dramatique.

3- Le « rendez-vous avec l'Histoire » : l'illusion d'engagement révolutionnaire

Parodiant la réplique de Salifou, ce titre « rendez-vous avec l'Histoire » est une expression métaphorique de l'investissement total des personnages. Cet appel à la contestation invite à une action révolutionnaire, à un sacrifice de soi. Le dramaturge utilise un procédé stylistique pour « particulariser » l'événement. Il écrit « Histoire » avec un h majuscule. Or, en toute logique la majuscule ne se met que sur la toute première lettre d'un mot qui ouvre la phrase ou d'un nom propre comme l'exigent les principes de la grammaire française. Dans le texte de théâtre, Histoire avec h majuscule présente un caractère exceptionnel. L'emploi de ce terme fait allusion à la situation vécue en république de Zizania. Il s'assimile à la dictature personnelle de Goudangou qui réduit le peuple au silence ; une dictature encline à verrouiller la société.

Le régime de Zizania vit un mythe de président à vie du fait que Goudangou refuse le partage du pouvoir. Il confisque tous les droits humains. L'exercice du pouvoir en Zizania étant dictatorial, cela suscite donc des mouvements de mécontentement, de révolte. Il se crée donc un mouvement de contestation du pouvoir, à l'exemple du Mouvement des Officiers Démocrates (MOD) dont l'idéologie révolutionnaire consiste à lutter contre les sortes d'oppression et d'injustice dans la république de Zizania. Et cela dans le dessein d'établir un nouvel ordre social, comme le souligne cet homme :

SALIFOU-*Le futur gouvernement sera formé selon une seule règle : l'homme qu'il faut à la place qu'il faut...* (GVP, 67).

À cet effet, Pierre Ansart constate : « *L'idéologie révolutionnaire construit, à l'opposé, un schéma d'invalidation du passé qui souligne en lui tout ce qui comporte de détruire : l'injustice, l'oppression, l'exploitation* » (Ansart, 1977 : 38). Il s'agit pour le MOD de répudier le passé considéré comme illusoire et, plutôt, envisager de magnifier les actions de résistance ou de subversion contre l'ordre établi. Ce qui traduit la prise de position révolutionnaire du Mouvement des Officiers Démocrates. Dès lors, il s'agit pour ce mouvement de réécrire l'histoire pour exprimer le nouveau présent. Le MOD dont il est question dans le texte englobe des personnages de résistance, des révolutionnaires. Ils sont des êtres déterminés, convaincus de la justesse de leur action.

Le MOD dont le lieutenant Salifou est le porte-parole du comité exécutif est une composante rebelle de cinq (5) factions militaires de la Zizania. Il s'agit de la « *Garde Nationale* », l'« *Armée de Terre* », la « *Gendarmerie* », l'« *Armée de l'Air* » et de la « *Section Spéciale d'Intervention* » (GVP, 92). Les actions du MOD justifient la dynamique du schéma dramatique qui travaille la fable dramatique du dramaturge tchadien. Les cinq (5) membres du comité exécutif soutenus par les Septentrionaux, Madina et Ndoumbang (les fidèles du président) tiennent des réunions secrètes en vue de préparer l'éventuel coup d'État contre Goudangou voire casser le mythe de « président à vie ». Ce mythe habite Goudangou.

À ce stade, on observe que la fable ne s'affranchit pas véritablement du schéma dramatique stéréotypé du genre; elle en épouse les contours en déroulant les différentes péripéties qui se déploient dans la pièce de théâtre. La volte-face de Madina et Ndoumbang, les privilégiés de la République de Zizana participe du coup du théâtre dans l'action dramatique. Tout se joue comme un jeu d'échecs où il faut vaincre l'adversaire avec calcul, subtilité et prévision. À cet égard, la même « villa » de Madina représente l'échiquier où tous les personnages se relaient et se meuvent. C'est le lieu par excellence de l'action dramatique. La dame Madina est le pion du gambit à travers lequel le MOD manipule pour attaquer le roi, le président à vie Goudangou. En termes d'échecs, Madina fait son partenaire pat c'est-à-dire que ce dernier ne peut bouger sans être pris. Et celui-ci se fera capturer.

Le lieutenant Salifou, le cousin de Madina coordonne les opérations militaires du MOD dans la plus grande discrétion. Madina est cousine à Salifou par sa mère Rebecca, une présence absente dans le texte. Ainsi, le lecteur ne se fait pas d'illusion sur la nature suspecte du mouvement.

SALIFOU - *Il m'est tout à fait impossible d'improviser une réunion de mon mouvement, Excellence ! Ce serait trop risqué. Nos rencontres doivent toujours être précédées et entourées de mille précautions* (GVP, 70).

- *Vos raisons n'en sont pas, Mon colonel ! Premièrement, je vous ai communiqué l'accord de mon mouvement par ma cousine ici présente. Deuxièmement, pour que notre peuple ne soit pas frustré avec l'Histoire, le projet doit être conçu et réalisé par des fils de la zizania...* (GVP, 61).

- *Sur le papier, la suprématie des Buffles Noirs est manifeste, je vous l'accorde ! Toutefois, mon Colonel, vous savez bien que l'issue d'une bataille ne dépend pas seulement de la qualité et de la quantité de matériel de combat qui y est engagé, mais aussi de la détermination des combattants (...), nous avons dans le reste de l'armée des hommes motivés, surentraînés, courageux...* (GVP, 65).

Lors des échanges verbaux avec l'Ambassadeur et L'attaché militaire, Salifou semble dire que la mission du MOD paraît ardue. Il leur fait comprendre que l'improvisation des rencontres dans un contexte de suspicion serait fatale pour le MOD. C'est ainsi que les réunions du mouvement se tiennent dans la clandestinité, dans un espace clos. Tantôt dans la villa de Madina, tantôt dans la caserne militaire. Ici, le dramaturge ne brouille pas l'espace référentiel, il semble ne pas contourner la règle de l'unité de lieu et préfère laisser la spatialité bien précise. Si la villa de Madina a servi pour l'exercice dictatorial de Goudangou, elle constitue aussi un cadre de concertation pour les représentants du MOD.

Et Salifou de poursuivre qu'il n'est point besoin de solliciter l'aide étrangère pour venir à bout de Goudangou, comme laissent entendre les Septentrionaux. Selon lui, le MOD dispose des hommes expérimentés voire engagés pouvant défier la puissance de l'armée de Zizania. Bref, le discours de Salifou participe de l'acte illocutoire d'engagement. Il récusé le soutien des Septentrionaux puisqu'il semble dire le destin de la Zizania se ferait avec la participation de ses propres fils. À ce point de vue, le discours apparaît comme une action parlée. Par sa force performative, en effet, la parole (de Salifou) énoncée constitue simultanément l'acte auquel elle se réfère : investissement total des fils de la Zizania. D'où la l'ahurissement des Septentrionaux lorsqu'ils apprennent que le MOD, par la détermination de ses propres éléments, est venu à bout de Goudangou. L'action se dénoue avec la déclaration de Goudangou faite sur les antennes de « radio-zizania « aux mains de ses hommes [de Salifou] » (GVP, 82).

GOUDANGOU-Moi, *Goudangou, Président de la République jusqu'à ce jour (...)* ordonne solennellement à tous les détachements de la garde présidentielle de déposer les armes afin d'éviter toute effusion inutile de sang. Je demande à toutes les composantes de l'Armée Nationale d'obéir aux officiers démocrates en tout ce qu'ils leur commanderont. Je remets l'ensemble de mes pouvoirs à ces patriotes qui sont désormais les plus hauts responsables du Peuple ! (GVP, 82).

Goudangou tient un discours de reddition. Sa voix se fait pitoyable. En effet, il capitule pour l'intérêt majeur de son pays. Sa « canne » tombe entre les mains des putschistes qui le capturent et mettent aux arrêts. Cette capitulation annonce la fin de la dictature voire le mythe de « Président à vie ». Une autre ère commence, comme l'annonce Salifou dans le discours qu'il prononce devant ses « camarades ».

SALIFOU-Camarades ! Nous venons d'atteindre l'un des principaux objectifs que nous nous assignés, à savoir mettre fin à la dictature de Goudangou... (GVP, 89).

Le discours de Salifou clôt la fable dramatique. L'auteur de la pièce ménage une mise en suspense au travers du dénouement qui aiguise encore la curiosité du lecteur-spectateur. La structuration de notre présente étude relève du besoin esthétique du dramaturge à plier son œuvre dans le schéma dramatique, fondamental pour l'écriture des pièces de théâtre. Nénonon Noël NDjékéry utilise des procédés rhétoriques, stylistiques, il idéalise l'événement afin de donner l'illusion du réel.

Conclusion

Goudangou ou Les Vicissitudes du pouvoir de Nénonon Noël NDjékéry s'écarte du dogme aristotélien absolu et semble se ressourcer de l'esthétique théâtrale de *Mère Courage et ses enfants*, de l'Allemand Berthold Brecht. L'œuvre bouscule les canons établis de l'écriture théâtrale, mais se lit comme une pièce de théâtre. Elle comporte, de par sa structure, les traces du schéma dramatique classique. Le tracé schématique et présentatif des pièces de théâtre classiques ou grecques - exposition-nœud-péripétie-dénouement-trouve son expression dans l'œuvre. L'effort intellectuel soutenu de Noël Nénonon NDjékéry, de surcroît, exilé paraît plus subtil. Ce dramaturge tchadien y déploie un dispositif technique, des procédés rhétoriques et esthétiques pour dérouler l'arbitraire du pouvoir. La métaphore du cadre toponymique est le signe manifeste du pouvoir mégalomane. La fable dramatique donne vraisemblablement lecture d'un exercice abusif du pouvoir, dénonce et permet de déconstruire le mythe du « président à vie » qui caractérise les hommes du pouvoir dans certaines sociétés.

Bibliographie

- 1- ANSART, Pierre, *Idéologies, conflits et pouvoir*, Paris, PUF, 1977.
- 2- AUSTIN, John Langshaw., *Quand dire c'est faire*, Paris. Éditions duSeuil, 1970(pour la version française).
- 3- NAUGRETTE, Catherine, *L'Esthétique théâtrale*, Paris, Armand Colin, 2014.MAINGUENEAU, Dominique, *L'Analyse du Discours : introduction aux lectures des archives*, Paris, Hachette, 1976.
- 4- NDJEKERY, Nénonon Noël, *Goudangou ou les vicissitudes du pouvoir*, N'Djaména, Editions Sao, 2011.
- 5- ROUBINE, Jean Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Paris, Armand Colin, 2010.
- 6- LAZAR, Adrina, 2006, « La Pragmatique du discours dramatique », <http://w.w.w.diacrona.50/50/indexing/details/A5445>.
- 7- UBERFELD, Anne, *Les Termes clés de l'analyse du théâtre*, Paris, Seuil, 1996.
- 8- IORDAN Iorgui, *Toponimia romîneasca*, Bucarest 1963
- 9- BRECHT, Bertold, *Mère Courage et ses enfants*, L'Arche, 1938.

« Mieux vivre ensemble » et exploitation de l'idéologie de la différence au Tchad

VAÏDJIKÉ Dieudonné

Enseignant-chercheur; Université de N'Djaména-Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Département de Philosophie & Art

B.P : 1117 - Email : vaidjiked@yahoo.fr - Tél: (+235) 66 74 73 40/99 80 06 79

Résumé

Au lendemain de l'indépendance, le pouvoir hérité de la colonisation a très vite pris un caractère tribal et régional au Tchad. Ce qui a déclenché une série de conflits et entamé les relations intercommunautaires. Notre approche de la question a conduit à consulter une documentation qui révèle que le Tchad s'est confronté à des problèmes de cohabitation entre les populations du Nord majoritairement musulmanes et celles du Sud, chrétiennes ou animistes. En effet, les concepts séparatistes, divisionnistes, voulus en partie par la France, ont été récupérés par les acteurs politiques tchadiens qui cherchent à conserver ou à reconquérir le pouvoir de l'État. In fine, les antagonismes Nord-Sud, géographique, culturel et religieux ont été exploités par des milieux occultes et leurs utilisations dans le vocabulaire politique ont empoisonné l'atmosphère, provoqué des tensions sociales et conduit à des affrontements meurtriers. Notre texte a donc pour objectif d'explorer les différentes pistes qui ont été les sources des problèmes intercommunautaires, lesquels peuvent se résoudre par une prise de conscience des spécificités culturelles des différentes communautés.

Mots-clés : colonisation, communauté, géopolitique, Nord-Sud, population, Tchad.

Abstract

Following independence, the power inherited from colonization quickly took on a tribal and regional character in Chad. What triggered a series of conflicts and destroyed intercommunity relations. Our approach to this question leads us to consult documentation that reveals that Chad has been confronted with problems of cohabitation between people of North in the majority Muslim and those of the South, Christian or animist. Indeed, the divisionist concepts, partly wanted by France, have been recovered by the Chadian political actors who seek to retain or regain the power of the State. North-South, geographical, cultural and religious antagonisms have been exploited by occult environments and their uses in political terms have poisoned the atmosphere, caused social tensions and led to deadly clashes. The aim of our text is therefore to explore the various tracks that have been the source of intercommunity problems, which can be resolved by an awareness of the cultural specificities of the different communities.

Keywords: colonization, community, geopolitics, North-South, population, Chad.

Introduction

La philosophie de l'authenticité de François Tombalbaye, premier président de la nouvelle république du Tchad, a fait basculer le pays dans l'autoritarisme et a attisé les clivages au sein des populations. Il a mis en place un programme culturel oppressif qui lui a permis de traquer les Tchadiens parmi lesquels les élites du Nord. Cette répression qui s'est ajoutée aux abus fiscaux a engendré des incidents qui ont opposé des paysans exaspérés aux autorités à Mangalmé dans la région du Guéra.

Les événements de Mangalmé ont fait tache d'huile. Ils ont quasiment touché les campagnes du centre, de l'est du Tchad et le grand nord dans son ensemble. Les paysans, révoltés, ont été rejoints par le groupe des jeunes tchadiens en exil, fondateurs du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat) à Nyala (Soudan) en 1966.

Le Frolinat a mené sa guerre sous les couleurs islamiques pour mobiliser ses combattants et faire rallier à ses causes les États islamiques. La civilisation arabo-islamique était donc son apanage. Tandis que dans la partie méridionale, les populations aspiraient aux valeurs occidentales. Ces deux cultures en confrontation n'ont-elles pas conduit au refroidissement des relations entre les populations du Nord et celles du Sud ? Les cultures arabo-islamiques et négro-occidentale, qui sont le prolongement de deux grandes civilisations planétaires, ont divisé le Tchad en Nord-Sud, ce qui a entravé la construction de la nation tchadienne³³ et le développement national. Dès lors, chaque communauté qui prend le pouvoir tente de privilégier les siens et enclenche le développement de son terroir. Ce triomphe du népotisme, encouragé par tous les régimes qui se sont succédés, ont rendu complexes et conflictuels les rapports entre les différents membres des communautés du Tchad.

La France, puissance colonisatrice, a exploité ces différences et a manipulé ces antagonismes géographique, culturel et religieux pour préserver ses intérêts dans ce pays. Elle, qui avait considéré au départ le Sud comme le « Tchad utile » et avait soutenu Tombalbaye, s'est rangée au côté des leaders nordistes en leur apportant un soutien multiforme après avoir affirmé que le « Tchad utile » n'était plus au Sud mais au Nord.

Ce revirement de la politique française a contribué à « la capture du pouvoir » par une fratrie, au règne de la médiocrité et, surtout, aux tensions sociopolitiques. Par conséquent, la cohésion sociale et l'unité nationale sont devenues une chimère au Tchad. Elles ne pourraient être une réalité que lorsque les Tchadiens prendraient conscience de leurs différences pour vivre ensemble et construire, dans la contradiction et la division, une nation tchadienne. Avant d'aborder cet aspect qui articule le dernier point de notre travail, nous exposerons sur la manipulation de l'idéologie de la différence au Tchad par le colonisateur d'une part et, d'autre part, sur l'appropriation de l'idéologie coloniale par les élites tchadiennes.

1. Colonisation et catégorisation des sociétés tchadiennes

Le Tchad a été perçu dans son ensemble comme un pays double : un Nord islamisé et un Sud chrétien ou animiste. C'est ainsi qu'il a été représenté ou qu'on a toujours voulu le décrire. L'islam, qui est à la base de l'organisation politico-sociale au Nord, a permis aux différents sultans face aux populations du Sud « de maintenir la cohésion de leurs populations sous la bannière religieuse »³⁴. Dès lors la contradiction au Tchad est fondamentalement d'essence religieuse liée à la lutte d'influence des religions, notamment de l'islam et du christianisme³⁵.

En effet, l'appartenance religieuse au Tchad a impacté négativement les rapports entre les musulmans et les chrétiens ; puisque les contacts entre ces deux communautés sont souvent caractérisés par les violences³⁶.

³³ R. Beyem, 2000, *Tchad. L'ambivalence culturelle & l'intégration nationale*, Paris, L'Harmattan, p. 191.

³⁴ P. Hugo, 1965, *Le Tchad*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, p. 79.

³⁵ L. L. Feckoua, 1996, *Tchad. La solution fédérale*, Paris, Présence Africaine, p. 80.

³⁶ Ph. Frémeaux, 1973. *La rébellion tchadienne*, mémoire pour le D.E.S. de science politique, Université de Paris-I, p. 16.

Elles ont marqué l'espace national et façonné les esprits et les comportements par leur doctrine et structuré l'espace géographique national par l'apparition des termes Nord et Sud ; le Nord et le Sud, deux univers relativement bien distinct, sont ainsi dessinés³⁷.

L'appartenance religieuse a également entraîné des conséquences politiques profondes. Pour assurer leur existence les groupes politico-militaires constitués dans certains empires menaient une politique de conquêtes ou de razzias afin de s'approvisionner en esclaves. Les populations du Sud étaient des cibles préférées de ces razzias nordistes islamisées, d'abord parce que leurs possibilités de résistance militaire étaient limitées du fait de leurs structures politiques décentralisées, et ensuite parce qu'elles appartenaient, par opposition au *Dar al-Islam* (le pays de l'islam), au *Dar al-Abid* (le pays des esclaves) dans la dichotomie du monde propre à l'islam traditionnel³⁸.

Il est à remarquer que le Nord et le Sud étaient confrontés à plusieurs différences qui ont exacerbé les relations conflictuelles au Tchad. Les Tchadiens l'ont ressenties autant bien sur le plan économique, culturelle, administrative que militaire. La situation a rendu difficile la cohabitation entre les deux communautés qui sont condamnées à vivre ensemble. Il faut noter que jusqu'à la conquête française, « le Nord musulman, fort de ses structures étatiques et de ses armées bien organisées, dominait le Sud militairement, sans avoir été toutefois jusqu'à la conquête politique du *pays des esclaves* »³⁹.

Mais la colonisation a renversé la tendance. À la fin de la période coloniale, les populations du Sud se sont trouvées, du moins temporairement, dans le sens de l'histoire. Et le « Tchad utile » était au Sud. C'est ainsi que le Sud est devenu économiquement utile à la France avec l'introduction du coton au Tchad pour le grand profit de l'industrie textile française⁴⁰. En outre, elle a profité de ce projet de développement économique avec la culture du coton pour introduire, comme dans d'autres États africains, « la technologie de l'État bureaucratique centralisé qui donne aux dominants les moyens de leurs fins (...) »⁴¹.

L'introduction du coton a aussi eu des conséquences sur le plan de l'enseignement. Beaucoup d'enfants sudistes ont été envoyés à l'école des Blancs⁴² et par voie de conséquence ils sont devenus les élites du Tchad au lendemain de l'indépendance, tandis que le Nord accusait un retard considérable.

Le colonisateur a donc contribué à la création de deux grandes communautés antagonistes au Tchad. Cette politique, qui a consisté à faire évoluer séparément le Sud et le Nord, a empêché la formation d'un sentiment d'appartenance commune et a longtemps marqué une dichotomie culturelle entre les communautés chrétiennes et musulmanes. Considérée, à tort ou à raison, comme la racine profonde des tensions et d'instabilité politique, cette dichotomie culturelle est restée ancrée dans l'esprit des Tchadiens au point que, plusieurs années durant, le Tchad peine à se construire, à s'unifier véritablement, car les différences qui ont été exploitées continuent à prospérer.

³⁷ A. Bangui, 1996, « Transformer nos différences en atouts », dans *Conflit Nord-Sud. Mythe ou réalité*. N'Djaména, Centre Culturel Al-Mouna, p. 64.

³⁸ P. Hugo, *op. cit.*, p. 39.

³⁹ *Ibid.* p. 40.

⁴⁰ *Ibid.* p. 19.

⁴¹ J.-F. Bayart, 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, Collection « L'espace du politique », p. 147.

⁴² A. Bangui, *op. cit.*, pp. 65-66.

2. Élités tchadiennes et appropriation de l'idéologie de la différence

L'idéologie coloniale, visant à catégoriser la société tchadienne en Nord et Sud pour se transformer très rapidement en conflit, a été récupérée par les élites tchadiennes ; un conflit alimenté par la lutte pour la conquête du pouvoir, dont le début a été les arrestations et les emprisonnements des responsables du Nord⁴³. Cela a provoqué des effets catastrophiques et surtout un sentiment de frustration parmi les populations du Nord, accentué par certains écrits ou des propos des colons soulignant que les esclaves d'hier étaient devenus les maîtres du Tchad d'aujourd'hui. À ce propos, Djondanga écrit que « tour à tour, les différentes parties du Nord du pays vont entrer en rébellion armée autour du même slogan *muslim contre kirdi* »⁴⁴. Koji-Yorongar Le Moiban⁴⁵ a partagée cette opinion.

Dans les maquis du Nord l'ennemi stéréotypé à abattre était le sudiste, le *kirdi*, ou le chrétien. Les massacres organisés des cadres et de nombreuses familles sudistes en septembre 1984, appelés « septembre noir », traduisait cette vengeance recommandée dans les maquis du Nord. Pour les historiens français, il s'agissait d'une revanche historique des maîtres du Nord contre leurs anciens esclaves bantous du Sud injustement favorisés par la colonisation française⁴⁶.

Les rebelles sudistes se sont aussi prêtés à ce jeu en procédant à des actes de vengeance contre des stéréotypés nordistes civils innocents dans leurs zones d'opération, notamment les commerçants et les éleveurs.

Ce climat délétère a conduit à l'institution de la géopolitique Nord-Sud, entretenue par les élites du Nord, pour réduire le grand écart intellectuel entre les populations du Nord et celles du Sud. Pour cela, elles ont développé une politique de discrimination à l'accès aux bourses d'études, aux postes clés de responsabilité, aux promotions, sans tenir compte des critères de niveau et de compétence, mais plutôt des critères tribaux ou régionaux. La politique évoluera vers le clanisme au profit de l'ethnie au pouvoir.

Tous les régimes qui se sont succédés au Tchad ont plus ou moins recouru à ces méthodes de gouvernance tendant à faire émerger une ethnie ou une communauté, à la rendre puissante et influente dans tous les domaines. Les mêmes scénarios se sont répétés de l'indépendance au régime actuel. Comme l'a rappelé Kovana, « l'attribution des postes de responsabilité au sein des instances supérieures de l'État obéit à des critères ethniques : il convient d'appartenir à l'ethnie du Président (...) pour se placer »⁴⁷. Il en résulte que la loi du clan ou du sang est au-dessus de celle de la république.

Le critère de compétence a donc fait place à la volonté de récompenser les révolutionnaires et à la géopolitique⁴⁸. L'administration est devenue une sinécure pour des gens venus d'ailleurs qui en prennent d'assaut les rouages et des membres du clan : fils, fille, épouses, beau-fils, belle-filles, etc. Les proches sont alors promus aux postes les plus importants puisque l'accession à un poste est perçue comme une échelle pour se servir du bien commun de l'État sans trop s'en inquiéter.

⁴³ R. Beyem, *op. cit.*, p. 186.

⁴⁴ E. Djondang, 2006, *Les droits de l'homme : un pari difficile pour la renaissance du Tchad et de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 72.

⁴⁵ N. Koji-Yorongar Le Moiban, 1996, « Trente ans de chant tragique pour l'unité », dans *Conflit Nord-Sud. Mythe ou réalité*, N'Djaména, Centre Culturel Al-Mouna, p. 108.

⁴⁶ E. Djondang, *op. cit.*, p. 78.

⁴⁷ V. Kovana, 1994, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Paris, L'Harmattan, p. 69.

⁴⁸ L. L. Feckoua, *op. cit.*, p. 36.

Les Évêques tchadiens ont dénoncé cette attitude clanique dans un *Message de Noël* adressé aux populations tchadiennes. Selon eux, « certains agents considèrent leur fonction uniquement comme source d'enrichissement personnel et de leur famille ou clan »⁴⁹. Par conséquent, le principe qui appelle à « placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut » est foulé aux pieds par des nominations à des postes clés des personnes sans qualification et sans compétence.

En outre, les Évêques ont relevé que beaucoup de projets de développements obéissent au clientélisme et conduisent à des investissements inutiles⁵⁰. Il n'était donc pas étonnant de constater que les autorités tchadiennes usent de leurs prérogatives et de leurs pouvoirs pour engager des activités de développement socioéconomiques dans leurs terroirs sans tenir compte des besoins réels des populations. Le comportement de ces personnes « qui détiennent une portion du pouvoir (...) est en contradiction avec les valeurs sur lesquelles une nation doit se bâtir, à savoir le respect du bien commun, la solidarité et la justice, s'ouvre alors une brèche pour (...) le gaspillage (...) »⁵¹. Le clan au pouvoir, attiré par le pillage de l'État met à sac les populations "adverses" et lesterorisé⁵². Ainsi, le sens du bien commun n'est pas compris par des gens qui sont censés le protéger et le faire respecter. « Le bien collectif se confond avec le bien individuel; la caisse de l'État se confond avec les poches des individus »⁵³.

Une telle gestion patrimoniale de la nation, ajoutée à la responsabilisation des agents de l'État sur des bases tribales ou régionales⁵⁴, est loin de répondre aux caractéristiques propres à un État de droit et d'apporter une solution à la fragmentation de la nation tchadienne. Dès lors, la question de vivre ensemble se pose dans les sociétés tchadiennes, comme dans les sociétés dominées par un individualisme forcené⁵⁵.

3. Vers le « mieux vivre ensemble »

Il ressort de nos lectures que l'administration coloniale a entre autres développé une méthode basée sur des différences communautaires et/ou religieuses pour fragiliser l'État. Procédant ainsi, elle n'a pas respecté les communautés qu'elle a dominées et contrôlées, comme l'a noté Kodjo-Grandvaux au sujet de la domination coloniale en Afrique⁵⁶. L'administration coloniale a plutôt contribué « à réduire le politique aux pouvoirs et à l'étatique et à oublier la question du vivre ensemble »⁵⁷.

La crise a débouché sur la guerre civile de 1979 qui hante encore l'esprit de ceux qui ont vécu ce moment atroce. Les musulmans s'attaquaient violemment aux sudistes et vice versa. Divisés, ils s'entretuaient. On a impuissamment assisté à la division d'un Tchad en mal d'unité ; d'un côté les populations du Nord qui se réclament de l'islam, et, de l'autre, celles du Sud qui sont, dans l'ensemble, chrétiens ou animistes. Et ces deux communautés tiennent viscéralement à leur identité propre.

⁴⁹ *Message de Noël 2014 de la Conférence épiscopale du Tchad*, p. 2.

⁵⁰ *Message de Noël 2015 de la Conférence épiscopale du Tchad*, p. 2.

⁵¹ *Message de Noël 2014, op. cit.*, p. 2.

⁵² F.-X. Verschave, 2000, *Noir silence. Qu'arrêtera la Françafrique ?* Paris, Les Arènes, p 154.

⁵³ *Message de Noël 2014, op. cit.*, p. 2.

⁵⁴ R. Buijtenhuijs, 1998, *Transition et élections au Tchad*, Paris, ASC-KARTHALA, p. 113.

⁵⁵ R. Barbier, 2013, « Éléments pour une philosophie du vivre ensemble », [en ligne], <http://www.barbier-rd.nom.fr/elements-philosophie-vivre-ensembleRB.pdf> (page consultée le 25 avril 2017).

⁵⁶ S. Kodjo-Grandvaux, 2013, *Philosophies africaines*, Paris, Présence Africaine, p. 119.

⁵⁷ J.-G. Bidima, 1997, *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Éditions Michalon, Collection « Le bien commun », p. 74.

Devant cette situation, les autorités françaises, notamment Valéry Giscard d'Estaing, et François Mitterrand, ont proposé aux Tchadiens une structure de l'État très décentralisée pour dénouer la crise, « pour que chacune de ces communautés puisse assurer la gestion de leurs propres affaires et qu'en même temps l'unité de l'État tchadien puisse être préservée »⁵⁸. L'idée a été partagée par Bouquet⁵⁹. Il a soutenu que le fédéralisme s'impose au Tchad comme le remède à la crise. Mais les Tchadiens eux-mêmes ont diversement apprécié le projet : favorablement par les populations du Sud persuadées qu'une fédération est souvent plus conforme à la réalité qu'une unité formelle toujours brisée et négativement par la population musulmane qui se bat pour conserver le pouvoir.

La majorité de la population du Sud milite en faveur du fédéralisme pour que chacun puisse être chez soi ; où les gens ont des affinités culturelles et/ou des intérêts économiques en commun. Ngarleji Koji-Yorongar Le Moiban, rejoint par l'actuel président du Tchad naguère opposé à cette solution pour protéger la partie septentrionale dont il est originaire, a conclu que c'est une solution idéale⁶⁰.

D'autres en revanche s'opposent à la solution fédéraliste. Selon eux, beaucoup de Tchadiens, influencés par l'opinion populaire, perçoivent le fédéralisme comme un mode d'organisation étatique qui entamerait davantage la cohésion nationale ou renverrait les nordistes confondus à l'islam et sudistes dos à dos. Nous en déduisons que le fédéralisme pourrait poser autant de problèmes qu'il n'en pourra résoudre. Dans ce cas, comment construire la cohésion nationale ? Il apparaît important d'inculquer dans l'esprit des Tchadiens l'acceptation de la différence, de l'autre, de l'altérité..., sans quoi, comme il est noté dans le compte-rendu de l'atelier sur le thème : *Fonder le "vivre ensemble" au sein des sociétés autour de valeurs et principes partagés* « la vie dans nos sociétés serait impossible »⁶¹.

En acceptant la différence, l'autre et l'altérité, on peut arriver à concevoir « l'autre comme soi-même » et puisque nous sommes obligés de cohabiter, de vivre ensemble autant le faire de manière harmonieuse et non conflictuelle. En d'autres termes, nos différences peuvent être des atouts, mais seulement si les hommes apprennent à échanger entre eux, à s'ouvrir les uns aux autres. C'est de cette manière que les Tchadiens en particulier parviendront à construire une nation et une identité tchadiennes.

Bangui a ingénieusement éclairé cette vue dans son article intitulé « Transformer nos différences en atouts ». Il a soutenu qu'on peut construire cette unité nationale par la prise de conscience des spécificités culturelles des différentes communautés qui « peut prévenir les risques de conflit et, surtout, renforcer cette unité par l'effet bienfaisant de la tolérance, des compromis et des ententes »⁶². À la lumière de ces propos, Feckoua a souligné que les cadres doivent agir par une bonne prise de conscience des différences qui, loin de compromettre l'unité du peuple tchadien, « doit au contraire prévenir les risques de conflit grâce aux retombées de la connaissance, à savoir la tolérance, le respect de l'autre, et finalement l'entente sur des bases assainies »⁶³.

Si les Tchadiens ne s'acceptent pas dans leurs différences et n'apprennent pas à « mieux vivre ensemble », la situation conflictuelle au Tchad sera toujours exploitée et on ne pourrait pas parler de l'unité nationale. D'où l'importance d'ordonner le multiple, le pluralisme sans nier les différences, en préservant les identités propres à chaque communauté.

⁵⁸ L. L. Feckoua, *op. cit.*, p. 43.

⁵⁹ C. Bouquet, 1982, *Tchad, genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, p. 207.

⁶⁰ N. Koji-Yorongar Le Moiban, *op. cit.*, pp. 113-116.

⁶¹ Compte-rendu, « Fonder le "vivre ensemble" au sein des sociétés autour de valeurs et principes partagés », [en ligne], http://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/rapport_atelier1.pdf (page consultée le 26 avril 2017).

⁶² A. Bangui, *op. cit.*, p. 68.

⁶³ L. L. Feckoua, *op. cit.*, p. 61.

Conclusion

Les ennuis ont commencé au Tchad avec le premier président, François Tombalbaye, qui a cessé de faire preuve d'un certain esprit d'« équité », en accordant un certain privilège aux membres de son clan ou à ses amis. Il avait systématiquement éliminé des postes de responsabilité les originaires du Nord et plaçait aux postes les plus élevés et en grande partie les Sudistes qui lui sont proches. Cette logique de la domination tribale, comme dans d'autres pays voisins tels que la République centrafricaine et le Soudan, a posé les bases d'un antagonisme politique, culturel et religieux. Elle a donc renforcé le sentiment de clivage Nord/Sud ou musulman/chrétien. Ce qui a rendu la cohabitation complexe aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Cette culture du rejet de l'autre a conduit au repli sur soi et sur sa communauté d'appartenance. Les conséquences qui en ont découlé sont nombreuses : l'insécurité et la mal-gouvernance puisque l'État ne semble plus être au service des populations dans leur ensemble, mais davantage dans une logique de captation de ressources et éventuellement une redistribution vers une seule communauté. Pour l'épanouissement de tous, les gouvernants, en général, et le peuple tchadien, en particulier, devraient développer une autre culture consistant à promouvoir les fondements de l'éthique du « mieux vivre ensemble », parmi lesquels la prise de conscience de la différence et l'acceptation de l'autre et de l'altérité.

Bibliographie

- 1- Bangui A., 1996, « Transformer nos différences en atouts », dans *Conflit Nord-Sud. Mythe ou réalité*. N'Djaména, Centre Culturel Al-Mouna, pp. 61-69.
- 2- Barbier R., 2013, « Éléments pour une philosophie du vivre ensemble », [en ligne], <http://www.barbier-rd.nom.fr/elements-philosophie-vivre-ensembleRB.pdf> (page consultée le 25 avril 2017).
- 3- Beyem R., 2000, *Tchad. L'ambivalence culturelle & l'intégration nationale*, Paris, L'Harmattan.
- 4- Bayart J.-F., 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, Collection « L'espace du politique ».
- 5- Bidima J.-G., 1997, *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Éditions Michalon, Collection « Le bien commun ».
- 6- Bouquet C., 1982, *Tchad, genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan.
- 7- Buijtenhuijs R., 1998, *Transition et élections au Tchad*, Paris, ASC-KARTHALA.
- 8- Compte-rendu, « Fonder le "vivre ensemble" au sein des sociétés autour de valeurs et principes partagés », [en ligne], http://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/rapport_atelier1.pdf (page consultée le 26 avril 2017).
- 9- Djondang E., 2006, *Les droits de l'homme : un pari difficile pour la renaissance du Tchad et de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- 10- Feckoua L. L., 1996, *Tchad. La solution fédérale*, Paris, Présence Africaine.
- 11- Frémeaux Ph., 1973. *La rébellion tchadienne*, mémoire pour le D.E.S. de science politique, Université de Paris-I.
- 12- Hugo P., 1965, *Le Tchad*, Paris, Nouvelles Éditions Latines.
- 13- Kodjo-Grandvaux S., 2013, *Philosophies africaines*, Paris, Présence Africaine.

- 14- Koji-Yorongar Le Moiban N., 1996, « Trente ans de chant tragique pour l'unité », dans *Conflit Nord-Sud. Mythe ou réalité*, N'Djaména, Centre Culturel Al-Mouna, pp. 97-116.
- 15- Kovana V., 1994, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- 16- *Message de Noël 2014 de la Conférence épiscopale du Tchad.*
- 17- *Message de Noël 2015 de la Conférence épiscopale du Tchad.*
- 18- Verschave F.-X., 2000, *Noir silence. Qu'arrêtera la Françafrique ?* Paris, Les Arènes.

Les obstacles à la scolarisation des enfants dans les zones lacustres en Afrique subsaharienne : le cas du Lac Iro (Tchad)

NDIGMBAYEL Reoular Urbain, Enseignant - Chercheur

Ecole Normale Supérieure de Bongor (ENS/B)

Tél: (00235) 66.21.24.15 /99.27.32.05-Mail: reoular2000@yahoo.fr

Résumé

La présente étude est partie du constat que les enfants des zones lacustres en Afrique subsaharienne en générale et au Tchad en particulier ne sont pas intéressés par l'école. L'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire (IPEP) du Lac Iro, dans Délégation Régionale de l'Education Nationale (DREN du Moyen Chari a été prise comme cible. Notre échantillon est composé de 100 parents d'élèves, 221 élèves, 03 administrateurs scolaires, 03 chefs traditionnels et religieux. Pour la collecte des données, nous avons combiné quatre instruments à savoir les questionnaires, l'étude documentaire, les entretiens et l'observation directe. Les résultats de l'étude ont montré qu'il y a cinq principaux obstacles à la scolarisation des enfants dans l'IPEP du Lac Iro : les raisons historiques, politiques et structurelles, économiques, les pesanteurs socioculturelles et les causes liées au système scolaire lui-même. Nous avons proposé quelques solutions pour éradiquer les obstacles à la scolarisation dans ces zones.

Mots clés : obstacles, scolarisation, enfants, zones lacustres, Lac Iro

Abstract

The present study left the report that the children of the lake zones in sub-Saharan Africa in general and in Chad in particular are not interested by the school. The Teaching particular are not interested by the school. The Teaching Inspection of the Primary education Teaching (IPEP) of the Lake Iro, in Regional Delegation of National Education (DREN of the Chari Means was taken as target. Our sample is composed of 100 parents of schoolboys, 221 schoolboys, 03 school administrators, 03 traditional and religious heads. For the data-gathering, we combined four instruments to know the questionnaires, the documentary study, the talks and the direct observation. The results of the study showed that there are five principal obstacles with the schooling of the children in the IPEP of the Lake Iro: reasons historical, political and structural, economic, socioculturelles gravities and causes related to the school system itself. We proposed some solutions for éradiquer the obstacles with schooling in these zones.

Keys words: interférence, scolarisation, children, lake zones, Lake Iro

Introduction

De nos jours, la scolarisation est un enjeu de développement. En effet, l'éducation constitue un des leviers importants de développement. Elle détermine la qualité des citoyens, le niveau de développement et le projet de société (CHERIF, M.).

C'est pourquoi il existe de nos jours un consensus sur la nécessité d'offrir l'éducation à tous en l'occurrence l'éducation de base, comme un préalable pour les pays en voie de développement pouvant leur permettre de répondre aux nombreux défis auxquels ils font face car elle est "un processus susceptible de doter ses enfants d'aptitudes physiques, morales, intellectuelles et religieuses" (El Bou OuldIzidBih et al. (2010). L'enseignement coranique traditionnel dans les Mahadras de Nouakchott : Etats des lieux et perspectives. Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation (ROCARE) : Édition 2009

C'est dans cette perspective que le Tchad a entrepris d'énormes réformes éducatives en vue d'offrir une scolarisation universelle à tous les enfants. Ainsi, plusieurs réflexions ont conduit à l'expérimentation de politiques, d'actions et de stratégies pour réduire, voire éliminer la sous scolarisation des enfants des groupes vulnérables. Mais, très souvent les résultats obtenus sont mitigés, parce que ces politiques, stratégies et actions n'étaient pas spécifiques à des communautés ou à des régions. Elles étaient très souvent globalisantes. Le Gouvernement tchadien est conscient que pour vaincre les barrières à la scolarisation des groupes vulnérables, il faut entreprendre de les cibler et d'y apporter les actions et les solutions concrètes. C'est l'objectif donc de cette étude menée dans le département de Lac Iro, Délégation Régionale de l'Éducation du Moyen Chari.

Pour réaliser cette étude, nous avons procédé à une enquête auprès des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs, des élèves, des enseignants, des autorités coutumières et religieuses et surtout des autorités éducatives de la région concernée et plus particulièrement du département ciblé. À l'issue de cette étude, nous avons élaboré un plan d'action en faveur de la scolarisation des groupes vulnérables dans le département du Lac Iro.

La présente étude est structurée en plusieurs parties qui sont respectivement : la problématique ; le cadre conceptuel, suivi de la revue de la littérature. S'en suivront le cadre méthodologique et enfin nous procéderons à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des résultats recueillis aux questionnaires adressés aux parents, aux élèves, aux enseignants, aux leaders d'opinions, aux leaders coutumiers et religieux et des autorités éducatives. Ces parties aboutissent à la conclusion et les recommandations qui seront suivies d'un plan d'amélioration de la scolarisation des groupes vulnérables.

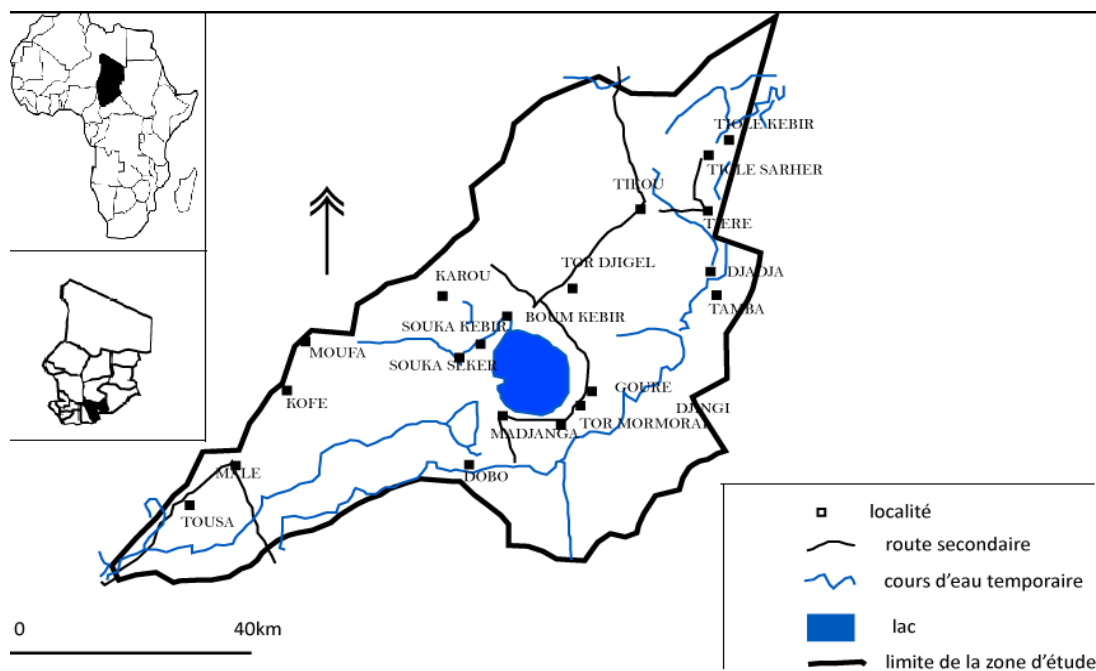
2 -Méthodes et matériels

La présente étude est de nature exploratoire. Elle tente de décrire et d'analyser les obstacles à la scolarisation des enfants dans le Lac Iro. Son univers d'étude est l'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire (IPEP) du Lac Iro soit deux cantons : Boum Kébir et Mouffa.

Notre échantillon est composé de 100 parents d'écoliers, 221 écoliers, 03 administrateurs scolaires, 03 chefs traditionnels et religieux. Pour la collecte des données, nous avons combiné quatre instruments à savoir les questionnaires, l'étude documentaire, les entretiens et l'observation directe. Quatre types de questions – fermées pour la plupart mais aussi ouvertes- ont été adressés respectivement aux parents d'écoliers, aux écoliers, aux autorités scolaires et aux chefs traditionnels et religieux de la localité. L'étude documentaire a consisté à consulter les données statistiques de l'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire (IPEP) du Lac Iro, les rapports d'entrée et de fin d'année des années antérieures et en cours de l'IPEP, du Département et de la Région.

Nous avons procédé à des entretiens auprès des parents d'élèves, des écoliers, des autorités scolaires et des chefs traditionnels et religieux. Ces entretiens se sont déroulés sous deux formes : des échanges individuels avec ces différents acteurs et des focus group. Enfin, nous avons fait le tour de quelques écoles de l'IPEP pour nous imprégner des réalités de terrain.

Pour le traitement des données, nous avons opté pour l'utilisation de deux types de statistiques : une statistique descriptive avec usage de l'indice de pourcentage p pour l'analyse et la présentation des données collectées; et une statistique inférentielle avec utilisation, de l'indice du Khi carré noté X^2 .



3- Résultats et discussion

Dans cette partie, nous procédons à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des résultats des questionnaires adressés aux élèves et aux enseignants

Tableau n°1 : caractéristiques générales de la population de la DREN du Moyen Chari.

Statuts	Nombre	Pourcentage
Nomades	20 478	03,48%
Sédentaires	567 530	96,52%
Total	588 008	100 %

Source : INSEED, RGPH2, 2009

Les données du deuxième Recensement Général de la Population de l'Habitat (RGPH2) révèlent que la population totale du Moyen Chari est de 588 008 dont 20 478 nomades et 567 530 sédentaires. Au niveau du Lac Iro, la population nomade est estimée à 152. 574 habitants et celle sédentaire à 26.332 âmes. Sur le plan national, la population nomade dénombrée au RGPH2 est de 368.066. Elle représente 3,4 % de la population totale recensée contre 96,6 % pour la population dite sédentaire.

Le document précise que la population nomade est la population qui a un habitat mobile et celle sédentaire la population qui a un habitat fixe. Les nomades sont les éleveurs et les pêcheurs tandis que les sédentaires sont des cultivateurs.

Tableau n°2 : Répartition de la population de 18 ans et plus dans le Département de Lac Iro

Région	Départements	Masculin	Féminin	Total
MOYEN CHARI	BarhKôh	69.710	73.831	143.541
	Grande Sido	19. 649	21.343	40.992
	Lac Iro	35. 101	39.429	74.530
	Ensemble	124.460	134.603	259.063

Par rapport à la population active de la région qui est de 582 860.000 habitants, les jeunes de 18 ans et plus représentent 259.063 personnes soit 0,044%. On peut prématurément conclure que la population du Moyen Chari est relativement moins jeune.

Tableau n°3 : caractéristiques des enquêtés

Statuts	Nombre	Pourcentage
Parents d'écopiers	100	30,58%
Ecoliers	221	67,58%
Chefs religieux	03	0,91%
Autorités éducatives	03	0,91%
Total	327	100%

Dans notre échantillon, les écoliers représentent 67,58%, leurs parents 30,58% et une parité entre les chefs religieux et les autorités éducatives, 0,91% de part et d'autre.

Tableau n°4 : effectif des écoliers enquêtés

	Effectif	Pourcentage
Garçons	156	70,58%
Filles	65	29,42%
Total	221	100%

Notre échantillon est composé de 221 écoliers dont 70,58% de garçons et 29,42% de filles. Ce chiffre représente un dixième du nombre total des écoliers de l'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire (IPEP) de Lac Iro pour l'année scolaire 2014-2015. Malgré les nombreuses initiatives en faveur de la scolarisation des filles (stratégie nationale d'Education et de Formation en liaison avec l'Emploi, dite stratégie « EFE », le Programme d'Action pour l'Education et la Formation (PAEF); le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET); et le Plan d'Action National de l'Education pour Tous (PAN/EPT)) le taux de la scolarisation des filles reste faible par rapport à celui des garçons. Par exemple en 2013 le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles au primaire représentait 69,3% contre 89%. Il reste en dessous du taux national (79,2%) ; soit un indice de parité filles/garçons de 0,78.

Tableau n°5 : Répartition des élèves selon le sexe par école

Ecoles	Boum Kébir		SoukhaKébir		Moufa	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Masculin	70	44,87	26	16,66	60	38,46
Féminin	30	46,15	15	23,07	20	30,78
Total	100	100	41	100	80	100

Nous constatons à travers ce tableau 5 que notre échantillon comprend plus de garçons que des filles soit 70,58% contre 29,42%. Ce taux assez élevé des garçons trouverait son origine pour le fait que dans cette région, ce sont les garçons qui vont plus à l'école que les filles. Ceci s'expliquerait par le fait que les filles sont victimes des pesanteurs socio-culturelles.

Tableau n°6 : Répartition des élèves par école et selon les classes fréquentées

Classes	CP ₁	CP ₂	CE ₁	CE ₂	CM ₁	CM ₂	Total	Taux
Ecoles								
Boum Kébir	13	13	24	20	16	14	100	45,24
SoukhaKébir	5	5	9	8	9	5	41	18,55
Moufa	13	12	12	7	3	13	80	36,19
Total	31	30	45	35	38	33	221	100

Les données du tableau 6 montrent que Boum Kébir est l'école la plus représentée dans notre échantillon avec 45,24% alors que les classes de CE₁ constituent le grand effectif de notre échantillon. Cela s'explique par le fait que CE₁ est la classe charnière entre les niveaux 1 et 2.

Tableau n°7 : Statut social des écoliers

	Effectif	Taux
Pêcheurs	45	45%
Agriculteurs	30	30%
Commerçants	19	19%
Éleveurs	06	6%
Total	100	100%

Parmi les enfants qui fréquentent les écoles primaires de la région, 45% ont des parents pêcheurs, 30% sont issus des familles d'agriculteurs contre 19% qui des enfants des commerçants et 6% des éleveurs. Ceci peut s'expliquer par le fait que les pêcheurs et les agriculteurs sont en des sédentaires et surtout des autochtones. Les enfants aident les parents à la pêche pendant les moments d'intense activité (...). À côté de cette activité principale, l'agriculture, surtout la culture de décrue comme le bébébé est pratiquée à échelle réduite autour des maisons. Les enfants y veillent pour le protéger des oiseaux dévastateurs et des bœufs des nomades.

- Les pesanteurs socio- culturelles et scolarisation des enfants

Nous montrons à travers les questions posées aux élèves, l'influence des variables telles que la main-d'œuvre, le mariage précoce, la religion sur la scolarisation des enfants dans l'IPEP de Lac Iro.

Tableau n°8 : « les pesanteurs socio- culturelles » versus « scolarisation des enfants »

	Garçons	Filles	Total
La main-d'œuvre	100	10	110
Le mariage précoce	25	30	55
La religion	31	25	56
Total	156	65	221
Khi2 calculé : Khi2 lu : seuil de signification :			

Le tableau 8 met en relief l'influence des pesanteurs socio-culturelles sur la scolarisation des élèves. A ce propos, l'analyse des résultats de l'enquête des élèves fait ressortir 45,22% d'élèves affirment que les pesanteurs socio-culturelles se présentent sous la forme des travaux domestiques et champêtres, du gardiennage des bœufs, etc. 25, 33% c'est les principes religieux (musulmans et chrétiens) qui sont des freins contre 24,88% qui évoquent plutôt le mariage précoce comme principale cause de la non ou de la sous scolarisation des enfants dans la région.

En Afrique, les enfants constituent une main –d'œuvre indéniable pour les parents. Les jeunes filles constituent des aides familiales domestiques précieuses pour les travaux domestiques. Pour Droy (1990), les travaux domestiques peuvent être ceux liés à la collecte de bois, à la corvée de l'eau, les travaux liés à la préparation de repas, l'entretien et l'hygiène du ménage, ainsi que la garde des enfants et des personnes âgées

Par ailleurs, une lecture rapide de ces chiffres laisse voir que les pesanteurs socio-culturelles influe indirectement sur la scolarisation des enfants du Lac Iro. Cette position observée entre la scolarisation des enfants et les pesanteurs socio-culturelles est statiquement non significative (...) au seuil.....



Photo1 : un troupeau de bœufs



Photo2 : des chèvres conduit par un jeune berger



Photo3 : un étalage de poison pour séchage

Tableau n°9: « statut socio- professionnel des parents » versus « scolarisation des enfants »

Ecoles Statuts	Boum Kébir		Soukha Kébir		Moufa	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Pêcheurs	45	45	25	60,97	35	43,75
Agriculteurs	30	30	10	24,39	25	31,25
Commerçants	07	7	01	2,43	07	8,75
Fonctionnaires	15	15	05	12,19	10	12,50
Autres	03	3	00	00	03	3,75
Total	100	100%	41	100%	80	100%

D'après les données présentées dans le tableau 9, la majorité des élèves est issue des familles socialement pauvres, peu ou non instruites (pêcheurs, agriculteurs). Peu d'élèves proviennent des familles relativement moyennes (commerçants, fonctionnaires). Les données ci-dessus révélées confirment la réalité socioéconomique du Tchad. L'agriculture, en particulier de subsistance, l'élevage et la pêche occupent plus de 80% de la population active du Tchad, pour 22,6 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Aussi, à l'image de nombreux autres pays en voie de développement, le secteur informel est de loin plus développé que le secteur formel.

-Le système scolaire et la scolarisation des enfants

Nombre d'élèves enquêtés ont affirmé que les facteurs tels l'éloignement de l'école du lieu de résidence, le manque d'infrastructure et les stéréotypes sexistes sont autant causes qui entravent la scolarisation des enfants dans le site d'étude.

Tableau n°10 : « système scolaire » versus « scolarisation des enfants »

Ecoles Réponses	Boum Kébir		Soukha Kébir		Moufa	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Eloignement	10	10	17	41,46	60	75,00
Infrastructures	60	60	20	48,78	15	18,75
stéréotypes sexistes	30	30	04	09,75	05	6,25
Total	100	100%	41	100%	80	100%

Les données du tableau 10 sont très intéressantes, 95 élèves sur 221 affirment que c'est le manque d'infrastructures qui sont les causes de la non scolarisation contre 87 qui imputent à l'éloignement de l'école avec leur lieu de résidence la cause et 39 qui évoquent des stéréotypes sexistes. La première raison n'est pas étonnante. En effet, sur les 11 490 écoles existantes au Tchad, on dénombre 36 233 classes ; c'est-à-dire en moyenne 03 classes par école. Parmi les classes construites, 9588 sont en dur, 4275 en semi-dur, 2495 en banco et 19 875 en secco. Les classes en secco sont donc plus nombreuses suivies de celles en dur, en semi-dur et en banco.

Ainsi, les écoles disposant de classes construites en matériaux définitifs (dur et semi-dur) représentent 38,26%. Ce qui signifie que les classes en banco et en secco sont majoritaires au Tchad.

Tableau 11: Répartition des salles de classes en fonction du type de matériaux utilisés pour la construction

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total Salles	20850	23124	23896	27025	28330	28394	34178	36233
Dur	5554	6043	6342	7223	8436	8458	9553	9588
Semi dur	2550	2919	2560	3000	2201	3303	4154	4275
Banco	1954	2141	1859	2190	3284	2203	2678	2495
Secco	10792	12017	13135	14857	14410	14430	17794	19875

Source : DAPRO/MEN.

La longue distance peut également être à l'origine de la peur de certains élèves quand on sait que certains élèves parcourent des kilomètres pour se rendre à l'école avec tous les dangers y afférents (agressions d'inconnus/animaux, brousse, traversée de certains cours d'eau, etc.).

- Les facteurs politiques et structurels

Les enquêtes auprès des élèves ont révélé que de structures éducatives sont artificiellement créées pour des raisons politiques sans compatibilités avec les réalités du terrain.

Tableau n°12: « facteurs politiques et structurels » versus « scolarisation des enfants »

Ecoles Réponses	Boum Kébir		Soukha Kébir		Moufa	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Insuffisance d'enseignants	45	45%	10	24,39%	40	50%
Enseignants non qualifiés	40	40%	25	60,97%	30	37,5%
Ecoles communautaires	15	15%	06	14,63%	10	22,5%
Total	100	100%	41	100%	80	100%

D'après les données du tableau 12, 43% des enquêtés affirment que la non scolarisation des enfants dans les zones lacustres est causé par l'insuffisance d'enseignants et le manque d'enseignants qualifiés contre 14% qui impute cela à la création des écoles communautaires.

Au Tchad, pour l'année scolaire 2011/2012 l'on compte 11490 écoles primaires, 2 321 211 élèves et 37 336 enseignants, toutes catégories confondues. 76% des enseignants sont des enseignants non fonctionnaires appelés communément maîtres communautaires (MC). Ce sont généralement des jeunes sans formation pédagogique recrutés et pris en charges soit directement par les parents d'élèves soit par l'Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education (APICED), soit par les ONGs et associations de développement local. A l'image des autres Délégation Régionale de l'Education Nationale (DREN), Inspection Départemental de l'Education Nationale (IDEN) et l'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire (IPEP) du pays, la DREN du Moyen Chari comptait 2 518 enseignants dont 1712 maîtres communautaires soit 68% du corps enseignant, tandis que l'IDEN du Lac Iro renferme 392 maîtres donc 282 maîtres communautaires. Il ya lieu de signaler en 2015-2016, cette inspection comptait 122 écoles dont 67 publiques, 53 communautaires et 02 privées. L'IPEP d'Iro pour la même année comptait 49 maîtres donc 43 communautaires.

Au vue de ces données, on constate que les écoles primaires tant de la DREN, de l'IDEN que de l'IPEP manquent cruellement des enseignants formés. D'ailleurs les statistiques de la DAPRO mentionnent que 91,5% des enseignants des écoles communautaires sont des Maîtres Communautaires (MC). Ces enseignants représentent 65,1% dans les écoles publiques et 74% dans les écoles privées.

- Présentation et analyse des résultats des entretiens semi-directifs avec les enseignants

Caractéristiques des enseignants

Nous avons dans le cadre de cette réflexion porté notre choix sur quelques caractéristiques des enseignants. Ce sont le sexe, le statut, l'ancienneté dans la fonction et le niveau d'instruction, les pesanteurs socio- culturelles, le système scolaire et les facteurs politiques et structurels.

Tableau n°13: Répartition des enseignants selon le sexe

Ecoles Sexe	Boum Kébir		SoukhaKébir		Moufa	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Masculin	48	97,95	03	100	02	66,66
Féminin	01	2,05	00	00	01	33,33
Total	49	100%	03	100%	03	100%

Les données présentées par le tableau 13 montrent que la quasi-totalité des enseignants de l'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire de Lac Iro sont de sexe masculin. Sauf l'école de Boum Kébir où on note la présence d'une femme enseignante, dans toutes les autres écoles, les enseignants sont des hommes. Cette surreprésentation voire prédominance des hommes proviendrait du fait qu'au Tchad, depuis les indépendances de 1960, dans les institutions de formation et d'éducation, les femmes sont minoritaires. En 2012-2013, le Rapport du DAPRO mentionne qu'il y a une faible participation des femmes dans le corps du personnel enseignant au primaire. Elles représentent 23% des enseignantes du privé, 19% du public et 9% du communautaire soit au total de 16% du corps enseignant.

Tableau n°14: Répartition des enseignants selon leur statut

Ecoles Statut	Boum Kébir		Soukha Kébir		Moufa	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Fonctionnaires	06	12,25	01	25	01	25
Communautaire	43	87,75	02	75	02	75
Total	49	100%	03	100%	03	100%

Les données du tableau 14 laissent voir que notre échantillon compte plus d'enseignants communautaires (87,03%). Ce taux confirme le manque criard d'enseignants fonctionnaires dans la plupart des établissements primaires en milieu rural. Il faut signaler que les fonctionnaires sont des enseignants formés et régulièrement intégrés alors que les communautaires sont des enseignants sans qualification et recrutés par l'Association des Parents d'Elève (APE) pour combler le manque d'enseignants qualifiés.

Tableau n°15: Répartition des enseignants selon leur ancienneté

Ecoles Ancienneté	Boum Kébir		SoukhaKébir		Moufa	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
1 an	24		02		01	
2 ans	20		00		01	
3 ans	2		00		01	
4 ans	3		00		00	
5 ans	0		01		00	
6 ans	0		00		00	
Total	49	100%	03	100%	03	100%

Le tableau 15 indique que le plus anciens des enseignants ont un (1) an d'expériences. La forte représentation des enseignants ayant entre 1 et 3 années d'expérience s'explique par la jeunesse des enquêtés.

Tableau n°16: Répartition des enseignants selon leur niveau d'études

Ecoles Niveau d'Etudes	Boum Kébir		Soukha Kébir		Moufa	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Bac	40	81,63	01	33,33	02	66,66
BEPC	07	14,28	01	33,33	01	33,33
CEPET	02	04,08	01	33,33	00	00
Total	49	100%	03	100%	03	100%

Au regard du tableau 16 nous constatons que les enseignants de l'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire de Lac Iro ont majorité le niveau de l'enseignement moyen soit 80% ont le Bac, le BEPC/T avec seulement 18%. Ceci s'expliquerait par le fait depuis quelques années, les Ecoles Normales d'Instituteurs forment davantage les bacheliers. Les détenteurs du CEPET sont des anciens instituteurs presqu'à la retraite.

- Obstacles à la scolarisation des enfants

Les avis des enseignants ont porté sur les pesanteurs socio- culturelles, le système scolaire et les facteurs politiques et structurels.

- Les pesanteurs socio- culturelles

Les entretiens semi-directifs avec les enseignants nous ont amené à comprendre que presque tous les enseignants ont notifié que les obstacles à la scolarisation dans leur région sont liés aux pesanteurs socio – culturelles telles que les travaux des enfants (domestique, gardiennage des animaux), le mariage précoce, la religion. La plupart des enseignants affirment que la religion musulmane est un grand frein à la scolarisation tandis que le christianisme en général et le catholicisme en particulier encourage les enfants de la localité à aller massivement à l'école. Les musulmans préfèrent les écoles coraniques au détriment de celle française.

- Le système scolaire

Lors de nos entretiens, presque tous les enseignants ont évoqué la distance qui sépare certains élèves de leur école, le manque d'infrastructure et certaines conceptions liées au genre. La distance constitue pour l'élève une source de difficulté à cause des agressions des camarades et/ou des inconnus. Dans le milieu rural, il y a souvent des conflits entre les villages voisins qui dégénèrent en bagarre rangé. Les enfants en général et les jeunes en particulier sont souvent victime de malentendu entre les adultes. Aussi, des jeunes eux-mêmes se lancent des défis. 90% des enseignants ont souligné le manque d'infrastructure dans les écoles de brousse. En effet, la majorité des écoles est construite en secko, par les parents d'élèves. C'est dans ces classes de fortune, sans table-bancs que les élèves, à même le sol s'organisent pour étudier. Dès les premières pluies, le vent démolis tout et l'année scolaire est brusquement arrêtée. Sans manuels, ni bibliothèque, les enseignants se "débrouillent" autant qu'ils peuvent pour préparer et dispenser les cours. Aussi, ne respectent-ils pas souvent les programmes du Ministère à cause de difficulté à trouver d'abord le programme annuel envoyé par le Ministère d'une part et d'autre part, de manuels pour adapter le cours.

- Les facteurs politiques et structurels

Nos répondants nous ont révélé que certaines écoles sont créées sur des pressions politiques. Dans certains villages, des écoles sont créées parce qu'un fils de la région occupe un poste politique important à N'djaména. Ces écoles "artificielles" ne remplissent pas les normes du Ministère : pas d'enseignants qualifiés, de bâtiments construits ni d'équipement pédagogiques et très peu d'élèves. De tels exemples sont légions et augmentent le nombre d'établissement dans la zone.

4- Discussion

Les résultats de nos investigations aux moyens des différents instruments de collecte des données ont révélé qu'il y a cinq principaux obstacles à la scolarisation des enfants dans l'IPEP du Lac Iro : les raisons historiques, politiques et structurelles, économiques, les pesanteurs socioculturelles et les causes liées au système scolaire lui-même.

Sur le plan historique, l'histoire de l'éducation moderne au Tchad, sous sa forme actuelle, s'inscrit dans celle d'un grand ensemble géographique qui correspond à celle de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). En effet, après la phase de conquête et de pacification, la première institution scolaire a été mise en place en 1920, à Mao dans le Kanem. A l'époque, tous les enfants ne pouvaient pas avoir accès à l'école coloniale, du fait que l'instruction était considérée comme une chose précieuse qu'on ne pouvait pas laisser à la portée de tout le monde. Les bénéficiaires (les élèves) étaient des fils de chefs, de notables, des dignitaires, des fonctionnaires de l'administration coloniale, d'anciens combattants. Le colonisateur a institué l'école pour former des agents pour satisfaire aux besoins de main-d'œuvre qualifiée. L'inégalité entre fille et garçon était déjà créée, depuis la colonisation et s'est perpétuée après les indépendances de 1960.

En plus des raisons historiques, des facteurs politiques et structurels existent. En effet, malgré la bonne volonté des jeunes nations indépendantes, les Etats africains n'avaient pas de ressources nécessaires pour concrétiser les plans politiques en matière de scolarisation de tous les enfants à l'âge d'aller à l'école. Le déficit d'enseignant qualifiés et des infrastructures sont des exemples éloquentes. Les tableaux suivant en est une illustration.

Tableau : Nombre d'enseignants dans l'enseignement primaire par DREN, catégorie et selon le genre

DREN	Instituteur			Instituteur adjoint			Instituteur non intégré			Instituteur adj non intégré			MC formé de niveau 2			MC formé de niveau 1			MC non formé			Ensemble
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	
Moyen Chari	228	201	429	58	28	86	120	72	192	81	18	99	190	41	231	510	82	592	790	99	889	2 518
Total général	5 040	317	357	146	45	1 604	2 735	70	3 435	62	18	80	2 380	36	743	568	74	8 314	11 773	1 302	13 075	37 336

Source : DAPRO, 2012

Tableau : Nombre d'écoles de l'enseignement primaire et selon leur statut

DREN	Publique	communautaire	Ecoles Privés					Ensemble
			Laïque	Catholique	Islamique	Protestante	Total Privés	
Moyen Chari	209	510	7	9		12	28	747
Total général	4 278	6 377	440	127	47	221	835	11 490

Source : DAPRO, 2012

Tableau : Nombre de classes pédagogiques dans l'enseignement primaire par DREN et selon le statut

DREN	Publique	Communautaire	Ecoles Privées				Ensemble	
			Laïque	Catholique	Islamique	Protestante		Total Privées
Moyen Chari	975	1 362	30	59		45	134	2 471
Total général	16 858	13 381	2 577	597	169	1 016	4 359	34 598

Source : DAPRO, 2012

Tableau : Nombre de salles de classe dans l'enseignement primaire par DREN, type de construction et selon leur état

DREN	Dur			Semi dur			Potopoto			Secko	Plein air	Autre	Ensemble		
	BE	ME	T	BE	ME	T	BE	ME	T	ME	ME	ME	BE	ME	T
Moyen Chari	525	25	550	93	26	119	7	19	26	1780	9	30	625	1889	2514
Total général	8960	628	9588	3189	1086	4275	541	1954	2495	19543	144	188	12690	23543	36233

Source : DAPRO, 2012

En 2012/2013 on a recensé pour tout le pays 36 233 salles de classe dans l'enseignement primaire contre 34178 en 2011/2012 soit une augmentation de 6%. Selon le type de construction, seulement 26% des salles de classe sont en dur, 12% en semi dur et 7% en banco. Le reste (65%) est en secko et plein air. Sur l'ensemble des salles de classe, 65% sont en mauvais état. Les mobiliers est composé de 31 641 bancs et 167 581 tables bancs de toutes catégories confondues soit environ 638 334 places assises; 39 349 tableaux (y compris les tableaux muraux); 23 146 chaises et 12 653 bureaux pour les maîtres. Quant aux manuels scolaires, on dénombre 740 743 manuels scolaires ont été recensés dans l'enseignement primaire dont 389 452 manuels de Lecture soit 53% ; 239 123 manuels de calcul soit 32% et 112 168 manuels de sciences soit 15%.

Pour l'année 2014-2015, l'IPEP d'Iro comptait 28 écoles avec 50 salles de classes dont 3 écoles construite en dur et 25 en hangars. En ce qui concerne le personnel enseignant, cette inspection comptait 49 instituteurs dont 06 formés et 43 sans formation adéquates.

Le retard de scolarisation accusé par les filles ne fait que grandir malgré les politiques en faveur de la scolarisation de la jeune fille. Les tendances favorables à cette situation apparaissent dès le sphère familial où l'éducation que reçoit la fille dans sa famille le prépare le plus souvent à être soumise et passive. En outre, la division sexuelle du travail confine les femmes aux tâches domestiques et maternelles qui sont très contraignantes et ne leur laisse pas beaucoup de temps aux filles pour se consacrer aux études.

Dans le monde rural comme celui du Lac Iro, les pesanteurs socioculturelles sont très vivaces. La tradition et certaines considérations placent la femme au second rang. La femme est faite pour le foyer, pour ce faire, les filles sont initiées très tôt.

Pour les sociétés traditionnelles tchadiennes, la femme est considérée comme un être inférieur à l'homme. On donne toujours la priorité aux garçons qui ont le droit à l'héritage et ce, parce que la fille après le mariage est appelée à quitter la famille. Aussi, les filles sont, généralement, promises au mariage dès leur tendre enfance. Des liens sont tissés en les deux familles avant que la fille atteigne l'âge de maturité. Dès lors elle est obligée d'aller accomplir certaines tâches ménagères dans sa future belle-famille.

Les modes d'éducation parentaux valorisent moins la réussite scolaire des filles car elles auront toujours un mari pour s'occuper d'elles. Les parents mettent davantage l'accent sur l'apprentissage des tâches ménagères par les filles. Les filles disposent de moins de temps à la maison pour étudier, la scolarisation demande un investissement économique, la rareté des moyens des parents les conduit à des choix d'investissement, les garçons sont alors privilégiés. En outre, les conceptions religieuses sont très déterminantes dans la scolarisation dans le milieu rural.

En effet, lors de nos investigations (étude documentaire, entretiens, etc.), nous sommes rendu compte que la majorité de la population du département de Lac Iro est de confession musulmane. En effet, la population musulmane est prédominante au Tchad (58,4%) suivi des chrétiens (34,6%) dont 18,5% des catholiques et 16,1% des protestants. Dans le Moyen Chari, on dénombre 36,8% des catholiques, 25,4% des musulmanes et 23,2% des protestants (M. Mariannne, 2012). On note donc que les chrétiens sont plus nombreux que les musulmans dans le Moyen Chari. Dans le département du Lac Iro, la situation est inverse. En effet, on note que 70% de la population est musulmane, 20 % chrétienne et 10% animiste. Parmi les écoliers, la plupart (60%) est de religion chrétienne. Seuls quels musulmans (30%) fréquentent les écoles primaires de la contrée.

La réticence des pêcheurs et des nomades à envoyer leurs enfants à l'école primaire est un fait historique. Dans la Constitution, le Tchad est un État laïc mais en réalité, le pays est divisé entre le Nord musulman et le Sud chrétien. Le Nord est perçu comme musulman et arabophone, le Sud étant chrétien et francophile.

Les facteurs économiques sont liés au faible niveau de revenu des familles, à la cherté des frais de scolarité, à l'absence de lien entre la scolarisation et à l'accès à un emploi rémunérateur. Les jeunes jouent un rôle économique très important dans toutes les sociétés pastorales dans le bassin subsaharien africain en général et au Tchad en particulier. Dans le département du Lac Iro, les enfants des nomades assurer la surveillance des animaux, le traissage du lait, la supervision des chèvres, cherchent le bois de cuisson et vont puiser de l'eau. En effet, dans les zones cultivables comme le Lac Iro, les éleveurs ont des couloirs de transhumance qu'ils empruntent pour éviter que leurs animaux ne dévastent le champ des cultivateurs. Autrefois, les éleveurs restaient avec leur bétail au Nord. Mais depuis quelques années, « *sous la pression d'une pluralité de facteurs écologiques, économiques et sociopolitiques (.....) les éleveurs ont été conduits à descendre plus au sud, dans la zone soudanienne et à s'y installer. En effet, la pluviométrie y est plus généreuse, les points d'eau plus nombreux et les pâturages plus abondants, en outre les débouchés pour leurs productions y sont beaucoup plus importants* ». (Arditi, 1990)

Autour des villages où campent ces éleveurs, se trouvent les champs vivriers des agriculteurs. Souvent des conflits éclatent entre agriculteurs et éleveurs lorsque « *les champs sont piétinés par les animaux des éleveurs. (...) les affrontements très sont fréquents et parfois meurtriers* ». Les enfants doivent veiller à conduire le troupeau paître sur les surfaces non cultivables pour éviter les conflits avec les agriculteurs « *les superficies cultivées de céréales, de coton, de manioc, etc., sont si vastes que les animaux ne peuvent être laissés* ». Les éleveurs nantis et qui ont un troupeau important louent le service d'autres enfants appelés généralement « enfants bouviers ». Ce sont des « *jeunes sara (...) engagés comme bergers pour garder les troupeaux des éleveurs arabes dans le sud* » (Arditi, 2005).

Les enfants constituent pour leurs parents une main-d'œuvre familiale « *le fait de travailler afin de compléter les ressources notoirement insuffisantes (des) parents s'impose au (...) aux enfants comme une condition sine qua non de celle-ci* ». Pour Colclough (2003) et Cockbum (2001) les garçons sont sollicités pour l'exploitation agricole familiale, la surveillance du bétail.

Aussi, beaucoup de parents se désintéressent de la scolarisation de leurs enfants parce que celle-ci n'est pas une garantie pour l'obtention d'un emploi. A propos, un parent déclare : « *nos enfants qui ont réussi à l'école ne veulent pas revenir au village pour nous aider. Ils préparent rester à Sarh ou à Kyabé où les conditions de vie sont descentes. Nous avons souffert pour les envoyer à l'école, espérant en retour bénéficier de leur soutien pour améliorer notre condition de vie hélas c'est le contraire qui se produit chaque fois qu'un de nos enfants réussit. Nous sommes découragés, peu motivés pour envoyer les autres fréquenter l'école.* » En effet, pendant longtemps, l'école a été perçue comme un facteur de promotion sociale et économique permettant d'exercer des métiers modernes, d'avoir un revenu régulier et de soutenir la famille. Le chômage actuel massif des diplômés démotive les parents et influe négativement sur la scolarisation surtout dans les zones rurales.

Malgré l'adoption des lois portant l'orientation du système éducatif tchadien en matière de scolarisation des enfants, des facteurs pédagogiques constituent des entraves à la scolarisation des enfants dans les zones lacustres, comme les stéréotypes sexistes, l'éloignement des écoles du domicile des enfants, l'inadaptation du système.

De manière involontaire ou volontaire, les enseignants véhiculent des préjugés sexistes. Ces derniers n'adoptent pas la même attitude vis-à-vis des filles et des garçons. De plus, ils ont une attitude de supériorité et méprisent les élèves. Ces attitudes frustreront nombre d'élèves qui renoncent à l'école. Par ailleurs, l'éloignement des écoles est démotivant et fatigant pour les enfants et constitue une source d'insécurité notamment les filles.

Il faut signaler que même le contenu de l'enseignement est peu intégré à la réalité sociale et culturelle dans lequel il vit. L'enseignement est trop livresque, sans lien avec des applications dans le milieu ou dans la vie quotidienne de l'enfant, est peu attractif pour nombre de parents d'élèves, qui hésitent à scolariser leurs enfants.

Conclusion

Les données récoltées au cours de cette recherche ont révélé que les obstacles à la scolarisation des enfants dans les zones lacustres en Afrique subsaharienne en général et au Tchad en particulier sont de plusieurs ordres. Les pesanteurs socio-culturelles sont très vivaces dans les zones rurales. Elles conditionnent le fonctionnement de la société et déterminent les activités quotidiennes. Dans les zones reculées et enclavées, comme le Lac Iro, la religion musulmane, dominante, impose ses règles de fonctionnement. Ainsi les célébrations de mariage, les cérémonies de funérailles, la scolarisation des enfants, etc., suivent les principes coraniques. Les réponses aux questions adressées aux élèves et les entretiens réalisés avec les enseignants nous ont permis de comprendre qu'il y a un égard voire une contradiction entre les intentions politiques et les pratiques quotidiennes sur le terrain.

En principe, selon la Constitution de la République de 19..., le Tchad est un État laïc. Dans la réalité, dans les régions du Nord et du Centre, fortement islamisées, l'éducation est davantage orientée selon les principes islamiques. Par contre, dans celles du Sud, exclusivement christianisées, l'école occidentale s'est imposée comme méthode d'éducation et de formation.

Aussi, le statut socio-professionnel influence considérablement sur la scolarisation des enfants. Ainsi, les enfants des fonctionnaires et des personnes qui exercent les professions libérales tel le commerce, la couture sont plus enclins à envoyer les enfants à l'école.

Bibliographiques

1. Bernard Schlemmer. *Scolarisation, éducation, «travail des enfants» et enfants travailleurs - illustrations africaines »*
2. Claude Ardit. Conflits agriculteurs-éleveurs et "enfants bouviers" au Tchad méridional : essai d'analyse anthropologique. L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD. Savanes africaines en développement : innover pour durer, Apr 2009, Garoua, Cameroon. Cirad, 9 p. « cirad- 00472122 »
3. Claude Ardit, « Les « enfants bouviers » du sud du Tchad, nouveaux esclaves ou apprentis éleveurs ? », Cahiers d'études africaines 2005/3 (n° 179-180), p. 713-729.
4. Sibiri Luc Kaboré (2011). *Sous-scolarisation au Burkina Faso: le cas de l'accès à l'enseignement primaire dans la Région du Sahel*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Education : Université de Nantes.
5. Sen, A.-K. (1995), «*Gender Inequalities and Theory of Justice*», in Nussbaum and Glover, (eds), *Women, Culture and Development*, Oxford University Press, Oxford.
6. Rachel SolomonTsehaye, (2012). *La scolarisation féminine à Djibouti: une démarche holiste face à l'idéologie développementaliste*. In Foro de Educación, n.º 14, 2012, pp. 55-72.
7. OUATTARA, M. (2015). Les obstacles à la scolarisation des filles au Burkina Faso.
8. Marti Marianne (2012), *Enquête sociolinguistique de la langue KOULFA du Tchad*, Association SIL TCHAD.

58 années d'existence avant l'indépendance du Tchad : essai d'une analyse rétrospective »

Dr Abdoulaye Djibrine Moussa⁽¹⁾ et Adam Hassane Dehye
Université de NDjaména (Tchad)

Résumé

La marche vers l'indépendance du Tchad ressemble à celle de plusieurs autres colonies françaises d'Afrique. Pour des raisons économiques et stratégiques, des européens conquièrent l'Afrique. Malgré la résistance des africains, ils investissent le continent et se le partagent. En 1940, les Nazis allemands occupent la France. Voyant son pays affaibli et humilié par cette occupation, le général Charles de Gaulle, chef de la France-Libre à cette époque, fait appel à ses colonies pour l'aider à libérer son pays. La France libérée, de Gaulle accorde l'indépendance aux Etats africains dont notamment le Tchad.

Mots-clés : Indépendance-Tchad-Afrique-résistance.

Abstract

Chad's march towards independence resembles that of several other French colonies in Africa. For economic and strategic reasons, Europeans conquered Africa. Despite the resistance of Africans, they invest the continent and share it. In 1940, German Nazis occupied France. Seeing his country weakened and humiliated by this occupation, General Charles de Gaulle, leader of France-Libre at that time, called on his colonies to help him liberate his country. France freed, de Gaulle gives independence to African states including Chad.

Keywords: Independence-Chad-Africa-resistance.

Introduction

Situé au centre du continent africain, le Tchad est un territoire de 1 284 000 km² et le plus vaste en Afrique après le Soudan, la République démocratique du Congo et la Libye. Pays enclavé, il se trouve à plus de 1000 km du port maritime le plus proche, celui de Douala au Cameroun. Pourtant, il doit être conçu, comme l'atteste l'histoire de son peuplement, plutôt comme un pays charnière et un lieu d'échange transsaharien que comme une contrée maintenue dans l'isolement par son enclavement⁶⁴.

La population tchadienne est une impressionnante mosaïque ethnique que l'on peut diviser en plusieurs groupes, les plus nombreux vivant bien sûr dans les parties les plus méridionales du pays.⁶⁵

Le Tchad dans ses frontières actuelles est la résultante de négociations entre français, anglais et allemands dans les années 1880. Une création de la colonisation qui sans doute était motivée par la volonté d'une continuité spatiale de l'empire français. Les européens mettent sur pied les instruments juridiques et diplomatiques qui leurs permettront, les années suivantes, le partage de l'Afrique.

⁶⁴J. Wright, *Libya, Chad and the Central Sahara*, Londres, Hurst and Co, 1989. O. Pliez, "Migrations entre les deux rives du Sahara", *Autrepart*, n°36, 2005.

⁶⁵ Il existe plusieurs descriptions de grande qualité de l'histoire du peuplement au Tchad. Voir notamment J. Chapelle, *Le peuple tchadien. Ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1986. C. Ardit, C. Pairault & J. Tubiana (ed.), *L'identité tchadienne: l'apport des peuples et les apports extérieurs*, Paris, L'Harmattan, 1994.

A la fin du XIX^e siècle, l'Afrique, terre d'empires et de royaumes, devient l'enjeu d'une rivalité entre les grandes puissances européennes. Mais l'espace tchadien possède une histoire riche et relativement bien connue. Il est sans doute l'un des berceaux de l'Humanité comme l'indique la découverte du fossile de *Sahelanthropus tchadensis* surnommé « Toumaï »⁶⁶. Considéré comme protectorat français à partir de 1900, le Tchad fut érigé en colonie en 1920 dans le cadre de l'AEF (Afrique-Équatoriale française). Sous l'impulsion du gouverneur Félix Éboué, qui fut la première colonie française à se rallier à la France libre en 1940. Devenue république autonome en 1958, le Tchad accéda à l'indépendance le 11 août 1960 sous la présidence de François Tombalbaye.

1- Le poids de l'histoire sur les richesses du continent

Depuis la révolution industrielle du XVIII^e siècle, il se posait le problème de l'approvisionnement de l'industrie en Europe. Il faut créer donc des marchés et en même temps aller chercher les matières premières là où elle se trouve. D'où les grandes puissances de l'Europe à l'époque se sont partagées l'Afrique et une partie de l'Asie.

« Il y a eu ce qu'on appelle la conférence de Berlin 1884 au cours duquel des règles de jeu ont été établies entre les plus grandes puissances de l'époque, c'est-à-dire, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, etc.

Ils ont établi un certain nombre des règles par rapport à l'occupation, au signe que, celui peut laisser tel territoire à tel autre. Il y a eu beaucoup d'accords bilatéraux pour échanger des territoires entre eux. C'est dans ce sens que, sur le terrain, ce sont les puissances les plus organisées et les plus équipées qui ont pu conquérir un certain nombre des territoires. Mais, auparavant, ils avaient envoyé des explorateurs qui donnaient des informations sur telle ou telle région de l'Afrique. En fonction de cela, chacun pense que telle région est riche en matière première qu'il désire avec aussi de dessein stratégique sur le plan militaire. Chacun choisissait l'endroit qui lui semble le meilleur en fonction des renseignements qu'il a eu à obtenir grâce aux explorateurs.

2- La résistance face aux français dans les terroirs tchadiens

La France entre au Tchad en 1891 et y lance des expéditions militaires contre les royaumes musulmans. En 1898, la France lance trois expéditions en direction du Tchad⁶⁷ :

1. la mission Voulet-Chanoine depuis Dakar et le fleuve Niger,
2. la mission Foureau-Lamy depuis Alger et le Sahara algérien et
3. la mission d'Émile Gentil depuis le Moyen Congo.

A l'arrivée des européens en Afrique, quelques chefs de guerre africains se sont opposés. Rabat au Tchad, Samory Touré en Guinée, l'Imam Al-Mahdi au Soudan. Malgré cette opposition, les européens ont conquis, en moins de 30 ans, toute l'Afrique. Ils mettent la main sur l'Afrique et organisent le partage du continent. Les français occupent le territoire du Tchad. La date du 29 mai 1900 est celle de l'érection d'un poste militaire sur ce territoire par Emile Gentil baptisé Fort Lamy du nom du commandant Lamy tué lors de la fameuse bataille de Kousséri au Cameroun le 22 avril 1900.

⁶⁶Herbert THOMAS, Découverte de *Sahelanthropus tchadensis*. Dans un numéro de la revue britannique Nature de juillet 2002, le paléontologue français Michel Brunet, Paléontologue français http://www.universalis.fr/encyclopedie/decouverte-de-sahelanthropus-tchadensis/#i_46670

⁶⁷ L'histoire du Tchad entre 1700-1900 et la traite négrière inter-tchadienne, walkoulo.wordpress.com, TCHAD NOTRE VISION, 2015.

A l'époque, on appelle le bassin du lac Tchad. La France visait ce bassin. La colonne d'Emile Gentil était venue la première en passant par le sud actuel du Tchad. Une fois Rabat vaincu, la France voulait avancer dans le territoire qui deviendrait plus tard le Tchad.

C'est le décret du 17 mars 1920 fait du Tchad une « colonie » directement rattachée au Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). Considérée comme une zone difficilement exploitable et peu rentable, la colonie est laissée entre les mains de militaires et d'administrateurs coloniaux souvent novices et aventuriers. L'administration militaire est maintenue jusque dans les années 1930 dans la majeure partie du pays - l'administration des régions de l'extrême nord, le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti (BET) ne revient aux administrateurs civils qu'en 1964, soit quatre ans après l'indépendance.

3- L'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 à Londres face aux envahisseurs Nazis

Selon l'historien TchagoBouimon⁶⁸, lorsque le général de Gaulle a lancé son appel pour la résistance, il y a eu d'abord la course vers le Tchad.

Il va envoyer un certain nombre d'émissaires, par exemple, le commandant Larmina, René Plévène et le lieutenant Ornano. Ces émissaires vont venir à Fort Lamy pour pouvoir aider Félix Eboué.

Pour Gérôme Hollandais « lorsque de Gaulle avait lancé son appel, c'était un roi sans terre ». Lorsque le Tchad a répondu « oui » à son appel, il devient un roi avec un territoire. Le Tchad se devait être le centre des opérations.

Selon les dires d'un autre historien en l'occurrence Mahamat Saleh Yacoub⁶⁹, quand la France a été en partie occupée par les Allemands lors de la seconde guerre mondiale, une partie des français autour du général de Gaulle se sont retrouvés en exil pour organiser la résistance. Dans son appel du 18 juin 1940, de Gaulle a appelé les français de la Métropole et ceux d'outre-mer de résister d'autant plus que le gouvernement qui était resté à Paris, avait capitulé. De Gaulle a été clair, la France a perdu la bataille et pas la guerre. En réponse à cet appel du 18 juin que le gouverneur du Tchad Félix Eboué était donc le premier à se rebeller contre le gouvernement de Paris pour rallier au général de Gaulle. Le Tchad a donné l'exemple, après c'est le Cameroun, la RCA, Gabon et le Congo. Pour le général, c'est le Tchad qui a tracé la voie à suivre pour les ralliements en vue de la résistance.

Après le ralliement de Félix Eboué, le général de Gaulle visita le Tchad 13 octobre 1940. Il a été reçu à Fort Lamy par Félix Eboué. Après cette visite, Félix Eboué a été nommé le 22 novembre 1940 par Charles de Gaulle, gouverneur de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). Originaire de la Guadeloupe, Félix Eboué fut le premier gouverneur noir dans les colonies. Après le Tchad, d'autres colonies se rallient au général de Gaulle pour faire face aux Nazis. Et il avait promu que si les africains aident la France à se libérer, des mesures seront prises, c'est-à-dire, les africains aussi seront libérés et considérés comme des citoyens.

4- Déroulement de la guerre

Cette guerre qui doit se passer sous la houlette de la métropole se devait se faire en relais entre un certain nombre des tchadiens parce que les militaires qui avaient combattu au Tchad s'étaient rendu compte de l'expérience des tchadiens, par exemple le général Mangeais, qui disait que « qui tient le Tchad, tient l'Afrique ».

⁶⁸ Archives Télévision Nationale Tchadienne, réalisation Anouar Sadate, 2018

⁶⁹ Archives Télévision Nationale Tchadienne, réalisation Anouar Sadate, 2018.

La deuxième division blindée qui sera formée par Leclerc à Temarra au Maroc est une illustration. Les bataillons de marche partiront de Fort Lamy, à l'époque.

Les combattants ont commencé la marche vers le nord pour arriver en Libye, une colonie de l'Italie, alliée de l'Allemagne. Les premières batailles ont eu lieu en Libye, notamment, la fameuse bataille de Koufra puis d'autres batailles ont eu lieu en Afrique du Nord. Les différentes forces africaines alliées se sont retrouvées au Maroc pour créer la deuxième division blindée qui va libérer la capitale de la France, Paris.

Un des tchadiens qui a vécu ce moment, Adoudou Adil Artine⁷⁰, le Tchad a beaucoup fait pour la France. Normalement, la France doit être reconnaissante pour cela. On a engagé des militaires. Il n'y a même pas de tenues.

On les appelle « askar ga-baga », parce qu'on leur fait des culottes et une petite chemise. Ils ne sont même pas transportés par véhicule, ni rien. Ils ont pris le chemin de la Libye à pied. D'ici jusqu'à la frontière d'abord ils ont pris le bateau.

En 1942, c'est la prise de Koufra. Moussa Oule Dana (ancien combattant 1932-2010)⁷¹ a fait remarquer que plus de 2 000 à 3 000 prisonniers de guerre. Ces prisonniers de guerre constitués uniquement des italiens, des libyens, des allemands. Ces gens-là, on les a utilisés pour construire certains bâtiments parmi lesquels le camp Koufra démoli au profit de l'actuelle place de la Nation. A l'époque, les colonisés étaient ce qu'on appelle des sujets. On n'a pas le choix. Le recrutement se fait de force, soit pour des travaux forcés, soit pour devenir des soldats. On impose un quota aux chefs de villages et aux chefs coutumiers pour fournir des contingents pour aller dans l'armée, mais à côté de cela, il y a des souscrits volontaires qui sont allés pour former cette armée partie libérer la France. En rappel, il faut aussi préciser qu'il y a eu un recrutement. Mais bien avant des sensibilisations ont été d'abord effectuées auprès des populations tchadiennes pour leur rappeler des souvenirs de la première guerre mondiale, des corvées, des impôts, devrait faire ressortir les témoignages des historiens tchadiens. Ainsi, certains ont été enrôlés de force, d'autres se sont présentés, courageusement. Par exemple, au nord, il y a un monsieur qui allait se présenter pour le recrutement en disant qu'il a déjà de l'expérience dans les combats en Libye contre les Italiens. A Fort Archambault, un monsieur a fait recruter ses trois enfants au sein de l'armée.

5- Mobilisation des combattants africains

Pendant la seconde guerre mondiale, la Métropole a fait recours à 300 000 combattants africains dont des Tchadiens. Parmi ces africains, il y a 10 946 Tchadiens ayant participé à la seconde guerre mondiale. Durant cette opération la deuxième blindée a entonné une chanson qui dit « après le Tchad, l'Angleterre et la France ». C'est une chanson des coalisés contre les occupants de la France.

6- Hommage aux africains après la libération de la France

La vraie vie politique dans le cadre colonial date du moment de la conférence de Brazzaville, tenue du 30 janvier au 6 février 1944. Au cours de cette conférence, l'homme du 18 juin 1940 a tenu les propos suivants « En Afrique française comme dans les autres territoires où les hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seraient capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires ».⁷²

⁷⁰Idem

⁷¹Idem

⁷²Alhadj GARONDE Djarma, "POUR MIEUX CONNAITRE LE TCHAD", Témoignage d'un militant du FROLINAT, l'Harmattan, 2003, pp.11

A Brazzaville, capitale de la France Libre, le général de Gaulle rend un hommage en janvier 1944 à la participation des africains à la lutte contre le nazisme. Après la libération de toute la France, les choses évoluent positivement en faveur des africains. D'abord avec l'abolition du code de l'indigénat en 1946, les africains obtiennent le statut de citoyens français.

Ils deviennent des citoyens, c'est-à-dire ils obtiennent le droit de voter, le droit d'être élu, le droit de créer des partis politiques, des syndicats, etc. On devienne citoyen et on participe à la vie politique.

Après avoir été membre de la fédération de l'Afrique Equatoriale française (AEF) puis une république au sein de la communauté française, le Tchad proclame son indépendance le 11 août 1960.

L'après-guerre est une période de réforme du système colonial. À la suite de la Conférence de Brazzaville (1944) et de la création de l'Union française (1946), la colonie devient un Territoire d'outre-mer intégré dans la Fédération de l'AEF. Le travail forcé est officiellement aboli en 1946 mais il est encore pratiqué pendant plusieurs années dans le sud du Tchad; le code de l'indigénat est supprimé. Les Tchadiens votent pour la première fois en 1945, les partis politiques sont autorisés en 1946. La loi-cadre de 1956 institue le collège unique (le double collège surreprésentait les Français), renforce les pouvoirs de l'Assemblée territoriale et crée un Conseil de gouvernement qui dirige les administrations territoriales et est responsable devant l'Assemblée.

Le référendum de 1958 sur la Constitution de la V^e République française donne naissance à la République du Tchad. François Tombalbaye, ancien instituteur originaire du Moyen-chari, profitant d'une mission de Lisette à l'étranger, s'empare du pouvoir en 1959. Il mène le pays à l'indépendance qui est proclamée le 11 août 1960.

Cette longue marche du Tchad vers son indépendance a été l'œuvre des patriotes tchadiens et mérite une attention particulière.

7- La vie politique nationale

Après cette victoire de la coalition et l'abolition du code de l'indigénat, la naissance d'une vie politique nationale a commencé en Afrique francophone. C'est autour d'idée de l'indépendance qu'une vie politique nationale prend naissance et se développe. Ainsi, les premières figures émergent comme Gabriel Lisette, François Tombalbaye, Ahmed Koulamallah, Gontchomé Sahoulba.

Plusieurs partis politiques ont été créés dont les principaux sont le PPT/RDA, l'UDT et ses démembrements, le parti socialiste indépendant et ses démembrements, étaient donc le socle de la vie politique tchadienne entre 1946 à l'indépendance en 1960. Quelques noms reviennent très souvent, comme Gabriel Lisette qui était le premier à créer un parti politique au Tchad avec l'aide de Toura Ngaba et François Tombalbaye (PPT/RDA). D'autres noms Ahmed Koulamallah, Jean Baptiste...

8- La loi-cadre de Gaston Defferre

Face aux difficultés de tout genre, la IV^e République a cherché à anticiper le processus de décolonisation en Afrique. C'est une évolution générale des colonies françaises d'Afrique. Ce sont des étapes qui ont conduit à l'indépendance. La première étape était celle de l'accès à la citoyenneté (vote, représentativité). Ensuite en 1956, il a eu ce qu'on appelle la loi Gaston Defferre, maire de la ville de Marseille et ministre de la France d'outre-mer. C'est ainsi qu'il a fait voter, le 23 juin 1956, la loi-cadre qui porte son nom. Elle a été votée pour accorder l'autonomie aux territoires d'outre-mer.

9- Le référendum de 1958

En 1958, au référendum constitutionnel de la République française, les territoires d'outre-mer doivent décider de leur avenir politique. La question est de savoir, s'ils veulent rester dans la communauté française ou non.

Pour s'assurer que l'Afrique votera « oui », le général de Gaulle entreprend un long voyage à la rencontre des dirigeants et la masse. Suite à ce référendum, tout le territoire de l'Afrique Equatoriale Française, de l'Afrique occidentale française et de Madagascar, votent pour le « oui » à l'exception de la Guinée Conakry. Ce pays a voté « non » et a eu son indépendance la même année en 1958.

10- Le parlement tchadien

Pendant cette période, il y avait un parlement au Tchad composé de 65 députés pour tout le territoire. Oumar Ouedo, ancien député, a affirmé qu'il y avait dix circonscriptions. Appelé conseiller territorial en 1957, mais en 1958 avec l'arrivée de la fameuse loi-cadre de Gaston Defferre qui a fait d'eux des députés. L'assemblée territoriale est érigée en assemblée nationale. Ainsi, arrivé en novembre, les députés proclament la République du Tchad le 28 novembre 1958 par acclamation. Le nombre des députés était de 65, parmi lesquels 16 européens qui eux aussi, ont proclamé avec les tchadiens de la République. Ce parlement de 65 membres qui a aussi voté la première constitution de la République du Tchad en 1958 après le référendum⁷³.

11- Instabilité gouvernementale

Après la proclamation de la République et l'adoption d'une constitution, la scène politique a été fortement marquée par une instabilité politique. Du 16 décembre 1958 au 31 mai 1959, quatre gouvernements se sont succédé à la tête du pays. Il y a eu des gouvernements provisoires alors qu'avant, le Tchad comme les autres colonies, étaient administrés par l'administration coloniale. Le premier gouvernement a eu lieu quelques jours après la proclamation de la République en début décembre 1958 dirigé par Gabriel Lisette comme premier ministre. Ce gouvernement n'a pas duré longtemps, notamment, deux mois et il a été renversé au profit du gouvernement de Sahoulba Gontchomé, lui aussi, a fait un mois seulement, on est passé à Ahmed Koulamallah, qui n'a duré que 12 jours et le 26 mars 1959, un gouvernement a été formé et dirigé par François Tombalbaye. Il y a eu une certaine instabilité gouvernementale si bien qu'aucun d'entre eux n'a pu appliquer son programme.

12- Proclamation de l'indépendance

Les préparatifs ont eu lieu quelques temps avant. La France, pour éviter que l'exemple de la Guinée ne fasse tache d'huile, établit à la hâte un calendrier en vue d'octroyer aux seize (16) territoires d'Afrique noire française l'indépendance nominale, communément appelée « l'Indépendance de de Gaulle ». Et avec son intention de donner l'indépendance, la France a préparé des accords.

Un comité d'organisation a été formé pour chaque pays. D'après le témoignage d'un militant du Frolinat Alhadj Garoundé Djarma⁷⁴, dans son ouvrage « Pour mieux connaître le Tchad », chez nous au Tchad, le général de Gaulle a envoyé son émissaire André Malraux, ministre français de la Culture et grand écrivain qui fut dépêché pour cet événement historique. La date fixée est dans la nuit du 10 au 11 août 1960 à minuit à Fort-Lamy, au palais du gouverneur Daniel Doustin.

⁷³LANNE Bernard, *Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958. Administration, partis, élections*, Khartala, 1998.

⁷⁴Alhadj GARONDE Djarma, « POUR MIEUX CONNAITRE LE TCHAD », Témoignage d'un militant du FROLINAT, l'Harmattan, 2003, pp.17

Dans son discours, André Malraux a dit ‘‘ Votre destin et celui de la France Libre se sont accomplis côte à côte : c’est de cette ville que partit l’épopée qui conduit le général Leclerc à Strasbourg ; c’est ici que le gouverneur Eboué a uni la plus noble fidélité à la France à la plus lucide confiance dans les qualités africaines’’... ‘‘

La France peut être fière au moins de cette nuit : pour vous, pour nous, pour le monde, elle couronne nos rendez-vous de l’histoire et de la liberté. En ces temps où une liberté incertaine a si souvent la couleur du sang, je salue la jeune République tchadienne dont l’espoir est le nôtre, dans l’exaltation de cette nuit historique. Après avoir écouté le discours d’André Malraux, qui a rappelé le rôle du Tchad lors de la deuxième guerre mondiale, a donc remis les clés de l’indépendance à Tombalbaye qui a minuit précise, a proclamé l’indépendance du Tchad. En déclarant :

‘‘ Minuit arrive ; François Tombalbaye entre dans l’histoire : « Tchadiens, crions notre joie, il est minuit. Je proclame, solennellement, que le Tchad est indépendant et souverain ».

Il s’est passé un incident, il y a eu délestage. Les discours ont été lus avec une lampe torche.

13- Après la proclamation de l’indépendance

Le matin du 11 août 1960, des accords furent signés entre la France et le Tchad. Ce sont des accords de coopération.

Le lendemain matin, il y a eu donc toutes les festivités les défilés et des accords de coopération ont été signés entre la France et le Tchad, des accords de défense, monétaires, culturels, commerciaux et différents accords qui lient donc la France et le Tchad. En fait, la France va continuer à accompagner le Tchad et les autres pays africains dans leurs vies politiques et donc continuera à avoir la main mise sur ces pays. Le 11 août, Fort Lamy ainsi que les autres villes du pays ont célébré la fête de l’indépendance. C’était en présence d’André Malraux, délégué du général De Gaulle. Il était porteur du message du général au peuple tchadien. Selon ce message, le Tchad entre dans le concert des nations alors qu’il n’a jamais abandonné la France et a contribué à sa libération des mains des nazis. Nous pouvons affirmer que la France n’abandonnera jamais le Tchad. Les deux pays démesureront dans la communauté liée par la fraternité et la solidarité. Il présente ses félicitations à la jeune République du Tchad et ses souhaits les meilleurs. Tombalbaye quand à lui a réaffirmé l’attachement du Tchad à la France. François Tombalbaye débaptisé plus tard NgartaTombalbaye est le président de la jeune République du Tchad. Cet homme politique tchadien est né le 15 juin 1918 à Bessada dans le Moyen-Chari. Instituteur de formation, NgartaTombalbaye est membre du Parti Progressiste Tchadien (PPT) qui est une section locale du Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Il est élu conseiller territorial du Moyen-Chari en 1952 puis, vice-président du grand conseil de l’Afrique Equatoriale Française (AEF) en 1957. Dès cette époque, Tombalbaye consolide ses positions au sein de son parti le PPT/RDA. En mars 1959 ; il remplace Gabriel Lisette à la présidence du conseil des ministres et en juin de la même année, il est investi par l’Assemblée Nationale pour diriger un gouvernement d’Union. Il resta à ce poste jusqu’à la date du 11 août 1960, selon l’historien, Mahamat Saleh Yacoub⁷⁵. La devise de la République (Unité – Travail – Progrès) ainsi que les couleurs du drapeau national (bleu – or – rouge) ont été déjà fixées en 1959 respectivement par les lois no 8 et 13 du 6 novembre 1959. L’hymne national (La Tchadienne) a été composé par le révérend-père Gidrol avec la collaboration d’un groupe d’élèves de l’internat Saint-Paul de Fort-Archambault. Par la loi no 11-60 du 26 juillet 1960, l’Assemblée législative fixe la date de la proclamation de l’indépendance au 11 août 1960 tandis que la date de la fête nationale est fixée au 11 janvier de chaque année, car le

⁷⁵Archives Télévision Nationale Tchadienne, réalisation Anouar Sadate, 2018

mois d'août qui est particulièrement pluvieux au Tchad n'est pas indiqué pour les festivités. Précisons qu'aujourd'hui, l'anniversaire de l'indépendance est célébré chaque le 11 du mois d'août.

Le jour de l'indépendance, le Tchad ne comptait que 2 700 000 habitants. Le 20 septembre 1960, le pays est admis à l'organisation des nations unies. Les colons français sont devenus des coopérants car il n'y avait pas des cadres compétents en grand nombre pour gérer l'administration. Les français n'ont pas quitté vite. Comme on n'avait pas encore des cadres, on a toujours recours à eux. Les chefs des services étaient encore les français. Ils travaillaient sous les ordres du premier ministre Tombalbaye, a témoigné Oumar Ouedo⁷⁶. Selon ngardoum Michel⁷⁷, ancien fonctionnaire, le secteur de l'éducation nationale était entre les mains de la France qui a organisé l'enseignement un peu partout avec des chefs qu'on appelait des chefs de secteurs scolaires, tous des blancs, c'est eux les patrons de l'éducation nationale. L'histoire du Tchad a été marquée par une femme, il s'agit de Kellou Bitadiguel qui est née au village de Toukra non loin de Fort Lamy. Cette belle femme attira l'attention d'un colonisateur qui n'hésita pas à la photographier. Ce qui a valu à cette femme, plus tard, le mérite d'être le symbole administratif du Tchad.

14- Traditions festives maintenues

Le Tchad berceau de l'humanité a célébré son indépendance comme le fait tout autre pays autrefois colonisé. Le jour « J », tout le Tchad était au rendez-vous à Fort-Lamy pour la cérémonie qui, d'après les témoignages, a été un événement mémorable. Des cavaliers, des chameliers et des différents chefs de canton et sultans accompagnés d'un grand nombre de leurs administrés sont conviés à la grande fête de l'indépendance. La première fête de l'indépendance a été organisée par une commission mise en place⁷⁸. Ça été la grande fête dans l'histoire du Tchad. Les députés qui ont proclamé la République et dont le mandat a expiré et n'ont pas été renouvelés ont été invités par Tombalbaye pour assister aussi à la proclamation de l'indépendance. Les tchadiens ont toujours préservées les anciennes habitudes en fêtant le 11 août, date à laquelle ils ont acquis leur indépendance⁷⁹.

Conclusion

Si le Tchad a acquis son indépendance, c'est grâce à la ferme détermination de ses fils, ceux qui ont aidé la France à se débarrasser des nazis sans oublier des hommes politiques de l'époque. Soixante-dix ans après l'appel du général de Gaulle, le Tchad et la France continuent à célébrer leur histoire commune. L'unité, la justice, l'amour de la patrie, sont les maîtres mots qui devraient conduire le Tchad vers la prospérité et le développement durable.

Bibliographie

1. ALHADJ GARONDE Djarma, " Pour mieux connaître le Tchad", Témoignage d'un militant du FROLINAT, L'Harmattan, 2003.
2. BOUQUET Christian, CABOT Jean, *Le Tchad*, PUF, 1978 (1973).

⁷⁶ Idem

⁷⁷ Idem

⁷⁸ Adoudou ADIL ARTINE, archives Télévision Tchadienne du Tchad, réalisation Anouar Saadate, 2018.

⁷⁹ Addé GUINANBAYE, " La première fête de l'indépendance du Tchad dans la IVème République", 11 août 2018, <https://tchad.com>

3. CENTRE AL MOUNA, *Tchad. Pages d'histoire. Les évènements*, N'djamena, Editions Al Mouna, 2005.
4. CHAPELLE Jean, *Le peuple tchadien, ses racines, ses combats et sa vie quotidienne*, L'Harmattan, 1980.
5. DINGAMMADJI Arnaud, « Bouna : chronique d'un crime colonial oublié », in CENTRE AL MOUNA, *Tchad. Page d'histoire, Les évènements*, N'Djamena, Editions Al Mouna, 2005.
6. DINGAMMADJI Arnaud, « La glorieuse épopée des tirailleurs sénégalais du Tchad (1940-1945) », in CENTRE AL MOUNA, *Tchad. Page d'histoire, Les évènements*, N'Djamena, Editions Al Mouna, 2005.
7. DJIAN, *Le Tchad et sa conquête 1900-1914*, L'Harmattan, 1996.
8. GENTIL Pierre, *La conquête du Tchad (1894-1916)*, 1. *Le Tchad d'Emile Gentil (1894-1902)*, 2. *Le Tchad de Victor Emmanuel Largeau (1902-1916)*, Vincennes, Ministère d'état chargé de la Défense nationale, Service historique, 1971.
9. HUGOT Pierre, *Le Tchad*, , Nouvelles éditions latines, 1965.
10. KODI Mahamat, « L'épopée tchadienne de Rabah », in CENTRE AL MOUNA, *Tchad. Pages d'histoire. Les évènements*, N'djamena, Editions Al Mouna, 2005.
11. KOTOKO Ahmed, *Tchad-Cameroun, le destin de Hamai : ou le long chemin vers l'indépendance*, L'Harmattan, 1989.
12. LANNE Bernard, « Histoire politique du Tchad (1900-1975) », in KONINGS Peter, VAN BINSBERGEN Wim, HESSELING Gerti, *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, Khartala, 2000.
13. LANNE Bernard, *Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958. Administration, partis, élections*, Khartala, 1998.
14. LANNE Bernard, « Résistances et mouvements anticoloniaux au Tchad (1914-1940) », *Revue d'histoire d'Outre-mer*, t. 80, n°300, septembre 1993.
15. LARGEAU Victor-Emmanuel, *À la naissance du Tchad (1903-1913)*. Présenté par Louis Caron, préface de Joseph Tubiana, Saint-Maur-des-Fossés, Éditions Sépia (« Pour mieux connaître le Tchad »), 2001.
16. LE CORNEC Jacques, *Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962*, LGDJ, 1963.
17. VON OPPENHEIM Max, *Le domaine tchadien de Rabah*, traduit de l'allemand par Roger Pascal, L'Harmattan, 2001.
18. YACOUB Mahamat Saleh, *Les populations musulmanes du Tchad et le pouvoir politique (1946-1975). Contribution à l'étude des problèmes de la construction de l'Etat au Tchad*, Thèse de doctorat de 3ème cycle (Histoire contemporaine), Université de V, 1988.
19. M. Brunet, F. Guy, D. Pilbeam, H. T. Mackaye, A. Likius, *et alii*, « A new hominid from the Upper Miocene of Chad, Central Africa », *Nature*, vol. 418, 11 juillet 2002, p. 145-151.
20. Raymond Morineau, « *TOMBALBAYE FRANÇOIS (1918-1975)* » [[archive](#)], sur [Encyclopædia Universalis](#) (consulté le 15 novembre 1975).
21. Victor-Emmanuel Largeau, *À la naissance du Tchad* (documents présentés par le colonel

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

La Revue Scientifique du Tchad (RST) publie des contributions originales dans tous les domaines de la connaissance. Elle comporte, pour l'heure, deux séries :

- **Série A** (Science sociales et humaines), destinée à publier les travaux dans les domaines des lettres, philosophie, sciences humaines, juridiques, économiques et de gestion.
- **Série B** (Science et Techniques), destinée à publier les travaux scientifiques dans les domaines des mathématiques, de la physique, de la chimie, des sciences pour l'Ingénieur, des sciences de la nature, de l'agronomie, de la médecine humaine et vétérinaire, de la pharmacie, de l'odontostomatologie.
- Un tirage spécial pour des travaux plus importants pourra être fait après approbation et recommandation du Comité de Lecture. La Revue peut faire appel à tout autre partenaire en vue de palier à ses insuffisances.

La revue publie annuellement la série A et semestriellement la série B.

Les contributions publiées par la Revue Scientifique du Tchad (RST) représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

La soumission d'un manuscrit à la Revue Scientifique du Tchad (RST) implique que les travaux qui y sont rapportés n'ont jamais été publiés auparavant, ne sont pas soumis concomitamment pour publication dans un autre journal et qu'une fois acceptés, ne seront plus publiés nulle part ailleurs sous la même langue ou dans une autre langue sans le consentement de la RST.

SOUMISSION

Les manuscrits, dactylographiés en double interligne sont soumis à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur de Publication de la Revue Scientifique du Tchad, Centre National de Recherche pour le Développement, N'Djaména, Tchad. E-mail : mht.hamdo@yahoo.fr

Les manuscrits doivent comporter les adresses postale et électronique, les numéros de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Les manuscrits soumis à la Revue Scientifique du Tchad doivent impérativement respecter les indications ci-dessous.

LANGUE DE PUBLICATION

La revue publie des articles rédigés en français, en arabe ou en anglais. Cependant, le titre, le résumé et les mots-clés doivent être donnés dans deux langues.

Tout article publié dans l'une de deux langues officielles (arabe et française) doit impérativement comporter un résumé de l'autre. Un résumé en anglais reste toutefois exigé pour les candidats des évaluations CAMES.

PRESENTATION DU MANUSCRIT

Le manuscrit, les tableaux et figures doivent être fournis sous forme électronique et sous version imprimée en 3 exemplaires. La forme électronique comprend un fichier pour le texte saisi sous Word et un ou plusieurs fichiers pour les illustrations.

Pour la série A, le manuscrit imprimé sur du papier blanc A4 (21x 29,7cm) ne doit pas dépasser 25 pages dactylographiées, références et figures comprises.

Pour la série B, le manuscrit imprimé sur du papier blanc A4 (21x 29,7cm) ne doit pas dépasser 10 pages dactylographiées, références et figures comprises.

Le texte doit être écrit en Times New Roman, caractère 12, en interligne 1,5 avec une marge de 4 cm. Le manuscrit doit être présenté sous des sections suivantes, étant entendu que certaines peuvent être regroupées (matériel et méthodes, résultats et discussion). Il s'agit de : titre du travail, résumé, introduction, matériel, méthode, résultats, discussion, conclusion et références bibliographiques.

Page de titre

La première page doit mentionner uniquement le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leurs adresses complètes (boîte postale, téléphone, fax, E-mail). Le nom et l'adresse de l'auteur à qui les correspondances seront adressées, sont marqués d'un astérisque.

Résumé et mots clés

Le résumé ne doit pas excéder 250 - 300 mots (15 lignes), en français et en anglais ou arabe. Les mots clés, au maximum 8, traduits également en anglais ou arabe, doivent figurer à la suite du résumé.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base situant le contexte dans lequel le travail a été entrepris. Elle doit permettre au lecteur de juger de la rationalité du travail et d'évaluer les résultats acquis.

Matériel

Il s'agit de donner les détails sur l'échantillon (date et lieu de l'échantillonnage, quantité...) et les types d'appareils utilisés pour les mesures.

Méthode

Elle doit se consacrer aux informations suffisantes permettant de reproduire les travaux décrits. Les méthodes communément utilisées doivent être décrites succinctement. Les méthodes nouvelles feront l'objet d'une description détaillée.

Résultat

Les résultats expérimentaux doivent être présentés sous forme de texte, de tableau ou de figure, étant entendu qu'une même donnée ne peut l'être de façon répétitive sous deux formes ou trois.

Discussion

La discussion doit porter sur l'analyse et l'interprétation des résultats, établir les relations entre les résultats obtenus et les travaux déjà publiés, soulever des problèmes tels que les conflits des idées et les données rapportées par d'autres auteurs. L'importance des résultats obtenus pour les recherches futures devra être mentionnée.

Remerciements

Les remerciements éventuels au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être en terme concis.

Références

Les références, limitées aux auteurs cités, doivent être numérotées dans l'ordre de leur apparition dans le texte et appelées par leur numéro. Les numéros d'appel doivent figurer dans le texte entre crochets, séparés par un tiret quand il s'agit de références consécutives, par exemple [1-4], et par des virgules quand il s'agit de références non consécutives: [2, 8, 13]. A titre indicative:

a) Pour les articles et synthèses de périodiques classiques

Noms des auteurs suivis des initiales des prénoms, année de parution, titre du travail dans la langue originelle, nom du périodique, volume ou tome, première et dernière page de l'article en respectant les polices de caractères de l'exemple 1:

Mbailaou Mb, Mahmoud Y., Tarkodjiel M., Bessière J-M. and Delobel B., 2005. Constituents of fermented *Cassia obtusifolia* leaves, a traditional food from Chad, African Journal of Biotechnology. 4(10), 1080-1083.

b) Pour les ouvrages

Noms des auteurs suivis des initiales des prénoms, année de parution, titre de l'ouvrage, si possible dans la langue originelle, maison d'édition (en précisant le tome ou l'édition), nom de la ville et du pays de la maison d'édition, nombre total de pages.

Exemple 2 :

Chwartz D., 1985. Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes.

3^{ème} éd., Flammarion Médecine Sciences, Paris VI, 318p.

c) Pour les chapitres d'ouvrage

Noms des auteurs du chapitre, année de parution, titre de l'ouvrage (en précisant l'auteur de l'ouvrage et éventuellement le tome ou l'édition), noms de la ville et du pays de la maison d'édition, les 1^{ères} et dernières pages.

Exemple 3 :

Aké A.L., 1988. La diversité génétique des espèces végétales sous-exploitées d'Afrique. In : **Attere F., Zedan H., Preeino P.** Crop genetic resources of Africa (Vol 1) Nairobi, Kenya : IBPGR/UNEP, pp. 53 – 88.

d) Pour les thèses et mémoires

Noms de l'auteur, année de présentation, titre du travail, noms de l'université, de la ville et du pays, nombre de pages. Exemple 4 :

Nkounkou-Loumpangou, C., 2010. Les plantes utilisées dans le traitement de l'infertilité féminine: Inventaire, phytochimie et évaluation biologique. Thèse de Doctorat, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo. 147 pp.

Tableaux, figures et photocopies

Les tableaux en chiffre romain (tableau I) et figures en chiffre arabe (figure 1) numérotés par ordre chronologique d'apparition ne doivent pas faire double emploi avec le texte dans lequel ils seront obligatoirement appelés. Ils doivent être intelligibles sans le recours du texte. Les titres et les légendes sont placés en haut des tableaux et en bas des figures et des photos.

Ils sont présentés et numérotés chacun sur une page séparée. Les photographies doivent être de bonne qualité pour permettre leur impression directe et présenter le copyright.

Abréviations, unités et symboles

Les contributions doivent comporter le minimum d'abréviations. Seuls les termes acceptés internationalement peuvent être utilisés. Les unités doivent être celles du système international.

PROCEDURE DE REVISION

Les manuscrits dépourvus des noms et adresses des auteurs sont soumis à l'appréciation de deux référés spécialisés.

Les auteurs reçoivent les commentaires écrits des référés. Pour des contributions acceptées, les auteurs doivent effectuer des révisions dans un délai n'excédant pas une semaine et envoyer la version révisée sous Word sur support électronique.

En cas de rejet, des orientations sont données en vue d'une bonne reprise.

EPREUVES D'IMPRIMERIE

Les auteurs recevront, avant publication, des épreuves qu'ils doivent vérifier dans les délais indiqués. Aucune modification ne devra être apportée à ce stade de fabrication, où seules les corrections seront admises.